ONE PARTNER, MANY SOLUTIONS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018/2019

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

(Du 1er avril 2018 au 30 juin 2019)

MND - Société anonyme au capital de 10 472 936,80 € - 454 083 379 RCS Chambéry.

Siège social : Parc d'activités Alpespace – 74 Voie Magellan – 73800 Sainte Hélène du Lac

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 10.483.141,10 euros
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan,
73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 FEVRIER 2020

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2019, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous rappelons que par décision de l'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2018, aux termes de sa vingt-neuvième résolution, il a été décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement au 1er juillet et 30 juin de chaque année.

L'exercice ouvert le 1er avril 2018 et clos le 30 juin 2019 a par conséquent eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Nous vous précisons également que par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Chambéry du 19 décembre 2019 sur requête enregistrée le 18 décembre 2019, le report de la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2019 a été accepté jusqu'au 31 mars 2020.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;

- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

Le Groupe MND est un Groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégée par des brevets internationaux, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 331 collaborateurs et près de 3 000 clients dans près de 49 pays (au 30 juin 2019).

Le Groupe propose aux acteurs de la montagne une offre globale, à travers des marques fortes, des produits et des services répondant à l'ensemble de leurs besoins en matière de développement, d'aménagement, de sécurisation des domaines skiables et d'infrastructures en montagne. L'étendue de la gamme est scindée à ce jour en deux pôles d'activités complémentaires : d'une part, la Sécurité et les Loisirs et, d'autre part, les Remontées mécaniques et l'Enneigement de culture.

Sécurité & loisirs

Activité historique du Groupe, le secteur de la sécurité reGroupe deux segments : l'aménagement et la sécurisation des pistes et des sites sportifs ainsi que la prévention des risques naturels en zones sensibles. Il s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques ainsi qu'aux secteurs routiers, ferroviaires, miniers ou industriels en zones sensibles. Afin de diversifier son offre vers les activités d'été, le Groupe propose depuis 2013, des aménagements et des infrastructures de loisirs indoor et outdoor.

Enneigement & Remontées mécaniques

Le second pôle d'activité du Groupe rassemble les activités d'enneigement de culture, destinées aux domaines skiables qui souhaitent faire face aux aléas climatiques, et les remontées mécaniques, à travers des systèmes de transport par câbles pour l'équipement des stations de sport d'hiver. Au cours des dernières années, le Groupe a étendu son offre de remontées mécaniques vers les applications de déplacement pour les sites urbains ou les industries. Dans ce domaine, le Groupe travaille sur une technologie de rupture avec son projet Cabline dont la commercialisation est prévue pour 2020 (plusieurs projets sont à l'étude bien qu'à ce jour aucune intention de commande n'a été signée).

A. Périmètre de consolidation

				Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
Unités	Société mère	Pays	Activité	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	98,57 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA (anciennement SUFAG GMBH)	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG

IG : Intégration Globale

B. Variation de périmètre

La Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT n'a enregistré aucune variation de périmètre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019.

C. Synthèse de l'activité du Groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2019 (exercice de 15 mois) s'élève à 57.288 K€ contre 87.599 K€ lors de l'exercice précédent (exercice de 12 mois).

En terme de chiffre d'affaires, l'activité du Groupe s'étant internationalisée au cours des dernières années, elle peut se décomposer par zones géographiques comme suit :

En K€	30/06/2019 (15 mois)		31/03/2018 (12mois)	
France	24.162	42.2%	19.538	22.3%
UE hors France	24.297	42.5%	26.555	30.3%
Reste du monde	8.829	15.4%	41.506	47.4%
Total	57.288	100%	87.599	100%

Nous vous proposons ci-dessous une présentation simplifiée du compte de résultat. Un comparatif est donné par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2018 mais à titre indicatif car les exercices n'ont pas la même durée.

En K€	30/06/2019 (15 mois)	31/03/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	57.288	87.599
Dotation aux amortissements	(4.570)	(3.205)
Dotation aux provisions	(11.416)	41
Résultat opérationnel courant	(42.602)	1.920
Résultat opérationnel	(52.250)	1.132
Coût de l'endettement financier net	(3.531)	(1.629)
Résultat net	(65.327)	(2.412)
Part du Groupe	(64.819)	(2.717)
Intérêts minoritaires	(508)	305

Le résultat opérationnel s'élève à (52.250) K€ et le résultat opérationnel courant à (42.602) K€.

La dotation aux amortissements ressort à (4.570) K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 30 juin 2019 ressort à (65.327) K€. Le résultat net part du Groupe est de (64.819) K€ et la part des intérêts minoritaires est de (508) K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

En K€	30/06/2019 (15 mois)	31/03/2018 (12 mois)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	(54.288)	1.145
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	(42.969)	4.363
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1.918	(13.557)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2.086)	(11.127)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1.192	26.910
Variation de la trésorerie	1.080	2.231

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez en partie II – FILIALES ET PARTICIPATIONS un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Un exercice 2018/19 atypique pour le Groupe

Dans un exercice particulièrement atypique, marqué par une situation de difficulté financière pour le Groupe et par son aggravation en fin d'exercice, qui a conduit à une recapitalisation majeure au cours de l'été sur l'exercice 2019/20, les comptes annuels 2018/19 du Groupe sont en nette dégradation, principalement du fait :

i. Du fort recul de l'activité (57,3 M€ de chiffre d'affaires sur 15 mois vs. 87,6 M€ au cours de l'exercice 2017/2018 sur 12 mois), conséquence des tensions sur la trésorerie du Groupe qui ne lui ont pas permis de produire et de délivrer le carnet de commandes prévu, et donc de la marge brute. Le Groupe a également été confronté à des décalages et des annulations de commandes de contrats et de projets, liés notamment à la non-obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques ;

ii. Des restructurations opérationnelles engagées (fermeture de 2 sites industriels à l'étranger et de 3 filiales de distribution), afin de finaliser la rationalisation des sites industriels et commerciaux étrangers pour améliorer la performance financière dès l'exercice 2019/20. Il en résulte que les provisions pour risques et charges liées à ces restructurations ont dû être enregistrées dans les comptes au 30 juin 2019 ;

iii. Des coûts associés à la restructuration capitalistique et financière qui a été opérée au cours de l'été 2019, qui ont été intégralement provisionnés dans les comptes au 30 juin 2019 ;

Autres évènements marquants de l'exercice 2018/19

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'obtention de l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille et à l'organisation du Groupe. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la Société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sa capitalisation boursière s'élevait au 31 décembre 2019 à 36,9 M€ avec un cours de clôture de l'action de 0,371 €.

Décision de fermeture des structures MND TURKEY, LST GmbH et SUFAG AB

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 mai 2019, a donné son accord à l'effet de procéder par tous moyens à la fermeture dans les mois à venir des structures MND TURKEY, LST GmbH et SUFAG AB.

Décision de fermeture des structures MND IBERIA et MND SWISS

Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 juin 2019, a donné son accord à l'effet de procéder par tous moyens à la fermeture dans les mois à venir des structures MND IBERIA et MND SWISS.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Des frais de recherche et développement ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 2 231 K€.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/19, le Groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€ (net de 33,5 M€), et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023.

Du fait de ces opérations, la situation financière du Groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l'exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du Groupe s'élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€.

Désormais, le risque de liquidité qui pesait sur la société est levé et MND dispose des moyens financiers pour mener à bien son plan d'affaires, en s'appuyant sur son carnet de commandes fermes enregistrées de 181,7 M€ à fin juin 2019, dont 42,8 M€ de commandes à facturer au cours de l'exercice 2019/20 (à clore le 30 juin 2020).

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Suite à la finalisation du renforcement financier du Groupe, celui-ci va pouvoir se consacrer de nouveau à son développement commercial.

Cet exercice de transition devrait permettre le retour à la croissance de son chiffre d'affaires et l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle.

Le Groupe rappelle qu'il dispose de nombreux atouts grâce à son offre globale unique et à un solide carnet de commandes.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé part du Groupe de (64.819) K€ au 30 juin 2019 pour un résultat net global de (65.327) K€.

Au cours de la seconde partie de l'exercice 2018/19 (du 1er octobre 2018 au 30 juin 2019), période au cours de laquelle le Groupe réalise traditionnellement une grande partie de son chiffre d'affaires, MND a dû faire face à des tensions sur la trésorerie du Groupe qui ne lui ont pas permis d'exécuter pleinement son carnet de commandes (174,4 M€ à fin septembre 2018). Le Groupe a également été confronté à des décalages de contrats et de projets, liés notamment à la non -obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques.

Ainsi, à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 57,3 M€, en baisse de +34,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a enregistré un chiffre d'affaires de 36,7 M€ au titre de l'exercice 2018/19.
Le pôle « Sécurité & Loisirs » a totalisé un chiffre d'affaires de 20,6 M€ en 2018/19.
Au 30 juin 2019, MND disposait d'un carnet de commandes fermes enregistrées de 181,7 M€, dont 42,8 M€ de commandes à facturer au cours de l'exercice 2019/20 (à clore le 30 juin 2020).

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 9.465.745 euros contre 7.054.276 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à 12.016.917 euros contre 9.338.671 euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort déficitaire à (2.230.337) euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de (1.967.875) euros lors de l'exercice précédent.

Quant à notre résultat financier, il ressort déficitaire à (28.816.896) euros contre un résultat financier bénéficiaire de 816.930 euros pour l'exercice précédent et notre résultat exceptionnel ressort déficitaire à (4.631.585) euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de (559.334) euros pour l'exercice précédent.

La forte dégradation du résultat financier est due au plan de réorganisation industrielle du Groupe, principalement aux fermetures des sites industriels du Groupe en Allemagne et en Suède. Cela a entrainé des provisions et dépréciations sur titres de participations et comptes courants associés.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2019 ressort en une perte de (35.678.818) euros contre une perte de (1.353.133) euros lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Procédure initiée par le Collège de l'AMF

Faisant suite à une notification de griefs formulée par le Collège de l'AMF le 18 juillet 2016 portant sur des faits couvrant la période de septembre 2013 à décembre 2014, la société MND et son dirigeant, Monsieur Gallot-Lavallée, ont été auditionnés le mercredi 4 avril 2018 par la Commission des sanctions de l'AMF sur les griefs ci-après :

- La société n'aurait pas indiqué dans la note d'opération d'introduction en Bourse que les fonds recueillis avaient également vocation à être affectés au règlement de dettes fournisseurs arrivées à échéance.

- La société aurait communiqué tardivement sur la révision, à la baisse, des objectifs de chiffres d'affaires mentionnés dans son prospectus d'introduction en bourse.

- L'AMF reproche à la société de ne pas avoir porté à l'attention du marché les évolutions de périmètre retenues dans le cadre de la révision de ses objectifs 2013/14.

- L'AMF reproche à Monsieur Gallot-Lavallée de ne pas lui avoir communiqué certains courriels au stade de la procédure d'enquête.

- La société ainsi que Monsieur Gallot-Lavallée ont contesté les griefs qui leur étaient reprochés.

Au titre des griefs susvisés, les amendes encourues par la société et Monsieur Gallot-Lavallée s'élevaient respectivement à des montants maximums de 500 000 € et de 150 000 €.

Dans sa décision en date du 7 mai 2018, la Commission des Sanctions de l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 euros à l'égard de Montagne et Neige Développement et de 150 000 euros à l'encontre de Monsieur Gallot-Lavallée.

Renforcement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018 a désigné Madame Frédérique JOSSINET en qualité de nouvelle administratrice venant compléter le Conseil d'Administration.

Changement de marché de cotation

L'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018 a décidé la radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth.

Changement de la date d'arrêté des comptes

L'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018 a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1er juillet et 30 juin de chaque année (antérieurement au 1er avril et 31 mars de chaque année).

Par conséquent, l'exercice ouvert le 1er avril 2018 s'est clôturé le 30 juin 2019 et a eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Abandon du projet d'augmentation du capital social par voie d'émission par offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mars 2018, après avoir pris acte que l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 a, aux termes de sa seizième résolution, délégué au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite d'un plafond nominal global de douze millions d'euros (12.000.000 €) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a :

- décidé le principe d'une augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant total, prime d'émission incluse, d'environ vingt-six millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt et cinquante centimes (26.415.580,50) euros devant être réalisée, au plus tard le 15 mai 2018 ;

- décidé que le prix de souscription sera déterminé sur la base du cours de clôture de l'action MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT le jour de bourse précédent le visa de l'AMF sur le Prospectus évoqué au point ci-après auquel serait appliquée une décote faciale maximum de vingt-cinq pour cent (25 %), à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription ;

- décidé le principe d'une clause d'extension, offrant la faculté d'étendre l'augmentation de capital initiale dont les montants de principe viennent d'être exposés, dans la limite de quinze pour cent (15,00 %) de ces derniers, soit un montant global prime d'émission incluse porté à environ trente millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent seize (30.377.916,00) euros ;

- décidé à titre indicatif d'arrêter le calendrier des opérations de l'augmentation de capital ;

- décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le pouvoir notamment de :
    - réaliser l'augmentation de capital dans les conditions indiquées ci-avant ;
    - fixer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles à créer dans les conditions ci-avant définies ;
    - modifier le calendrier indicatif pour permettre la réalisation de l'augmentation de capital au plus tard le 15 mai 2018 ;
    - et plus généralement, fixer la structure, les modalités et les conditions de l'émission dont la période de souscription, selon les conditions fixées par le Conseil d'Administration et dans le cadre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 ;
    - de prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 et modifier corrélativement les statuts, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'inscription aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Par décision en date du 27 mars 2018 le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 19 mars 2018, agissant lui-même en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunis le 29 septembre 2017, aux termes de sa seizième résolution, a décidé :

- de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal total de 5 459 219,97 euros, consistant en l'émission de 5 870 129 actions ordinaires nouvelles de 0,93 € de valeur nominale chacune (les « ***Actions Nouvelles*** »), à raison de 5 actions nouvelles pour 12 actions existantes (12 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à 5 actions nouvelles), à souscrire et à libérer en numéraire, pour un prix de souscription de 4,50 euros par Action Nouvelle, 0,93 euro de valeur nominale et 3,57 euros de prime d'émission, soit une décote de 19,50 % par rapport au cours de clôture du 27 mars 2018. En fonction des souscriptions effectivement reçues à l'issue de la période de souscription, tout ou partie de la clause d'extension dont le principe a été décidé par le Conseil d'Administration du 19 mars 2018 pourra être exercé pouvant ainsi porter l'augmentation de capital à un montant nominal maximum de 6 278 102 euros soit 30 377 916,00 euros prime d'émission incluse portant le nombre total d'Actions Nouvelles à 6 750 648.

- d'adapter, en tant que de besoin, les dates du calendrier indicatif des opérations de l'augmentation de capital ;

- que les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur règlement livraison, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date ;

- que la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :
    - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 5 avril 2018, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ;
    - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription ;

- que les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :
    - à titre irréductible à raison de une 5 actions nouvelles pour 12 actions existantes (12 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à 5 actions nouvelles au prix de 4,50 euros par action) ; et
    - à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de leurs droits à titre irréductible.

- que les droit préférentiels de souscription seront négociés sur Euronext Paris, à compter du 4 avril 2018 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 12 avril 2018, sous le code ISIN FR0013321437. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 6 avril 2018.

- que la valeur théorique du droit préférentiel de souscription sera de 0,32 euro (sur la base du cours de clôture de l'action MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT le 27 mars 2018, soit 5,59 euros).

- de fixer la période de souscription des Actions Nouvelles à compter du 6 avril 2018 jusqu'au 16 avril 2018 inclus.

- d'arrêter les termes du rapport qu'il présentera au Conseil d'Administration faisant état de l'usage de la délégation de compétence décrite ci-avant et permettant à ce dernier d'établir le rapport complémentaire préconisé par les articles R. 225-115 er R. 225-116 du Code de commerce.

Ce projet n'a pu être finalisé du fait de la concomitance avec la décision de la Commission des sanctions de l'AMF début avril puis de la publication officielle de celle-ci début mai.

Emission d'un emprunt obligataire et création d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « OC ») avec suppression du droit préférentiel de souscription

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 juin 2018, après avoir pris acte que l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017, au titre de la quatorzième résolution à caractère extraordinaire, a délégué au Conseil d'Administration de la Société avec faculté de subdélégation au directeur général, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, au bénéfice d'une catégorie de personne composée notamment de sociétés investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » dans le secteur industriel, notamment des équipements de loisirs participant à

l'émission pour un montant unitaire d'investissement prime d'émission incluse supérieur à cent mille (100.000) euros, a :

- Approuvé le principe d'une émission, conformément aux dispositions des articles L 228-91 et suivants du Code de commerce, d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la Société d'un montant maximal de dix millions (10.000.000) d'euros, divisé en dix millions (10.000.000) obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « **OC** ») d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro, chacune, ouvrant droit en cas de conversion à un nombre N d'actions conformément à la parité exposée à l'article 12.2 du projet de contrat d'emprunt obligataire,

- Approuvé les conditions et les modalités de l'Emprunt Obligataire selon les termes et dispositions contenus dans le projet du contrat d'émission telles qu'exposées ci-dessus,

  - Décidé de réserver la souscription des dix millions (10.000.000) d'OC au profit d'investisseurs remplissant les conditions décrites ci-avant,

- Pris acte que la décision d'émission des OC emporte, conformément aux dispositions de l'article L 225-132 du Code de commerce, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui pourront être émises du fait de la conversion des OC,

- Décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet de finaliser cette émission,

- Etabli le rapport complémentaire sur l'usage de la délégation de compétence prévue à la 14ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017.

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation susvisée, a procédé le 8 juin 2018 à la signature du contrat d'émission des OC et a constaté la réception des bulletins de souscription aux OC des bénéficiaires attestant la souscription totale et la libération intégrale des OC et par conséquent la réalisation définitive de l'émission obligataire.

Mise en œuvre de l'indemnité de parité en vertu du contrat d'émission des OC du 8 juin 2018

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 30 janvier 2019, a procédé au règlement d'une indemnité de parité par le mécanisme d'une augmentation de capital par voie de compensation d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société pour un montant total de 674 163,54 euros détenue par les porteurs d'OC

Par conséquent, le Conseil a constaté la libération et l'émission définitive de 543 504 actions nouvelles et modifié les statuts de la Société en conséquence.

Mise en place d'une Equity Line

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 juin 2018, parallèlement à l'émission d'obligations convertibles telle qu'exposée ci-dessus, et après avoir rappelé la délégation de compétence accordée dans sa treizième résolution par l'Assemblée Générale mixte du 29 septembre 2017 (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé), a donné tous

pouvoirs au Directeur Général en vue du projet de mise en place, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus d'admission des actions MND aux négociations sur Euronext Paris, d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres d'un montant de trente (30) millions d'euros sur trois années avec la société KEPLER CHEUVREUX.

Emission d'un emprunt obligataire et création d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « OC Mai 21 »)

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 novembre 2018, après avoir pris acte que l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018, au titre de la dix-septième résolution à caractère extraordinaire, a délégué au Conseil d'Administration de la Société avec faculté de subdélégation au directeur général, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, au bénéfice d'une catégorie de personne composée notamment de sociétés investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » dans le secteur industriel, notamment des équipements de loisirs participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement prime d'émission incluse supérieur à cent mille (100.000) euros, a :

- Approuvé le principe d'une émission, conformément aux dispositions des articles L 228-91 et suivants du Code de commerce, d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la Société d'un montant maximal de quatre millions cinq cent seize mille cent vingt-sept (4 516 127) d'euros, divisé en quatre millions cinq cent seize mille cent vingt-sept (4 516 127) obligations convertibles en Actions nouvelles de la Société (les « **OC MAI 21** ») d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro chacune,

- Approuvé les conditions et les modalités de l'Emprunt Obligataire selon les termes et dispositions contenus dans le projet du contrat d'émission telles qu'exposées ci-dessus,

  - Décidé de réserver la souscription des quatre millions cinq cent seize mille cent vingt-sept (4 516 127) OC Mai 21 au profit d'investisseurs remplissant les caractéristiques ci-avant,

- Pris acte que la décision d'émission des OC Mai 21 emporte, conformément aux dispositions de l'article L 225-132 du Code de commerce, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui pourront être émises du fait de la conversion des OC Mai 21,

- Décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs nécessaires à la finalisation de cette émission,

- Etabli le rapport complémentaire sur l'usage de la délégation de compétence prévue à la 14ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017.

Les OC MAI devant être souscrites et libérées par compensation de créance obligataire issue des OS décrites ci-après.

Emission d'un emprunt obligataire simple dans la limite d'un montant de 4 200 000 euros en principal (les « OS »)

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 novembre 2018, après avoir pris acte de la mise en place d'un financement de courte durée en vue de compléter celui mis en place au cours de l'été 2018 et dans l'attente de la mise en place d'un financement obligataire convertible (OC MAI 21), a approuvé le principe de l'émission d'obligations simples, arrêté les caractéristiques et le projet de contrat d'émission et de souscription (les « **OS** ») dans la limite de 4 200 000 euros en principal et, décidé de

Libération des souscriptions des OC Mai 21 par compensation de la créance obligataire OS par le Directeur Général en date du 21 décembre 2018

Le Directeur Général a, par décision du 21 décembre 2018, arrêté le montant de la créance obligataire résultant des OS décrits et la souscription définitive par compensation de ladite créance des OC MAI 21.

Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires simples dans la limite d'un montant de 7 500 000 euros en principal (les « OS »)

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 30 janvier 2019, après avoir pris acte de la mise en place d'un financement de courte durée en vue de compléter celui mis en place au cours de l'année 2018 et dans l'attente de la mise en place d'un financement obligataire convertible susceptible d'être mis en place au cours de l'été 2019, approuvé le principe de l'émission d'obligations simples en plusieurs tranches, arrêté les caractéristiques et le projet de contrat d'émission et de souscription (les « **OS** ») dans la limite de 7 500 000 euros en principal,

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, le Groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Restructuration des dettes bancaires et renforcement des fonds propres

Malgré la mise en œuvre de ces solutions de financement alternatives, le Groupe a dû faire face en ce début d'exercice à des décalages de contrats et de projets, liés notamment à la non obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques. A cela se sont ajoutés plusieurs retards importants de règlement clients, entraînant un retard de l'ordre de 7,5 M€ dans le règlement des dettes d'exploitation courantes, montant auquel le Groupe n'était pas en mesure de faire face sans une forte recapitalisation.

Le Groupe s'est donc rapproché de la Société CHEYNE SVC dans le cadre de la restructuration de sa dette et le renforcement de ces fonds propres.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€ (précédée d'une réduction de capital par réduction corrélative de la valeur nominale des actions) et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes

bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebitda ajusté / Intérêts). Cette réorganisation des modalités de l'endettement financier du Groupe MND entrainera une réduction significative des besoins de financement à court terme.

En effet l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2019 a décidé de réduire le capital social d'un montant total de 16.071.716,62 euros, pour le ramener de 18.008.068,02 euros à 1.936.351,40 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions composant le capital social passant ainsi de 0,93 euro à 0,10 euro chacune et a procédé aux modifications corrélatives des statuts.

Elle a également décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal global de 4.878.048,80 euros pour le porter à 6.814.400,20 euros par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaire au profit de la société CHEYDEMONT, Société par actions simplifiée au capital de 1.001,00 euros, dont le siège social est situé 259 rue Saint Honoré 75001 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 484 516 926, de 48.780.488 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,41 euros soit 0,10 euros de valeur nominale et 0,31 euros de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de 20.000.000,08 euros ; La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 19 septembre 2019 qui a mis à jour les statuts en conséquence.

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 3.658.536,60 euros pour le porter à 10.472.936,80 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de la Société MONTAGNE ET VALLEE, société par actions simplifiée au capital de 1.552.643,40 euros, dont le siège social est situé 1015, route de la grande ferme 73600 SALINS-FONTAINE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 454 040 320, de 36.585.366 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,41 euros, soit 0,10 euros de valeur nominale et 0,31 euros de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de 15.000.000,06 euros ; La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2019 qui a mis à jour les statuts en conséquence.

Du fait de ces opérations, la situation financière du Groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l'exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du Groupe s'élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€. Les autorisations court terme ont également été réajustées et s'élèvent désormais à 13,5 M€ à ce jour.

Emission et attribution à titre gratuit de bons de souscription d'actions au profit de l'ensemble des actionnaires (BSA)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 18 septembre 2019 a également décidé l'émission et l'attribution gratuite, en une seule fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global maximum de 14 364 610 bons de souscription d'actions autonomes (ci-après les « **BSA** ») permettant une augmentation de capital d'un montant nominal global maximum de 1 436 461 euros et délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ladite émission et attribution gratuite des BSA.

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2019 a ainsi décidé de fixer les conditions et modalités de cette émission de même que les modalités d'exercice des BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs titres à l'exception des sociétés MONTAGNE ET VALLEE et CHEYDEMONT, lesdits actionnaires ayant déclaré renoncer expressément à ladite attribution.

Les BSA ont été attribué gratuitement à raison d'un (1) BSA pour une (1) action ancienne existant à la date d'attribution.

Décidé qu'un (1) BSA donnera droit à la souscription d'une (1) action nouvelle, au prix de souscription de 0,41 euros par action, soit une prime d'émission de 0,31euros par action qui seront dès leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris, assimilées aux actions anciennes de la Société.

Rachat des ADP 2012 par MONTAGNE ET VALLEE

Après avoir levé la promesse de vente qu'elle détenait sur les porteurs des actions de préférence dites « ADP 2012 », la société MONTAGNE ET VALLEE a acquis 999.360 actions de préférence dites « ADP 2012 » dont la caractéristique essentielle est l'octroi d'un dividende prioritaire aux porteurs d'ADP 2012.

Ces actions seront converties en actions ordinaires et il sera procédé à leur demande d'admission sur le marché Euronext Growth comme il est proposé ci-dessous (cf IV).

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2019/20, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du Groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

F. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Nous vous précisons que notre Société a comptabilisé un produit à recevoir de 20.170 euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à la loi de finances rectificative pour 2012. Le CICE a été utilisé principalement dans la reconstitution du besoin en fonds de roulement.

G. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice) (***Annexe 1***).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle (***Annexe 2***).

Au 30 juin 2019, les filiales et participations détenues directement par la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT sont :

Les filiales françaises sont les suivantes :

MBS *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **- Sécurité**
ATM73 *(détenue à 100% par MBS)* – (filiale consolidée à 100%) **- Sécurité**
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **- Sécurité**
SUFAG *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **- Enneigement**
TECHFUN *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **- Loisirs**
LST *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Remontées mécaniques**

Les filiales étrangères sont les suivantes :

LST GmbH *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Remontées mécaniques** (Allemagne)
MND AMERICA *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (USA)
MND SWISS *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Suisse)
MND ITALIA *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Italie)
MND IBERIA *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Espagne)
MND MÜHENDISLIK VE TICARET *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Turquie)
SUFAG TURKEY *(détenue à 100% par SUFAG France)* – (filiale consolidée à 100%) **– Enneigement** (Turquie)
SUFAG AB *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Enneigement** (Suède)
MND SVERIGE *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Suède)
MND AUSTRIA *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Autriche)
LST SRL *(détenue à 100% par LST France)* – (filiale consolidée à 100%) **– Remontées mécaniques** (Italie)
MND TECHNOLOGIES LIMITED *(100% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Chine)
MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT *(80% du capital social)* – (filiale consolidée à 100%) **– Distribution** (Chine)

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Pour rappel, au cours de l'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/19, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et par conséquent la comparaison avec le compte de résultat de l'exercice précédent n'est pas très significative et sont indiqués à titre informatif.

Les résultats des filiales françaises sont les suivants :

MBS
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 5.632 K€ contre 6.210 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (2.275) K€ contre un résultat déficitaire de (549) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (1.295) K€.

ATM73
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 863 K€ contre 597 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (14) K€ contre un résultat déficitaire de (6) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 21 K€.

TECHNOLOGIEO ALPINE DE SECURITE
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 7.116 K€ contre 7.174 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (1.563) K€ contre un résultat bénéficiaire de 870 K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (467) K€.

SUFAG
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 10.922 K€ contre 18.480 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (8.109) K€ contre un résultat bénéficiaire de 368 K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (5.714) K€.

TECHFUN
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 4.472 K€ contre 5.059 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (2.488) K€ contre un résultat déficitaire de (313) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (2.016) K€.

LST
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 13.039 K€ contre 19.855 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable est déficitaire à (15.090) K€ contre un résultat déficitaire de (1.144) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (11.808) K€.

Les résultats des filiales étrangères sont les suivants :

LST GmbH (Allemagne)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 2.334 k€ contre 4.493 k€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (8.897) K)_€ contre un résultat déficitaire à (948) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (9.757) K€.

MND AMERICA (USA)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 4.439 KUSD contre 5.183 KUSD pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (405)) KUSD contre un résultat bénéficiaire à 129 KUSD l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 1.622 KUSD.

MND SWISS (Suisse)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 2.627 KCHF contre 2.695 KCHF pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (828) KCHF contre un résultat déficitaire à (358) KCHF l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (1.434) KCHF.

MND ITALIA (Italie)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 3.611 k€ contre 2.881 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (854) k€ contre un résultat déficitaire à (242) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 370 K€.

MND IBERIA (Espagne)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 411 k€ contre 345 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (177) k€ contre un résultat déficitaire à (119) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 21 K€.

MND MÜHENDISLIK VE TICARET (MND TURKEY) (Turquie)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à _72 K livres turques contre 110 KTRY pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (2.809) KTRY contre un résultat déficitaire à déficitaire à (784) KTRY l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (4.157) KTRY.

SUFAG TURKEY(Turquie)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 0 K livres turques contre 139 KTRY pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (86) KTRY contre un résultat déficitaire à (258) KTRY l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (487) KTRY.

SUFAG AB (Suède)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 41.959 K Couronnes Suédoises contre 83.651 KSEK pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (27.707) KSEK contre un résultat bénéficiaire à 2.218 KSEK l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 20.038 KSEK.

MND SVERIGE (Suède)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 92.991_ K Couronnes Suédoises contre 40.321 KSEK pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (2.718) KSEK contre un résultat déficitaire à (206) KSEK l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 730 KSEK.

MND AUSTRIA (Autriche)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 8.431 k€ contre 14.326 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (3.060) k€ contre un résultat déficitaire à (645) K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (1.153) K€.

LST SRL (Italie)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 2.954 k€ contre 2.908 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (257) k€ contre un résultat bénéficiaire à 34 K€ l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 175 K€.

MND TECHNOLOGIES LIMITED (MND CHINA) (Chine)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 6.247 K yuan contre 1.269 KCNY pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (2.318) KCNY contre un résultat déficitaire à (688) KCNY l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à (450) KCNY.

MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT (Chine)
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois s'élève à 51.516 K yuan contre 197.544 KCNY pour l'exercice clos le 31 mars 2018 d'une durée de 12 mois.
Le résultat net comptable ressort (19.575) KCNY contre un résultat bénéficiaire à 11.108 KCNY l'exercice précédent.
Ses capitaux propres ressortent à 42.110 KCNY.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre indicatif car un comparatif n'est pas possible compte-tenu de la différence de durée.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée exceptionnelle de 15 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9.465.745 euros contre 7.054.276 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 12 mois.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 320.835 euros contre 316.520 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 8.343.928 euros contre 6.593.459 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 172.595 euros contre 101.227 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.941.662 euros contre 1.625.118 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 880.665 euros contre 699.529 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 30 contre 38 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 643.092 euros contre 315.797 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 34.976 euros contre 3.541 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12.016.917 euros contre 9.338.671 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (2.230.337) euros contre (1.967.875) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (28.816.896) euros contre un résultat financier de 816.930 euros pour l'exercice précédent, il s'établit à (31.047.232) euros contre (1.150.945) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (4.631.585) euros contre (559.334) euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés nul contre (357.146) euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019 se solde par une perte de (35.678.818) euros contre une perte de (1.353.133) euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 79.751.956 euros contre 89.547.504 euros pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 :

Ratios d'exploitation

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	30/06/2019 (15 mois)	**31/03/2018** (12 mois)	**Variation**
Chiffre d'affaires	9.465.745 €	7.054.276 €	3434.18 %
Valeur ajoutée	1.121.818 €	685.618 €	63.62 %
Excédent brut d'exploitation	(1.873.104) €	(1.787.880) €	4.76 %
Résultat courant avant impôts	(31.047.232) €	(1.150.945) €	NS
Résultat exceptionnel	(4.631.585) €	(559.334) €	NS
Résultat net	(35.678.818) €	(1.353.133) €	NS

Ratios d'endettement

	30/06/2019 (15 mois)	**31/03/2018** (12 mois)
Dettes / Capitaux propres	572,43 %	123,25 %

Engagements hors bilan (en K€)

	30/06/2019 (15 mois)	**31/03/2018** (12 mois)
Engagement donnés		
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles	16.845	20.084
Avals, cautions et garanties donnés	1.227	2.879
Lettres d'intention		
Garanties de passif		
Autres engagements donnés		
Total engagements donnés	**18.072**	**22.962**
Engagements reçus		
Avals, cautions et garantie reçues	2.000	2.000
Créances assorties de garantie		
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune		
Chèques de caution		
Total engagements reçus	**2.000**	**2.000**

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (35.678.818,84) euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (35.678.818,84) euros
En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à (37.769.344,69) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 11.163.145,36 euros, contre 39.782.144,29 euros pour l'exercice précédent.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7.432 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (***Annexe 3***).

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président de Conseil d'Administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie. Cependant, il a été décidé de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonctions de directeur général délégué.

Examen des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Ernesto BASSETTI
- Madame Julie BENOIST
- Monsieur Roland DIDIER
- Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Examen des mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats de la Société DELOITTE et Associés, co-Commissaire aux Comptes titulaire et de la Société B.E.A.S., co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, nous vous proposons de nommer en leur remplacement :

- **la Société RSM France**
  domiciliée 2 bis rue Tête d'Or, 69006 LYON
  représentée par Monsieur Pierre-Michel MONNERET

en qualité de nouveau co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- **Monsieur Gaël DHALLUIN**
  domicilié : 2 bis rue Tête d'Or, 69006 LYON

en qualité de nouveau co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros.

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 6 septembre 2019, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global qu'il a fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 €), sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de six millions d'euros (6.000.000 €), ou des montants équivalents en toute devise.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

1. RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DU GROUPE

1.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner : des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, où des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

1.2. Risques liés au contrôle interne

La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une entreprise sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs.
La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la Direction Générale. Elles visent à maintenir le niveau de risque au niveau jugé acceptable par les dirigeants et administrateurs du Groupe.

Objectifs du dispositif Contrôle Interne

Les objectifs viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;

- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le système de Management de la Qualité reGroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système Qualité du Groupe est certifié selon les normes génériques (ISO 9001, ISO 14001, ...) et/ou spécifiques aux activités.

Liste des certifications obtenues par division :

	ISO 9001	ISO 14001	EN 1090	DESP	STRMTG TUV WPK	ATEX
MND	✓	✓				
TAS	✓			✓		✓
MBS	✓					
SUFAG France	✓	✓				
SUFAG AB						
LST France	✓	✓	✓		✓	
LST GmbH	✓				✓	
TECHFUN	✓					
Filiales de distribution						
Légende	✓ : certification obtenue - EN 1090 : Norme constructions métalliques - DESP : Directive européenne Equipements Sous Pression STRMTG : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés ATEX : Atmosphères Explosives					

Principaux acteurs du Contrôle Interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale, qui détermine les objectifs des différents services et éléments permettant leur suivi
- La Direction Financière
- Les différentes responsables de services supports, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale par le biais de reportings réguliers
- Le service Communication pour la communication externe
- Le service RH qui assure la bonne circulation de l'information interne.

Organisation du Contrôle Interne

La direction financière de la société est composée d'un Directeur Administratif et Financier assisté directement d'une équipe de 5 personnes dans les domaines de compétences suivants : comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie et crédit management. Chaque filiale dispose par

ailleurs d'un comptable afin d'apporter de l'autonomie et un service dédié à chaque entité. En complément, chaque segment d'activité du Groupe, à savoir Sécurité, Enneigement, Remontées mécaniques et Loisirs d'été, dispose d'un contrôleur de gestion dédié afin d'adresser les problématiques de controlling de chaque pôle.

Le Directeur Financier est placé sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). Les Commissaires aux comptes interviennent sur toutes les filiales significatives du Groupe et procèdent à la certification des comptes annuels.

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectifs de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

La comptabilité est tenue en interne sur SAP pour les filiales françaises et pour les deux entités de production situées en Suède et en Allemagne. Les autres filiales disposent d'autres outils ou font l'objet d'une externalisation de la prestation comptable, notamment sur les filiales de distribution de taille moins importante.

Le déploiement de l'ERP Groupe (SAP) qui a été décidé en 2014 se poursuit. Cet ERP est opérationnel sur l'ensemble des entités françaises du Groupe pour les modules finance et contrôle de gestion depuis trois ans :

- Le déploiement sur l'ensemble du périmètre France des modules comptabilité et contrôle de gestion (réalisé au 31 mars 2015),
- Le déploiement sur deux des filiales françaises de l'ensemble des modules (réalisé au 31 mars 2015 et 30 juin 2015).
- Le déploiement sur le périmètre Allemagne des modules comptabilité et contrôle de gestion (réalisé au 31 décembre 2017),
- Le déploiement sur la filiale de production située en Suède de l'ensemble des modules (réalisé au 31 mars 2018).

Enfin, le déploiement de SAP sur les autres filiales du Groupe s'échelonnera jusqu'en juin 2021 en commençant par le déploiement de l'ensemble des modules pour les sociétés n'en disposant pas encore sur le périmètre France et dans un second temps par le déploiement de l'ensemble des modules sur les filiales étrangères de distribution.

L'élaboration des comptes semestriels et annuels du Groupe est centralisée au sein de la Direction Financière de la société MND.

La gestion de la trésorerie, le suivi des financements et des engagements afférents, sont effectués au sein de la Direction Financière qui s'appuie sur un logiciel de gestion et de prévision de trésorerie (KYRIBA).

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et à contrôler la performance réelle par rapport aux prévisions. Ce service se compose d'une responsable du contrôle de gestion rattachée à la direction financière et de trois personnes rattachées aux pôles d'activité. Il est organisé autour des quatre pôles d'activités du Groupe afin d'avoir un contrôle, un suivi et une analyse verticale du business, à savoir de la production à la commercialisation. Le service a poursuivi ses efforts en particulier cette année sur la mise en place de la gestion des affaires.

Les règlements fournisseurs, préparés par le service comptable, sont soumis à la validation du Directeur Général de l'entité concernée.

Concernant les clients, il existe au cas par cas des risques même si la majeure partie des clients sont des collectivités publiques ou parapubliques, et où les conditions de paiements sont adaptées en fonction du risque pays. Le crédit management piloté par le service trésorerie a mise en place un processus de recouvrement en lien avec les Directeurs Commerciaux et le Directeur Général Délégué afin de maîtriser et de réduire les délais de règlements.

Le Groupe établit un arrêté semestriel et annuel consolidé. En parallèle, des reportings mensuels, trimestriels et semestriels sont mis en place afin de pouvoir mesurer l'activité du Groupe et suivre les indicateurs clés de son développement (Business, Finance, Ressources Humaines, Qualité).

Evaluation du dispositif de Contrôle Interne

La Société dispose de procédures de Contrôle Interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière. L'ERP Groupe, ainsi que les systèmes de gestion connexes pour les filiales qui ne sont pas totalement intégrées dans SAP, permettent d'assurer un suivi des stocks, des en-cours de production, et depuis cette année, pour certains des logiciels utilisés d'avoir un suivi de gestion par affaire. Les équipes continueront de travailler sur cet axe de contrôle interne (gestion des affaires) afin de renforcer la formalisation et l'analyse de ces données financières.

Afin de mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne, des contrôles sont effectués notamment pendant les périodes de clôture des comptes.

Les principaux axes de travail identifiés pour l'exercice 2019-2020 sont :

- Le renforcement des procédures de contrôle interne en matière de suivi des contrats et, plus spécifiquement, des ventes « sortie d'usine ».
- Le renforcement de la connaissance et de l'application des normes IFRS au niveau de la direction financière.
- Le déploiement de l'ERP sur l'ensemble des entités.
- Le développement des outils existants pour permettre de fiabiliser l'information financière et de gagner du temps dans la production régulière de ces données avec notamment 3 axes de travail d'ores et déjà engagés : le raccourcissement des délais de clôture, la gestion automatisée des factures fournisseurs et l'automatisation d'un certain nombre de processus lié à gestion de la trésorerie.

2. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

2.1 Risques liés à la saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la

production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus n'est constatée que sur les 6 derniers mois de l'exercice.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plusieurs exercices une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- de lisser la saison d'hiver selon les continents (hémisphère nord / hémisphère sud) ;
- d'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) ;
- d'engager un programme de développement pour des remontées mécaniques débrayables ;
- d'engager un programme de développement dans le domaine des transports urbains à câbles ;
- la mise en place de programme pluriannuel dans les domaines des loisirs d'été et de l'urbain.

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

2.2 Risques de dépendance

Risques liés à certains approvisionnements

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont,

certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'une remontée mécanique et 10% d'un système de déclenchement préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. Si le Groupe s'engage dans des contrats pluri annuels ou à long délai de réalisation (supérieurs à 18 mois) une clause d'indexation annuelle est généralement prévue. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existantes entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances…) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux partenaires sont la Fédération Française de Ski depuis 2010 (pour le segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables), et la Fédération Internationale de Ski depuis 2002 (pour le segment d'activité Enneigement de culture).

Le Groupe a en outre conclu des partenariats à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Ces partenariats sont toujours en vigueur et ont donc en moyenne plus de 4 ans. Ces partenariats ne sont pas tous de même durée, mais la plupart d'entre-eux sont d'une durée de 4 années. Les derniers partenariats de ce type sont les partenariats avec les clubs des Sports de Couchevel fin 2014 et de Val d'Isère en 2015.

Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe ou ne les renouvellait pas,

cela pourrait affecter défavorablement l'image, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

2.3 Risques liés au développement international

Le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter sa présence dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe.

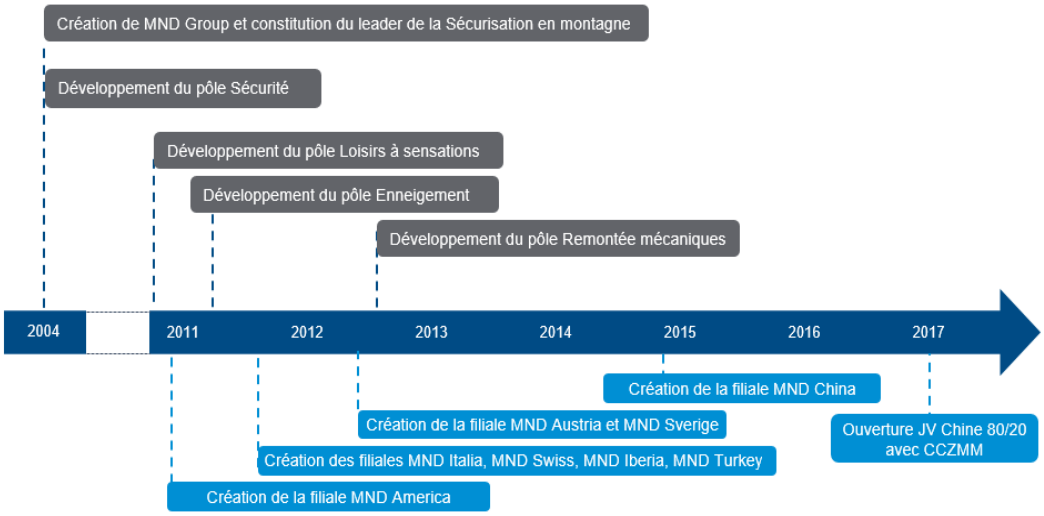

Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est en diminution par rapport à l'exercice précédent passant de 78 % à 58 %.

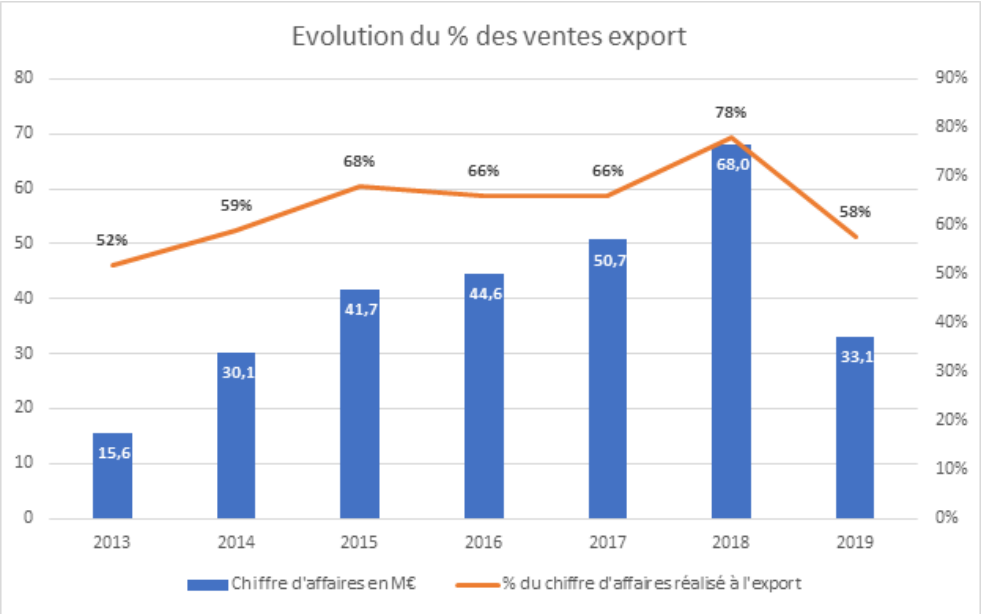

En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires. Cependant, le Groupe n'a ce jour pas rencontré d'opposition concernant les procédures d'extension et la délivrance de ses brevets à l'international par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger.

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains d'entre eux, le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun contentieux à ce titre n'existe à ce jour.

Pour rappel, afin de conforter sa position et sa présence internationale, le Groupe a fait l'acquisition de société existante appartenant à des distributeurs qui étaitent déjà en realtion commerciales avec le Groupe. Ainsi en 2013, les sociétés Vinterteknik Sundsvall AB (suède), et Interfab Snowbusiness GmbH ont été achetées. Celles-ci ont pris pleinement leur rôle de filiales de distribution pour l'ensemble des activités du Groupe, et ont été respectivement renommées MND SVERIGE et MND AUSTRIA.

2.4 Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la règlementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne.

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller jusqu'à 5 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards. Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

2.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

2.6 Risques liés au projet de Transport Urbain à Câbles et autres projets

Afin de développer des synergies et d'atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe se concentre depuis 2014 sur le développement de 2 projets significatifs : Les télésièges et télécabines débrayables et le Transport Urbain par Câble (TUC ou Cabline).

S'agissant de projets en cours de réalisation, diverses incertitudes quant à leur probabilité de succès, existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- la capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la finalisation du produit site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant.
- les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet (obtention des certificats CE sur les constituants de sécurité et autorisation de mise en exploitation).

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans l'un ou l'autre de ces projets qui pourrait induire des coûts complémentaires, soit par leur abandon pur et simple.

Dans le Document de Référence du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, les calendriers de ces projets visaient une commercialisation à l'horizon 2015/16 pour le télésièges débrayable, 2016/17 pour le télécabine débrayable, et 2016 pour le Transport Urbain à Câble.

Si le programme débrayable a bien été respecté avec un 1er contrat portant sur le télésiège signé en avril 2016 et mis en service en 2017 et un contrat portant sur le télécabine signé en 2017, le programme TUC a lui été décalé et présente désormais un objectif de mise en commercialisation en 2020. Le Groupe a répondu à l'appel d'offres de l'agglomération de grenoble avec cette nouvelle technologie dans la cadre du nouveau partenariat avec le Groupe Bouygues. Les négociations sont en cours. Plusieurs autres projets commerciaux potentiels sont identifiés pour les prochains mois.

En terme de coûts, le programme débrayable global présentait à l'origine un budget de 2,5 M€ et le programme Transport Urbain à Câble un budget de 9 M€. Suite à la réorientation stratégique du Groupe de 2015, le budget estimé du programme débrayable s'élève à 5,5 M€ et le budget (net de subvention de l'Ademe) estimé du programme TUC est de 6 M€ dont 1.6 M€ déjà investi au 30 juin 2019.

La Société ne peut garantir que ces nouveaux calendriers et budgets ne connaitront pas de décalage dans le futur.

Tout nouveaux retards, abandons des projets ou dépassements de coûts pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3. RISQUES JURIDIQUES

3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.

En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction. L'avancée du Groupe par rapport à ses concurents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanche), véritable outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de vingt-deux familles de brevets. Le décompte des brevets fait au moment de l'IPO présentait 17 brevets, ne visant que les brevets prioritaires, sans leurs extensions. La terminologie actuelle reflète la réalité du portefeuille de brevets du Groupe qui contient 19 familles de brevets (brevets prioritaires et leurs extensions). Dix nouvelles familles de brevets ont été déposées depuis l'introduction en bourse du Groupe en octobre 2013 représentant 10 nouveaux brevets prioritaires et 8 nouvelles extensions sachant que 5 brevets prioritaires ont été abandonnés ou sont arrivés à terme. Une partie de ces brevets portant sur la technologie relative au déclenchement d'avalanche par inertie tombe dans le domaine public en 2018 dans certains pays, tout en restant maintenue dans d'autres pays où la délivrance a été plus tardive. Le Groupe a cependant anticipé ce risque d'une part en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches, en particulier la technologie GAZFLEX®, faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés depuis 2010 dans de nombreux pays et qui représente sur le dernier exercice un nombre de ventes quasi équivalent au nombre de ventes concernant les technologies d'inertie, ainsi que sur les produits Daisy Bell® et Obell'x®; et d'autre part, en développant un véritable savoir-faire et en s'imposant auprès de sa clientèle comme un acteur de confiance dans ce domaine à l'international. Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger.

Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux êtres contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Sur les marques

Les quarantequarante-trois familles de marques du Groupe représentant au total168 marques dont 74 déposées depuis l'introduction en bourse du Groupe en 2013, ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe. Le décompte des marques fait au moment de l'IPO présentait 23 marques ne visant que les marques mères, sans leurs extensions. La terminologie actuelle reflète la réalité du portefeuille de marques du Groupe qui contient 43 familles de marques (marques mères + leurs extensions à l'international) dont 20 familles supplémentaires par rapport aux 23 présentées en 2013.)..

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.

Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

Sur la titularité des droits

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent par une veille technologique, coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

Contrats de licence et accords

- Le Groupe bénéficie d'un contrat de licence :

- Une licence d'exploitation de marque correspondant à la marque Menta® (paravalanches à filets souples).
- Le Groupe a accordé un contrat de licence :

- Une licence d'exploitation à titre grâcieux au bénéfice de MND Mountain Development Co. LTD des marques suivantes : LST, Areco, SUFAG, MBS, TAS, TECHFUN, MND, et des logos associés.
- Le Groupe n'a en revanche concédé aucun contrat de licence sur ses brevets à la date du présent document.

3.2 Risques liés aux réglementations applicables

En France, certaines activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales, notamment la Directive 2000/9/CE relative aux installations à câbles transporteurs de personnes concernant les funiculaires, téléphériques et téléskis.

Dans le reste du monde, la règlementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales et/ou européennes De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme. L'évolution du cadre juridique, pouvant résulter de l'inflation de textes légaux et/ou règlementaires, pourrait remettre en cause les choix opérés par le Groupe sous l'emprise de la loi précédemment applicable. Le Groupe MND développe des solutions de transports de personnes et à ce titre, les normes relatives à la sécurité sont importantes et peuvent être amenées à évoluer, c'est pourquoi le Groupe a mis en place une veille active portant sur l'évolution de ces normes

Le Groupe MND est régulièrement sollicité dans le cadre de Groupes de travail d'institutions nationales ou européennes portant sur les normes du secteur.

Le Groupe respecte et applique les procédures d'attestations de conformité, répond aux exigences de déclarations de conformité et de marquage CE et d'étiquetage.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser une partie de son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

3.3 Risques liés aux installations d'équipement réalisées par le Groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les

conditions générales de vente précisent que de façon générale, il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 10 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer. Le Groupe n'a jamais été appelé en responsabilité dans le cadre d'un produit défectueux.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre lui dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

3.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.5 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférences « ADP2012 »

A la date du présent document, le capital de la Société est composé de 105 345 204 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». L'actionnaireL principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée a exercé son option de rachat des ADP2012 en octobre 2019 et s'engage à procéder à la conversion en actions ordinaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

4. RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Les autorisations court terme dont le Groupe disposait au 30 juin 2019 s'élevait à 33,5 M€ pour une utilisation à cette même date de 23,5 M€.

Nature des autorisations	Au 30 juin 2019	
	Plafond autorisé	Montant utilisé
Découvert	11 967	11 116
Dailly	20 080	11 953
Affacturage *	1 500	477
Total	**33 547**	**23 546**

Suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire entamées au cours de l'exercice mais finalisées en septembre 2019, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture.
Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.
Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.
La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2 Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.
L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

4.3 Risques de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises. A ce titre, le Groupe dispose d'une couverture de change.
La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à 236 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

		30 juin 2019		Sens. Devise	31 mars 2018		Sens. Devise
Zone euro	**EUR**	**33 639**	**59%**		**53 052**	**61%**	
Autres devises							
Dollar américain	USD	3 654	6%	(37)	4 000	5%	(40)
Franc suisse	CHF	2 891	5%	(29)	2 305	3%	(23)
Couronne suédoise	SEK	8 227	14%	(82)	2 741	3%	(27)
Livre turque	TRY	74	0%	(1)	54	0%	(1)
Dollar canadien	CAD	978	2%	(10)	602	1%	(6)
Renminbi	CNY	6 773	12%	(68)	24 845	28%	(248)
Kuna croate	HRK	1 051	2%	(11)	0	0%	0
Sous-total autres devises		**23 649**	**41%**		**34 547**	**39%**	
Total		**57 288**	**100%**	**(236)**	**87 599**	**100%**	**(345)**

La sensibilité du Groupe sur les capitaux propres s'élève à 158 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

	30 juin 2019	31 mars 2018
Résultat net avant impact risque de change	(65 327)	(2 412)
Impact risque de change net d'IS	(158)	(230)
Capitaux propres avant impact	(29 371)	28 514
Capitaux propres après impact du risque de change	**(29 529)**	**28 284**
Répartition de l'impact sur les capitaux propres par devise :		
Dollar américain	(24)	(27)
Franc suisse	(19)	(15)
Couronne suédoise	(55)	(18)
Livre turque	(0)	(0)
Dollar canadien	(7)	(4)
Renminbi	(45)	(166)
Kuna croate	(7)	0
Total impact capitaux propres	**(158)**	**(230)**

4.4 Risques de taux d'intérêt

Au 30 juin 2019, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 66 331 K€ (NOTE 17 du RFA) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 53 911 K€
- De 1 à 5 ans : 12 420 K€
- Au-delà de 5 ans : 0 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2019, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 3.531 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

4.5 Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.
Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.
Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.
Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

4.6 Risques de dilution

Il existe à ce jour un risque de dilution lié aux obligations convertibles en actions non encore converties au 30 juin 2019 et qui s'élèvent en nombre à 7 766 217 obligations.
Par ailleurs, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires (confère NOTE 39 du RFA – Evènements post clôture). L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

4.7 Risques de changement de contrôle

En date du 30 juin 2019, ce risque n'existait pas mais les opérations d'augmentation de capital postérieures à la clôture (confère NOTE 39 du RFA – Evènements post clôture), mettent en évidence un risque de changement de contrôle en raison de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Montagne et Vallée et de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Cheydemont qui pourraient être exercées en cas de survenance d'un cas de défaut (principalement défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable -clause MAC ou Material Adverse Change- dans la situation financière de Montagne et Vallée, Cheydemont ou MND). Un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. Ce changement de contrôle entrainerait une situation d'offre publique obligatoire et Cheyne SVC devrait alors se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

5. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.
Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.
La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNENTALE

Nous vous informons que toutes les informations sociales et environnementales requises par la règlementation vous seront fournies dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

III - ACTIONNARIAT

3.1. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2019, le capital de la Société était composé 19 363 514 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP 2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas admises sur le marché boursier. En revanche, chaque ADP 2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 30 juin 2019, le nombre d'actions propres détenues est de 48 505 pour une valeur nette totale de 34.788,98 €.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

3.2 SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2019

Au 30 juin 2019, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Le capital social de MND s'élevait à 18 008 068,02 euros. Ce dernier était composé de 19 363 514 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,93 euro chacune, dont :

- 18 364 154 actions ordinaires admises aux négociations ;
- 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire dites ADP 2012 non admises aux négociations.

Le tableau détaillé ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote.

A noter que toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Répartition du Capital et des droits de vote au 30 JUIN 2019

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation de droits de vote exerçables en AG	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Montagne et Vallée (1)	4 998 904	25,82%	9 997 808	40,88%	9 997 808	40,96%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (2)	999 364	5,16%	999 368	4,09%	999 368	4,09%
Sous-total Montagne et Vallée	**5 998 268**	**30,98%**	**10 997 176**	**44,97%**	**10 997 176**	**45,06%**
Equity 5 (3)	85 500	0,44%	165 500	0,68%	165 500	0,68%
Public	13 231 241	68,33%	13 245 281	54,16%	13 245 281	54,27%
Autocontrôle (4)	48 505	0,25%	48 505	0,20%		
TOTAL	19 363 514	100%	24 456 462	100,00%	24 407 957	100%

(1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V) est une SAS contrôlée de fait par Xavier GALLOT-LAVALLEE et dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :
i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 70,57 %,
ii. Ernesto BASSETTI pour 20,33 % (via la société OBNEVE contrôlée à 100 % par lui-même et son conjoint),
iii. Roland DIDIER pour 5,49 %
iv. Autre associé non opérationnel pour 3,62%

(2) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par Montagne et Vallée, d'une option d'achat exerçable à sa seule initiative pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 septembre 2018 au prix unitaire de 3 euros

par action. Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

(3) Equity 5, société dont les actionnaires sont 3 managers du Groupe, dont un détient 7474,21% du capital et des droits de vote.

(4) Titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 30 juin 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle au 30 juin 2019.

3.5. PACTES D'ACTIONNAIRES

Pacte entre les actionnaires EQUITY 5 et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY 5 (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY 5 (qui détient 0,97% du capital et 1,43% des droits de vote de la Société) pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital à hauteur de 5% maximum, et ;

- d'organiser entre les managers (quatre associés à la date de la présent Note d'Opération) les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY 5.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du Groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY 5 et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

Aux termes de ce pacte, EQUITY 5 bénéficie de la part de M&V :

- d'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND qu'elle possède pouvant être exercée, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY 5, ou un de ses associés, et M&V sont soit :

- 6 x EBIT consolidé de la société MND en intégration proportionnelle +/- la dette nette consolidée en intégration proportionnelle, soit

– une fois la société MND cotée sur un marché règlementé, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

En contrepartie de cet engagement, M&V dispose d'un droit de préemption en cas de cession d'actions MND réalisée par la société EQUITY 5, aux conditions de la cession projetée.

Il n'existe à ce jour, aucune action de concert entre certains de ses actionnaires.

3.6. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

3.7. NOMBRE D'ACTIONS PROPRES ACHETEES ET VENDUES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 septembre 2018 a conféré au Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 10,00 euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 30 juin 2019, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	631.078
Nombre d'actions propres vendues	607.711
Cours moyen des actions achetées	1,4340 €
Cours moyen des actions vendues	1,4427 €

IV – PROPOSITION DE CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE DITES « ADP2012 » EN ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE

Sous réserve des décisions prises à ce sujet par l'Assemblée Générale spéciale des titulaires d'actions de préférence dites « ADP_{2012} » appelée à se réunir le 21 février 2021, nous vous proposons :

- de convertir les 999.360 actions de préférence dites « ADP_{2012} » en actions ordinaires de la Société, à raison d'une (1) action ordinaire nouvelle pour une (1) action de préférence dites « ADP_{2012} » ancienne ;

- de supprimer en conséquence, l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence dites « ADP_{2012} »,

- de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, en vue de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, de faire procéder à toutes formalités utiles à la conversion envisagée, à l'admission aux négociation sur le marché d'Euronext Growth Paris des actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence dites « ADP_{2012} » et à leur cotation.

Nous vous rappelons à ce sujet que la seule préférence notable conférée aux « ADP_{2012} » (article 8 des statuts de la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT en vigueur) consiste en un :

- Dividende prioritaire nul pour les exercices clos avant le 1er avril 2018
- Dividende annuel prioritaire et cumulatif versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevée sur les sommes distribuables, à compter des exercices ouverts le 1er avril 2018 calculé seulement si l'option d'achat de l'article 8.3 n'est pas exercée par la bénéficiaire ou ses substitués (cette option et le rachat devant intervenir avant la tenue de l'assemblée objet du présent rapport).

Par ordre de mouvement en date du 16 octobre 2019, la Société AUDACIA a procédé à la cession des 999.360 actions de préférence dites « ADP_{2012} » au profit de la Société MONTAGNE ET VALLEE.

Par conséquent, nous vous proposons la conversion de ces actions de préférence dites « ADP_{2012} » en actions ordinaires et de retenir la parité de conversion de 1 « ADP_{2012} » pour 1 action ordinaire nouvelle, sans incidence négative pour les autres actionnaires.

Enfin et dans le même raisonnement, cette conversion des « ADP_{2012} » en actions ordinaires n'opérera aucune incidence en soi sur les capitaux propres de la Société.

V – PROPOSITION D'APPROBATION DES STATUTS SOCIAUX REFONDUS DE LA SOCIETE TENANT COMPTE DE LA CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE DITES « ADP 2012 » EN ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE

Sous réserve de votre accord sur la conversion des actions de préférence dites « ADP_{2012} » en actions ordinaires de la Société, il vous sera également demandé de vous prononcer sur l'adoption des statuts refondus de la Société, tenant compte de la conversion des actions de préférence dites « ADP_{2012} » en actions ordinaires de la Société.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ses rapports complémentaires et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Ste Hélène du Lac

Le 30/12/2019

Le Conseil d'Administration
M. Xavier GALLOT-LAVALLEE

ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

	Article D. 441-I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441-I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	16					**557**	38					**59**
Montant total des factures concernées (TTC)	2530853	512420	175124	109417	3196771	**3993732**	2804550				4296268	**7100819**
Pourcentage du montant total des achats (Services extérieurs) de l'exercice (TTC)	22	4	4	1	28	**35**						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							26				39	**39**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	**Délais contractuels :** (préciser)				30 JOURS		**Délais contractuels :** (préciser)				30 JOURS	
	Délais légaux : (préciser)				30 JOURS		**Délais légaux :** (préciser)				30 JOURS	

ANNEXE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Unités	Société mère	Pays
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne
LST	LST (France)	Italie
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
ATM	MBS	France
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie
MND AUSTRIA (anciennement SUFAG GMBH)	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine

ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/06/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	18 008 068,02	13 102 128,30	11 995 517,58	11 995 517,58	9 949 517,58
b) Nombre d'actions émises	19 363 514,00	14 088 310,00	12 898 406,00	12 898 406,00	10 698 406,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 465 745,23	7 054 276,00	6 970 906,57	4 830 243,04	4 227 682,00
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	- 3 061 141,00	-860 557,00	-274 206,00	-1 411 713,00	-1 020 824,00
c) Impôt sur les bénéfices	0,00	- 357 146,00	- 332 417,00	- 534 103,00	- 269 505,00
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	- 35 678 818,00	- 1 353 133,00	- 267 754,40	-1 274 890,38	-1 234 204,00
e) Résultat distribué					
f) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	-0,16	-0,04	0,00	-0,07	-0,07
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-1,84	-0,10	-0,02	-0,10	-0,12
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	30,00	38,00	36,00	29,00	27,00
b) Montant de la masse salariale	1 941 662,00	1 625 118,00	1 356 673,00	1 239 214,00	1 210 594,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	880 665,00	699 529,00	599 500,00	532 978,00	464 848,00

ONE PARTNER, MANY SOLUTIONS

RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CONSOLIDES 2018/19

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

(Du 1er avril 2018 au 30 juin 2019)

Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 30 juin 2019. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il peut être consulté sur le site www.mnd-group.com dans la rubrique « investisseurs ».

Société anonyme au capital de 10 472 936,80 € - 454 083 379 RCS Chambéry. Siège social : Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte Hélène du Lac

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 4
COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019 6
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 7
ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE....8
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 9
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 10
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 11

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 12
NOTE 1 - Bases de présentation 12
NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation 14
NOTE 3 - Périmètre de consolidation....26
NOTE 4 - Comparabilité des comptes....26
NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 27
NOTE 5 - Ecarts d'acquisition 27
NOTE 6 - Immobilisations incorporelles 29
NOTE 7 - Immobilisations corporelles....30
NOTE 8 - Titres mis en équivalence 30
NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants....30
NOTE 10 - Impôts différés actifs 31
NOTE 11 - Stocks....32
NOTE 12 - Clients et autres débiteurs 32
NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie....33
NOTE 14 - Capital Social....33
NOTE 15 – Provisions non courantes 34
NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés 34
NOTE 17 - Emprunts et dettes financières....36
NOTE 18 – Provisions courantes....38
NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs....38
NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE 39
NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé 39
NOTE 21 – Achats consommés....40
NOTE 22 – Charges externes....40
NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs....41

NOTE 24 – Dotation aux dépréciations et provisions 42
NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation.....42
NOTE 26 – Indicateurs de performance.....42
NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants.....43
NOTE 28 - Résultat financier 43
NOTE 29 - Impôts sur les résultats 44
NOTE 30 – Intégration fiscale française.....44
NOTE 31 - Résultat par action 45
AUTRES INFORMATIONS 46
NOTE 32 – Information sectorielle 46
NOTE 33 – Instruments financiers 46
NOTE 34 – Facteurs de risques financiers.....46
NOTE 35 – Transactions avec les parties liées.....46
NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants.....46
NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels 53
NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges.....53
NOTE 39 – Evènements post clôture.....55
NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes 55

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES..57
ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER 58

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Informations générales et faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1er juillet et se clôture le 30 juin. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73 800 Sainte-Hélène du Lac.

En plein cœur des Alpes, depuis 2004, le Groupe MND est l'un des seuls acteurs industriels mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne et de technologies innovantes, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif. Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte près de 340 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 décembre 2019. Les chiffres indiqués dans ce rapport sont présentés en milliers d'euros.

Changement de date d'exercice

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois.

Cotation en Bourse

Le Groupe MND a été introduit en Bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013.

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11ème résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sa capitalisation boursière s'élève au 30 décembre 2019 à 39,0 M€ avec un cours de l'action de 0,38 €.

Un exercice 2018/19 atypique pour le Groupe

Dans un exercice particulièrement atypique, le Groupe a dans un premier temps émis sur l'exercice pour 19,7 M€ d'obligations convertibles et simples (confère NOTE 17 de la présente Annexe) qui n'ont permis de restaurer que partiellement la situation de tension de trésorerie qui s'est aggravée en fin d'exercice, et a conduit à une recapitalisation majeure au cours de l'été sur l'exercice 2019/20. Les comptes annuels 2018/19 du groupe sont en nette dégradation, principalement du fait :

i. Du fort recul de l'activité (57,3 M€ de chiffre d'affaires vs. 87,6 M€ au cours de l'exercice 2017/2018), conséquence des tensions sur la trésorerie du groupe qui ne lui ont pas permis de produire et de délivrer le carnet de commandes prévu, et donc de la marge brute. Le groupe a également été confronté à des décalages de contrats et de projets et des

annulations de commandes, liés notamment à la non-obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques ;

ii. Des restructurations opérationnelles engagées (fermeture de 2 sites industriels à l'étranger et de 3 filiales de distribution), afin de finaliser la rationalisation des sites industriels et commerciaux étrangers pour améliorer la performance financière du groupe de manière durable. Il en résulte que les provisions liées à ces fermetures ont dû être comptabilisées dans les comptes au 30 juin 2019 ;

iii. Des coûts associés à la restructuration capitalistique et financière qui a été opérée au cours de l'été 2019, qui ont été provisionnés dans les comptes au 30 juin 2019.

Perspectives post-clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, le groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€ et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023.

Du fait de ces opérations, la situation financière du groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l'exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du groupe s'élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€.

Désormais, le risque de liquidité qui pesait sur la société est levé et MND dispose des moyens financiers pour mener à bien son plan d'affaires, en s'appuyant sur son carnet de commandes fermes enregistrées de 181,7 M€ à fin juin 2019, dont 42,8 M€ de commandes à facturer au cours de l'exercice 2019/2020 (clos le 30 juin 2020).

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019

Le Conseil d'administration du groupe MND s'est réuni le 30 décembre 2019 et a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2018/2019.

Les données chiffrées sont présentées en K euros sauf mention spécifique.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Ecarts d'acquisition	5	12 704	13 147
Immobilisations incorporelles	6	16 003	15 590
Immobilisations corporelles	7	9 152	11 566
Autres actifs financiers	8/9	2 545	3 805
Impôts différés	10	0	6 487
Autres actifs long terme		0	0
Actifs non-courants		**40 404**	**50 595**
Stocks et en-cours	11	18 437	20 653
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	12	27 411	61 882
Créances fiscales	12	5 642	4 596
Autres débiteurs	12	5 128	9 753
Créances d'impôt		44	2 279
Autres actifs courants		1 372	2 386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	428	805
Actifs courants		**58 463**	**102 355**
Total Actif		**98 866**	**152 949**

		Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Capital	14	18 008	13 102
Primes liées au capital		29 543	27 436
Actions propres		(214)	(151)
Autres réserves		(439)	(765)
Résultats accumulés		(76 269)	(11 108)
Total Capitaux propres, part du groupe		**(29 371)**	**28 514**
Intérêts minoritaires		(108)	400
Total Intérêts minoritaires		**(108)**	**400**
Total des capitaux propres		**(29 479)**	**28 914**
Emprunts et dettes financières	17	12 420	5 068
Engagements envers le personnel	15/16	857	765
Autres provisions	15	42	73
Impôts différés		1 595	182
Autres passifs long terme		1 054	1 493
Total Passifs non courants		**15 968**	**7 581**
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	53 911	65 072
Provisions (part à moins d'un an)	18	5 867	400
Dettes fournisseurs	19	32 486	34 905
Dettes sociales	19	5 035	3 866
Dettes fiscales	19	5 386	3 175
Autres créditeurs	19	3 843	4 576
Dettes d'impôt		0	469
Autres passifs courants et passifs liés aux contrats clients	19	5 849	3 992
Total Passifs courants		**112 377**	**116 455**
Total des passifs		**128 345**	**124 035**
Total Passif		**98 866**	**152 949**

ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffre d'affaires	20	57 288	87 599
Achats consommés	21	(36 643)	(49 171)
Charges externes	22	(22 040)	(16 133)
Charges de personnel	23	(26 089)	(19 296)
Impôts et taxes		(846)	(493)
Dotation aux amortissements		(4 570)	(3 205)
Dotation aux dépréciations et provisions	24	(11 416)	41
Autres produits et charges d'exploitation	25	1 714	2 578
Résultat opérationnel courant		**(42 602)**	**1 920**
Résultat sur cession de participations consolidées		0	
Autres produits et charges opérationnels non courants	27	(9 648)	(788)
Résultat opérationnel		**(52 250)**	**1 132**
Coût de l'endettement financier net	28	(3 531)	(1 629)
Autres produits et charges financiers	28	(1 759)	(326)
Résultat avant impôt		**(57 539)**	**(823)**
Impôts sur les bénéfices	29	(7 788)	(1 589)
Résultat net		**(65 327)**	**(2 412)**
Part du groupe		**(64 819)**	**(2 717)**
Part des minoritaires		**(508)**	**305**
Résultat par action (€/action)	31	(4,07)	(0,20)
Résultat dilué par action (€/action)	31	(4,07)	(0,20)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net total		**(65 327)**	**(2 412)**
Ecarts de conversion		90	(559)
Ecarts actuariels		0	(24)
Actions auto-détenues		0	2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**90**	**(581)**
Résultat global		**(65 237)**	**(2 993)**
Dont part revenant au Groupe consolidé		(64 719)	(3 298)
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		(518)	305

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe				Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Autres réserves hors OCI/CTA	Total				
Situation au 1er avril 2017	**11 996**	**22 865**	**(153)**	**(85)**	**(126)**	**0**	**(211)**	**(8 388)**	**26 109**	**95**	**26 204**
Recyclage des OCI en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(36)	0	(36)	0	(36)	0	(36)
Ecarts de conversion	0	0	0	(559)	0	0	(559)	0	(559)	0	(559)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	(2 412)	(2 717)	305	(2 412)
Total des pertes et profits de la période	**0**	**0**	**0**	**(559)**	**(36)**	**0**	**(595)**	**(2 412)**	**(3 312)**	**305**	**(3 007)**
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	1 106	4 571	0	0	0	0	0	0	5 677	0	5 677
Mouvements sur actions propres	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	2
Composante fonds propres des émissions obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	(104)	145	0	41	(308)	37	0	37
Situation Au 31 mars 2018	**13 102**	**27 436**	**(151)**	**(748)**	**(17)**	**0**	**(765)**	**(11 108)**	**28 514**	**400**	**28 914**
Situation ajustée au 1er avril 2018	**13 102**	**27 436**	**(151)**	**(748)**	**(17)**	**0**	**(765)**	**(11 108)**	**28 514**	**400**	**28 914**
Recyclage des OCI en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	90	0	0	90	0	90	0	90
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	(65 327)	(64 819)	(508)	(65 327)
Total des pertes et profits de la période	**0**	**0**	**0**	**90**	**0**	**0**	**90**	**(65 327)**	**(64 729)**	**(508)**	**(65 237)**
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	4 906	2 107	0	0	0	0	0	0	7 012	0	7 012
Mouvements sur actions propres	0	0	(63)	0	0	0	0	0	(63)	0	(63)
Composante fonds propres des émissions obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	219	17	0	236	166	(106)	0	(105)
Situation Au 30 juin 2019	**18 008**	**29 543**	**(214)**	**(439)**	**0**	**0**	**(439)**	**(76 269)**	**(29 371)**	**(108)**	**(29 479)**

L'augmentation de capital est détaillée en NOTE 14 – Capital social et correspond à la conversion d'obligations convertibles en actions.
La norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres au 31 mars 2018 comme cela est précisé en NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation, paragraphe 2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net total consolidé		(65 327)	(2 412)
Ajustements			
Amortissements et provisions		10 098	3 526
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		941	31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**(54 288)**	**1 145**
Charge (produit) d'impôt	29	7 788	1 589
Coût de l'endettement financier net	28	3 531	1 629
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**(42 969)**	**4 363**
Incidence de la variation des stocks	11	2 216	3 637
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	41 299	(36 786)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	1 178	15 679
Impôts payés		194	(450)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**1 918**	**(13 557)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 779)	(9 432)
Variation des prêts et avances consentis	9	1 260	(1 741)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	433	46
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(2 086)**	**(11 127)**
Augmentation de capital	14	7 013	5 677
Cession (acquisition) nette d'actions propres		63	(2)
Emission d'emprunts	17	21 139	13 913
Remboursement d'emprunts	17	(10 574)	(7 285)
Intérêts financiers nets versés	28	(3 434)	(1 564)
Autres flux liés aux opérations de financement	17	(13 015)	16 170
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**1 192**	**26 910**
Incidence de la variation des taux de change		56	6
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de la trésorerie		**1 080**	**2 231**
Trésorerie d'ouverture	13/17	(24 197)	(26 428)
Trésorerie de clôture	13/17	(23 118)	(24 197)

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2019, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm.
Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2018

L'Union Européenne a adopté les normes, amendements et interprétations qui sont d'application obligatoire par le groupe pour son exercice ouvert au 1er avril 2018, à savoir :

- Les normes d'amélioration annuelle cycles 2010-2012 et 2012-2014,
- L'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,
- L'amendement IAS 1 « initiative, informations à fournir »,
- IFRS 15 y compris amendements de clarification – contrats avec les clients (confère le paragraphe 2.18 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation),
- IFRS 9 – instruments financiers (confère paragraphe 2.12 de la NOTE – Méthodes et règles d'évaluation),
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (amendements IFRS 1 et IAS 28).

Norme IFRS 15 : la 1ère application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. Les principes comptables retenus pour la comptabilisation des contrats avec les clients a été cependant réécrite pour mise en conformité avec la norme IFRS 15 en note 20.

Norme IFRS 9 : la 1ère application de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les comptes. En effet, le groupe ne détient pas de titres non consolidés significatifs, l'analyse des risques clients n'a pas conduit à constater de dépréciations complémentaires au titre des pertes attendues. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture de types optionnels.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe Montagne et Neige Développement a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 30 juin 2019, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants.

Applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 « contrats de location », adopté par l'Union Européenne en octobre 2017.
- Amendements à IFRS 9 « Caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative », adopté par l'Union Européenne le 22 mars 2018 ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines », adopté par l'Union Européenne le 23 octobre 2018 ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », adopté par l'Union Européenne le 8 février 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), adoptées par l'Union Européenne le 14 mars 2019. Ces améliorations apportent des modifications aux normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprise », IFRS 11 « Partenariats », IAS 23 « Coûts d'emprunts » et IAS 12 « Impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime », adoptés par l'Union européenne le 13 mars 2019.

Applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne :

- IFRS 3 « amendements à IFRS 3, définition d'une activité (a),
- Amendements IAS 1 et IAS 8 sur le seuil de matérialité, publiée le 10/12/2019
- Nouveau cadre conceptuel, et référence au cadre conceptuel (a),
- Amendements à IFRS 7 et 9 « réforme des taux d'intérêts de référence – étape 1 (dont la publication par l'UE est prévue fin 2019).

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB avec une 1ère application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 est en cours de réalisation au sein du groupe. Une première approche permet d'estimer à environ 10% du montant total des actifs du Groupe au 30 juin 2019 l'impact de l'application de la norme. La méthode de transition retenue sera la méthode rétrospective simplifiée. Des réflexions sont toujours en cours, notamment au niveau français, sur les modalités de comptabilisation de certains actifs, notamment immobiliers. L'application de la norme se traduira par la constatation d'actifs au titre des droits d'utilisation et en contrepartie de dettes financières. Les loyers seront ventilés entre dotations aux amortissements et frais financiers. Cependant, le retraitement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres. Pour information, les contrats de location simple portent essentiellement sur des locations immobilières. Le montant des charges de location simples et des loyers restant à payer est indiqué en Note 37.

Le groupe ne s'attend pas, compte tenu de l'analyse en cours, à ce que les autres amendements et interprétations non appliqués par anticipation aient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2018, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients, ainsi que sur l'identification des obligations de performance et leur modalité de comptabilisation. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

1.3. Principes de présentation

Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.4. Modalités de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier des co-entreprises, et pas d'activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines filiales respectant ces critères mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 8.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.3. Conversion des éléments en devises

2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.
Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
1 euro =	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	**1,1512**	**1,1380**	1,1705	1,2321
Franc suisse (CHF)	**1,1427**	**1,1105**	1,1355	1,1779
Couronne suédoise (SEK)	**10,4183**	**10,5633**	9,7539	10,2843
Livre turque (TRY)	**6,1624**	**6,5655**	4,3099	4,8976
Dollar canadien (CAD)	**7,7497**	**7,8185**	1,5007	1,5895
Renminbi (CNY)			7,7466	7,7468

2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs isolés et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 17, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle et dans l'hypothèse de la détermination de l'écart d'acquisition selon la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

• La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

• La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, …) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net » (sans impact à la clôture des comptes au 30 juin 2019).

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé dans le cas des sociétés consolidées par intégration globale.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'option d'achat.

2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions/cessions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

(a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
(b) intention du Groupe d'achever le projet,
(c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,

(d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
(e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
(f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « Immobilisations incorporelles ».

Dès lors que la phase de développement est terminée, ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 12 ans). Dès lors que la phase de développement est toujours en cours, les frais sont comptabilisés en immobilisations en cours et ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les principaux actifs incorporels immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- Les contrats de location financement,
- Les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

• Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.

• Pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

A ce titre, le Groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ». Aucune modification du périmètre des UGT n'est intervenue au cours de l'exercice.

Une fois par an, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé à cinq ans pour les besoins du calcul, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juillet 2019.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2019 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,5%, contre 8,5% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Taux sans risque	**1,0%**	2,0%
Prime de risque marché	**6,5%**	6,7%
Prime de risque spécifique	**0,8%**	1,5%
Bëta	**1,41**	1,18
Taux de croissance à l'infini	**2,0%**	2,0%

Compte tenu de la perte significative constatée sur l'exercice 2018/2019, les impairement tests ont été sensibilisés sur les principales données opérationnelles que sont le chiffre d'affaires et la marge pour les UGT « sécurité des sites de loisirs » et « remontées mécaniques » afin d'y inclure une part de risque liée à la possible non atteinte du business plan.

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel courant / non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence, ou lorsque les UGT sont cédées. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 30 juin 2019 d'instrument dérivé ayant un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

• Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;

• Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix côtés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

• Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur brute de réalisation fait l'objet d'une revue annuelle par la direction opérationnelle de chaque Société et est établie en fonction de sa connaissance précise des produits existants, des évolutions techniques et des marchés.

2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

La norme IFRS 9 n'a pas conduit à constater des dépréciations complémentaires des créances clients au titre des pertes attendues. Dans le cadre d'IFRS 9, les créances clients sont qualifiées selon le modèle de dépréciation suivant :

• Catégorie 1 : créances saines (dont le risque de crédit est faible à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives. En pratique, l'analyse n'a pas conduit à constater de provisions pour pertes attendues sur les exercices présentés.

• Catégorie 2 : créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale (absence de preuve de défaillance à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives.

• Catégorie 3 : créances en souffrance pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la clôture. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (affacturage, cession DAILLY, escompte d'effets…). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Sur les exercices présentés, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.14. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients…) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part en capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2018 et au 30 juin 2019, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 30 juin 2019 et 31 mars 2018 :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ou 67 ans
Taux de charges sociales moyen	44,55%	44,55%
Taux d'actualisation (iBoxx)	0,77%	1,37%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

2.17. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe applique la norme IFRS 15 à compter de l'exercice 2018/2019, y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La norme n'a pas été appliquée aux données de l'exercice précédent clos au 31 mars 2018. La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat ;
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- La détermination du prix global du contrat ;
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse du chiffre d'affaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence deux familles principales de ventes :

(1) les ventes de produits finis,
(2) les ventes de projets,

On retrouve ces deux familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnu en chiffre d'affaires. Concernant les ventes « sortie d'usine », le transfert de contrôle vers le client ne se réalisant que lorsque la marchandise a été transférée au client, le revenu de la vente ne peut plus être reconnu en IFRS 15 contrairement à l'exercice précédent.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à différencier la reconnaissance du revenu selon les activités. En effet, pour l'activité « Sécurité », l'application de la norme a conduit à considérer plusieurs obligations de performance fonction des prestations réalisées (principalement les études, la livraison du matériel, les travaux d'implantation, et l'installation et la mise en route). Pour chacune de ces obligations de performance, le chiffre d'affaires est désormais reconnu lors du transfert de contrôle au client. En effet, les produits de cette activité (principalement les déclencheurs d'avalanche) ne sont pas suffisamment spécifiques à un projet donné. Quant aux autres activités, c'est à dire « Enneigement », « Remontées mécaniques » et « Loisir d'été », l'application de la norme a conduit à ne considérer qu'une seule obligation de performance et à reconnaître le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Par ailleurs, le Groupe intervient en tant que principal partenaire vis-à-vis de ses clients et non en tant qu'intermédiaire. Il n'existe pas de composante de financement significative dans les contrats signés avec les clients. Il n'existe pas d'autre actif lié aux contrats clients (coûts marginaux d'obtention de contrats clients ou coûts d'exécution de contrats clients). Les passifs liés au contrats clients correspondent essentiellement à des avances reçues et à des produits constatés d'avance.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.19. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés non courants.

2.20. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.21. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement de l'affacturage, des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.22. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Informations obligatoires sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE, ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé par les différentes entités du Groupe notamment pour reconstituer leur fonds de roulement.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l''entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), ou à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui ne dépasse généralement pas 5 ans, sur la base du business plan établi par la direction et approuvé par le conseil d'administration. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (notamment le plafonnement des utilisations et la durée fiscale de report des déficits), et de taux d'impôt.

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.23. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.24. Activités cédées ou abandonnées

Exercice 2017-2018 :

Néant.

Exercice 2018-2019 :

Néant.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3.1. Entrées de périmètre

Il n'y a pas de variation de périmètre sur l'exercice.

3.2. Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2019

				Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
Unités	Société mère	Pays	Activité	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMEN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	98,57 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA (anciennement SUFAG GMBH)	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG

NOTE 4 - Comparabilité des comptes

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et n'est donc pas comparable avec celui de l'exercice précédent.

NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

NOTE 5 - Ecarts d'acquisition

Montants bruts	Ecart d'acquisition
Au 31 mars 2018	**13 147**
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	
• Cessions / Diminutions de l'exercice	
• Écart de conversion	
Au 30 juin 2019	**13 147**
Pertes de valeurs	
Au 31 mars 2018	**0**
• Test de dépréciation	431
• Écart de conversion	12
Au 30 juin 2019	**443**
Montants nets	
Au 31 mars 2018	**13 147**
Au 30 juin 2019	**12 704**

Par UGT	Valeurs nettes Au 30 juin 2019	Valeurs nettes Au 31 mars 2018
Sécurité des sites de loisirs	3 892	3 892
Protection contre les risques naturels	6 094	6 094
Enneigement de culture	663	663
Remontées mécaniques	1 809	2 252
Loisirs	246	246
TOTAL	**12 704**	**13 147**

Par secteur d'activité	Valeurs nettes Au 30 juin 2019	Valeurs nettes Au 31 mars 2018
Sécurité et loisirs	10 232	10 232
Enneigement et remontées mécaniques	2 472	2 915
TOTAL	**12 704**	**13 147**

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairement sont les suivantes :

UGT	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité des sites de loisirs	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Protection contre les risques naturels	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Enneigement de culture	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Remontées mécaniques	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Loisirs	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%

Au 30 juin 2019, et dans le cadre de la revue de ses écarts d'acquisition significatifs, le Groupe a identifié un indice de perte de valeur qui l'a conduit à comptabiliser une dépréciation de 0,4 M€ des écarts d'acquisition sur l'UGT Remontées Mécaniques.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraineraient pas la comptabilisation complémentaire de perte de valeur.

Sensibilité du taux

La marge de l'UGT la plus sensible (sécurité) serait annulée en retenant un taux d'actualisation de 12,7% contre 14,0% en n-1 combiné à un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs, Protection contre les risques naturels et Remontées mécaniques) qu'avec une dégradation de la valeur terminale issue des flux de trésorerie de 30% (contre 64% en n-1).

NOTE 6 - Immobilisations incorporelles

	Frais de développements	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
Montants bruts				
Au 31 mars 2017	**2 923**	**2 704**	**10 543**	**16 169**
• Augmentations de l'exercice	258	292	2 858	**3 408**
• Diminutions de l'exercice		(40)		**(40)**
• Transferts	5 784	402	(6 186)	**0**
• Écart de conversion	(18)	(1)		**(19)**
Au 31 mars 2018	**8 947**	**3 357**	**7 215**	**19 518**
• Augmentations de l'exercice	1 862	734	369	**2 965**
• Diminutions de l'exercice	(945)	(211)		**(1 155)**
• Transferts				**0**
• Écart de conversion				**0**
Au 30 juin 2019	**9 864**	**3 880**	**7 584**	**21 328**
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 31 mars 2017	**(1 081)**	**(804)**	**(438)**	**(2 322)**
• Dotations de l'exercice	(1 055)	(264)	(341)	**(1 660)**
• Diminutions de l'exercice	22	38		**60**
• Transferts		(15)		**(15)**
• Écart de conversion	7	2		**9**
Au 31 mars 2018	**(2 107)**	**(1 043)**	**(779)**	**(3 928)**
• Dotations de l'exercice	(1 502)	(253)	(303)	**(2 058)**
• Diminutions de l'exercice	686			**686**
• Transferts		(416)	416	**0**
• Écart de conversion		(10)	(14)	**(24)**
Au 30 juin 2019	**(2 923)**	**(1 722)**	**(680)**	**(5 325)**
Montants Nets				
Au 31 mars 2017	**1 842**	**1 900**	**10 105**	**13 847**
Au 31 mars 2018	**6 840**	**2 314**	**6 436**	**15 590**
Au 30 juin 2019	**6 941**	**2 158**	**6 904**	**16 003**
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)				
Au 31 mars 2017	**0**	**0**	**1 781**	**1 781**
Au 31 mars 2018	**0**	**0**	**1 571**	**1 571**
Au 30 juin 2019	**0**	**0**	**1 251**	**1 251**

Dans la continuité de l'exercice clos au 31 mars 2018, le Groupe a poursuivi ses investissements, principalement dans le secteur du transport urbain, avec un montant de dépenses R&D à hauteur de 3,0 M€.

Ces projets capitalisés sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Ces dépenses sont amorties sur une durée comprise entre 5 et 12 années. Ils seront activés et amortis à la fin de la période de développement précédant la phase d'industrialisation et de commercialisation. Au 30 juin 2019, les deux principaux projets sont le Debrayable, en cours d'amortissement, et le Cabline en phase de développement.

Les analyses effectuées n'ont pas conduit à identifier des indices de pertes de valeur sur les projets capitalisés.

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené à déprécier et comptabiliser en charges certaines immobilisations incorporelles pour un montant net de 0,5 M€.

NOTE 7 - Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2017	**478**	**10 287**	**3 972**	**85**	**14 823**
• Augmentations de l'exercice	55	5 190	770	9	**6 024**
• Diminutions de l'exercice	(9)	(260)	(265)		**(534)**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre					**0**
• Écart de conversion	(1)	(15)	(38)		**(54)**
Au 31 mars 2018	**523**	**15 202**	**4 439**	**94**	**20 259**
• Augmentations de l'exercice	41	457	316		**814**
• Diminutions de l'exercice	(271)	(1 540)	(1 572)		**(3 383)**
• Transferts		(30)	124	(94)	**0**
• Variations de périmètre					**0**
• Écart de conversion	2	(1)	(16)		**(15)**
Au 30 juin 2019	**295**	**14 088**	**3 291**	**0**	**17 675**
Amortissements					
Au 31 mars 2017	**(115)**	**(5 385)**	**(2 092)**	**0**	**(7 592)**
• Dotations de l'exercice	(69)	(1 132)	**(359)**		**(1 560)**
• Diminutions de l'exercice	9	245	183		**437**
• Transferts		(2)			**(2)**
• Écart de conversion		10	14		**24**
Au 31 mars 2018	**(175)**	**(6 264)**	**(2 254)**	**0**	**(8 693)**
• Dotations de l'exercice	(35)	(1 476)	(798)		**(2 309)**
• Diminutions de l'exercice		1 372	1 107		**2 479**
• Transferts	88	2	(90)		**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 30 juin 2019	**(122)**	**(6 366)**	**(2 035)**	**0**	**(8 523)**
Montants nets					
Au 31 mars 2017	**364**	**4 902**	**1 880**	**85**	**7 231**
Au 31 mars 2018	**349**	**8 938**	**2 185**	**94**	**11 566**
Au 30 juin 2019	**174**	**7 722**	**1 256**	**0**	**9 151**
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)					
Au 31 mars 2017		**3 462**			**3 462**
Au 31 mars 2018		**7 492**			**7 492**
Au 30 juin 2019		**6 805**			**6 805**

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené à déprécier et sortir certaines immobilisations corporelles pour un montant net de 0,6 M€.

NOTE 8 - Titres mis en équivalence

Non applicable car toutes les sociétés sont en intégration globale.

NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 545	3 805
Valeurs brutes	**2 545**	**3 805**
Provision pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes	**2 545**	**3 805**

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés principalement par les sociétés filiales françaises aux sociétés propriétaires des bâtiments industriels des sites français et des cautions bancaires.

La variation constatée dans les comptes au 30 juin 2019 par rapport à N-1 concerne principalement la diminution du fond de garantie du factor.

NOTE 10 - Impôts différés actifs

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations…).

Au 30 juin 2019, et conformément à l'IAS 12, l'historique des pertes récentes a conduit le groupe à comptabiliser en charges l'intégralité des reports déficitaires activés au cours des années précédentes.

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Total
Au 31 mars 2017	**3**	**7 247**	**213**	**(433)**	**7 030**
• Incidence résultat	11	0	(14)	(522)	**(525)**
• Variations de périmètre			(8)		**(8)**
• Reclassement			(48)		**(48)**
• Autres				50	**50**
• Écart de conversion		(9)			**(10)**
Au 31 mars 2018	**14**	**7 238**	**143**	**(905)**	**6 487**
• Incidence résultat	9	(7 238)	(4)	(850)	**(8 083)**
• Variations de périmètre					**0**
• Reclassement					**0**
• Autres					**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 30 juin 2019	**23**	**(0)**	**139**	**(1 755)**	**(1 596)**

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux Au 31 mars 2018	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	**(22 898)**	**(5 305)**	**(1 849)**	**(3 169)**
Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés	*(18 195)*	*(4 357)*	*(1 202)*	*(1 019)*
Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés	*(4 703)*	*(948)*	*(647)*	*(2 150)*

Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2019	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	**(75 176)**	**(14 366)**	**(4 909)**	**(11 722)**
Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés	*(75 176)*	*(14 366)*	*(4 909)*	*(11 722)*

NOTE 11 - Stocks

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Stocks matières premières et fournitures	15 800	15 572
Encours de Production	8 879	3 681
Stocks de marchandises	1 737	1 955
Valeurs brutes	**26 416**	**21 208**
Provision pour dépréciation	(7 979)	(555)
Valeurs nettes	**18 437**	**20 653**

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer une une dépréciation de l'ordre de 7,4 M€ sur l'exercice.

NOTE 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Avances et acomptes versés sur commandes	419	1 346
Créances clients	19 128	31 191
Actifs sur contrats clients	11 454	30 807
Créances sociales	7	13
Créances fiscales	5 635	4 596
Comptes courants débiteurs	2 950	1 548
Débiteurs divers	1 759	6 846
Valeurs brutes	**41 352**	**76 347**
Provision pour dépréciation	(3 170)	(116)
Valeurs nettes	**38 182**	**76 231**

Échéancement	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	38 182	76 231
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	**38 182**	**76 231**

Le poste « Créances clients » s'élève à 19,1 M€ au 30 juin 2019 et le poste « Actifs sur contrats clients » à 11,5 M€, en lien avec la baisse de l'activité constatée sur le second semestre de l'exercice.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

La principale variation du poste « Débiteurs divers » est liée à la diminution des créances liées au factor.

La dépréciation concerne uniquement le poste « Clients et comptes rattachés ». Sur la base de leur analyse au cas par cas, certaines créances ont été dépréciées, notamment celles dont le risque de

crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale et celles en souffrance pour lesquelles ils existent des preuves objectives de défaillance à la clôture.

NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Disponibilités à court terme	428	805
VMP et autres placements	0	0
Total	**428**	**805**

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou à des garanties.

NOTE 14 - Capital Social

Au 30 juin 2019, le capital de la Société était composé 19 363 514 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext Growth. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une option de rachat des ADP2012 au prix unitaire de 3 euros exerçable initialement entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2018 et dont l'engagement a été conventionnellement reconduit jusqu'au 15 octobre 2019, portant sur la totalité des ADP2012 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable. En cas de non-exercice de l'option de rachat, le montant du dividende prioritaire serait nul jusqu'à la clôture de l'exercice au 31 mars 2020, MND n'envisageant pas de verser de dividende avant cette date. Dans le cas où au 1er avril 2020, les ADP2012 sont toujours en circulation et que MND décidait d'un versement de dividendes, les ADP2012 percevraient un dividende prioritaire de 2,5 € pour chaque euro de dividende versé.

Suite à la clôture de l'exercice, l'actionnaire principale de la Société, à savoir Montagne et Vallée, a levé l'option de rachat des ADP 2012 (confère NOTE 39 – Evènements post clôture).

Sur l'exercice, le Groupe a procédé des augmentations de capital successives avec l'émission de 5 275 204 actions nouvelles pour un montant total net de 7,0 M€.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2018.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total Au 31 mars 2018					14 088 310	0,93 €	13 102 128,30 €
18/09/2018	Conversion d'obligations	1 227 321,00 €	1 295 788,00 €	1 319 700	15 408 010	0,93 €	14 329 449,30 €
30/01/2019	Conversion d'obligations	2 504 955,00 €	188 339,00 €	2 693 500	18 101 510	0,93 €	16 834 404,30 €
02/04/2019	Conversion d'obligations	505 458,72 €	168 704,82 €	543 504	18 645 014	0,93 €	17 339 863,02 €
30/06/2019	Conversion d'obligations	668 205,00 €	453 686,00 €	718 500	19 363 514	0,93 €	18 008 068,02 €
Total Au 30 juin 2019		4 905 939,72 €	2 106 517,82 €	5 275 204	19 363 514	0,93 €	18 008 068,02 €

NOTE 15 – Provisions non courantes

	Garanties	Pensions et retraites	Autres	Total
Au 31 mars 2017	**75**	**854**	**5**	**933**
• Dotations de l'exercice		68		**68**
• Reprise de provision utilisée		(157)	(4)	**(161)**
• Reprise de provision non utilisée				**0**
• Variations de périmètre				**0**
• Autres		2		**2**
• Écart de conversion	(2)	(1)		**(3)**
Au 31 mars 2018	**73**	**765**	**1**	**838**
• Dotations de l'exercice		92		**92**
• Reprise de provision utilisée				**0**
• Reprise de provision non utilisée	(31)		(1)	**(31)**
• Variations de périmètre				**0**
• Autres				**0**
• Écart de conversion				**0**
Au 30 juin 2019	**42**	**857**	**0**	**899**

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatées directement en autres éléments du résultat global.

NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs.

Variation de l'engagement net reconnu au bilan	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Dette actuarielle de début de période	**765**	**854**
Coût des services rendus	92	(90)
Gains ou pertes actuariels	0	2
Ecart de conversion	0	(1)
Dette actuarielle de fin de période	**857**	**765**

Le Groupe ne disposant pas d'actif de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n’est intervenu sur les exercices présentés.

NOTE 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2018
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance / Financements innovation	7 959		(155)		(7 774)		30
Emprunts auprès étab. de crédit	5 645	7 909	(543)		(11 890)	(28)	1 093
Dettes financières crédit-bail	2 580	4 730	(50)		(3 469)		3 791
Autres emprunts et dettes assimilées	0	154					154
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	**16 184**	**12 793**	**(748)**	**0**	**(23 133)**	**(28)**	**5 068**
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance / Financements innovation	2 073	406	(1 296)		7 774		8 957
Emprunts auprès étab. de crédit	2 184	714	(2 709)		11 890	(19)	12 060
Dettes financières crédit-bail	1 786		(2 532)		3 469		2 723
Autres emprunts et dettes assimilées	16	16 170				26	16 212
Intérêts courus	53	117	(52)				118
Concours bancaires courants	28 523	109	(3 615)			(15)	25 002
Dettes financières courantes	**34 635**	**17 516**	**(10 204)**	**0**	**23 133**	**(8)**	**65 072**

Échéancement	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	34 635	65 072
Compris entre un et deux ans	5 984	2 572
Compris entre deux et trois ans	5 227	1 311
Compris entre trois et quatre ans	3 064	693
Supérieur à cinq ans	1 909	491
Total	**50 819**	**70 140**

Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2019
Emprunts obligataires	0	19 670		(6 750)	(500)		12 420
BPIFrance Innovation	30				(30)		0
Emprunts auprès étab. de crédit	1 093				(1 093)		0
Dettes financières crédit-bail	3 791				(3 791)		0
Autres emprunts et dettes assimilées	154				(154)		0
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	**5 068**	**19 670**	**0**	**(6 750)**	**(5 568)**	**0**	**12 420**
Emprunts obligataires	0				500		500
BPIFrance Innovation	8 957	674	(290)		30		9 371
Emprunts auprès étab. de crédit	12 060	450	(519)		1 093		13 084
Dettes financières crédit-bail	2 723	345	(3 015)		3 791		3 844
Autres emprunts et dettes assimilées	16 212		(13 015)		154		3 351
Intérêts courus	118	97					215
Concours bancaires courants	25 002		(1 456)				23 546
Dettes financières courantes	**65 072**	**1 566**	**(18 295)**	**0**	**5 568**	**0**	**53 911**

Échéancement	Au 31 mars 2018	Au 30 juin 2019
Inférieur à un an	65 072	53 911
Compris entre un et deux ans	2 572	12 420
Compris entre deux et trois ans	1 311	0
Compris entre trois et quatre ans	693	0
Supérieur à cinq ans	491	0
Total	**70 140**	**66 331**

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits à taux fixe et en euros. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 2,90 %.

Conformément à la norme IAS 1, paragraphe 65, le Groupe a reclassé en dettes financières courantes le capital restant dû d'emprunts moyen terme ayant fait l'objet de report d'échéances dont la contractualisation avec les partenaires bancaires était en cours de discussion à la date du 30 juin 2019.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice à trois emprunts obligataires dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous :

a) Emprunt obligataire convertible en actions pour un montant nominal de 10,0 M€, à échéance mai 2021 et pour un nombre d'obligations de 10 000 000. Il a été souscrit en juin 2018 et se décompose en deux tranches : la première de 6,0 M€ et la seconde de 4,0 M€, libérées respectivement en juin 2018 et en août 2018. En date du 30 juin 2019, 6 750 000 obligations ont été converties en actions, et il reste donc 3 250 000 obligations non converties.
b) Emprunt obligataire convertible en actions pour un montant nominal de 4,5 M€, à échéance mai 2021 et pour un nombre d'obligations de 4 516 127. Il a été souscrit en novembre 2018. Il a été libéré en totalité en décembre 2018. En date du 30 juin 2019, aucune obligation n'a été convertie en actions, et il reste donc 4 516 127 obligations non converties.
c) Emprunt obligataire simple pour un montant nominal de 5,2 M€ à échéance mai 2021 et qui pourra être transformé en obligations convertibles.

Ces trois emprunts obligataires ne donnent pas lieu à une rémunération.

Au 30 juin 2019, la dette obligataire restante se décompose en une part à moins d'un an de 0,5 m€ et une part à plus d'un an de 12,4 M€. Toute la dette obligataire est classée en dettes financières. Il n'y a pas de composante reclassée en capitaux propres.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Au 30 juin 2019, le Groupe disposait de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly notifiées et non notifiées, affacturage) dont le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 1%. Sur l'ensemble de ces lignes de financement, une partie est plafonnée à hauteur de 33,5 M€ et une autre partie ne l'est pas. A fin juin, le Groupe utilise ces concours bancaires courants à hauteur de 23,5 M€.

NOTE 18 – Provisions courantes

	Garanties	Litiges	Restructuration	Total
Au 31 mars 2017				**0**
• Dotations de l'exercice				**0**
• Reprise de provision utilisée				**0**
Au 31 mars 2018	**0**	**0**	**0**	**0**
• Dotations de l'exercice	933	247	4 687	**5 867**
• Reprise de provision utilisée				**0**
Au 30 juin 2019	**933**	**247**	**4 687**	**5 867**

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions pour restructuration pour un montant de 4,7 M€. Par ailleurs, des coûts de garanties et des litiges en lien avec les clients ont été comptabilisés pour un montant de 1,2 M€.

NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Dettes fournisseurs	32 486	34 905
Dettes sociales	5 035	3 866
Dettes fiscales	5 386	3 174
Comptes courants créditeurs	0	0
Dettes diverses	3 843	4 576
Autres passifs courants	105	0
Passifs sur contrats	5 744	3 992
Total	**52 599**	**50 513**

Échéancement	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	52 599	50 513
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	**52 599**	**50 513**

Le maintien des dettes fournisseurs malgré la baisse d'activité correspond à un allongement des délais de règlements.

Le poste « Passifs sur contrats » est composé principalement des acomptes clients reçus à hauteur de 3,0 M€ et aux produits constatés d'avance pour 2,7 M€ au 30 juin 2019, confère paragraphe 2.18 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation.

NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent clos au 31 mars 2018.

NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires consolidé

	Au 30 juin 2019 15 mois		Au 31 mars 2018 12 mois	
Production vendue de biens	40 586	70,8%	78 451	89,6%
Production vendue de services	10 688	18,7%	3 288	3,8%
Ventes de marchandises	6 014	10,5%	5 860	6,7%
Total	**57 288**	**100,0%**	**87 599**	**100,0%**

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

L'analyse des produits des activités ordinaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence 2 familles de ventes :

(1) les ventes de produits finis,
(2) les ventes de projets,

On retrouve ces 2 familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnu en chiffre d'affaires. Concernant les ventes « sortie d'usine », le transfert de contrôle vers le client ne se réalisant que lorsque la marchandise a été transférée au client, le revenu de la vente ne peut plus être reconnu en IFRS 15 contrairement à l'exercice précédent.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à différencier la reconnaissance du revenu selon les activités. En effet, pour l'activité « Sécurité », l'application de la norme a conduit à considérer plusieurs obligations de performance fonction des prestations réalisées (principalement les études, la livraison du matériel, les travaux d'implantation, et l'installation et la mise en route). Pour chacune de ces obligations de performance, le chiffre d'affaires est désormais reconnu lors du transfert de contrôle au client. En effet, les produits de cette activité (principalement les déclencheurs d'avalanche) ne sont pas suffisamment spécifiques à un projet donné. Quant aux autres activités, c'est à dire « Enneigement », « Remontées mécaniques » et « Loisir d'été », l'application de la norme a conduit à ne considérer qu'une seule obligation de performance et à reconnaître le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Dans le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice, le tableau ci-après précise la quote-part de ce chiffre d'affaires lié aux contrats dont la reconnaissance du revenu à fait l'objet d'un calcul d'avancement par les coûts.

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffre d'affaires	33 794	55 883
Coûts encourus	(29 392)	(40 340)

Le chiffre d'affaires correspondant qui s'élève à 33,8 M€ est composé d'actifs sur contrats pour un montant 11,5 M€.

NOTE 21 – Achats consommés

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Achat sous-traitance industrielle	(8 240)	(13 196)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(29 062)	(24 209)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	5 406	(4 642)
Achats de marchandises	(3 524)	(7 270)
Variation stocks de marchandises	(231)	641
Achats non stockés de matières et fournitures	(992)	(855)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	0	360
Total	**(36 643)**	**(49 171)**

NOTE 22 – Charges externes

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Sous-traitance générale	(272)	(12)
Locations et charges locatives	(4 892)	(3 499)
Primes d'assurance	(934)	(753)
Entretiens et réparations	(766)	(794)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(5 640)	(3 899)
Publicités	(1 370)	(1 029)
Transports	(2 643)	(2 295)
Déplacements, missions	(2 178)	(1 480)
Frais postaux et télécommunication	(294)	(328)
Divers	(3 051)	(2 044)
Total	**(22 040)**	**(16 133)**

NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Rémunération du personnel	(19 304)	(14 742)
Charges sociales	(6 693)	(4 591)
Dotation nette pour engagement de retraite	(92)	37
TOTAL	**(26 089)**	**(19 296)**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1er janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 222 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Cadres	149	119
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	193	240
Total	**342**	**358**

En date du 30 juin 2019, le Groupe compte 331 salariés pour 364 collaborateurs au 31 mars 2018.

La restructuration du Groupe touchera 38 des 331 personnes présentes dans les effectifs du Groupe au 30 juin 2019.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Dot. aux provisions d'exploitation	(921)	0
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	(7 435)	0
Dot./dép. des actifs circulants	(3 060)	0
Rep. aux provisions d'exploitation	0	4
Rep./dép. des créances	0	37
Total	**(11 416)**	**41**

Les dotations aux provisions d'exploitation correspondent à des provisions pour garanties données aux clients à hauteur de 0,9 M€.
La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions sur les stocks à hauteur de 7,4 M€.

Par ailleurs, le Groupe a constaté sur cet exercice des risques de non-recouvrement de certaines créances clients qu'il a provisionné à hauteur de 3,1 M€.

NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	764	1 066
Subventions d'exploitation	561	965
Produits et charges diverses	389	548
Total	**1 714**	**2 579**

NOTE 26 – Indicateurs de performance

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffres d'Affaires	57 288	87 599
Achats Consommés	(36 643)	(49 171)
Marge brute	**20 645**	**38 428**
Charges externes	(22 040)	(16 133)
Charges de Personnel	(26 089)	(19 296)
Impôts et Taxes	(846)	(493)
Autres Produits et Charges d'exploitation	1 714	2 579
EBITDA	**(26 616)**	**5 085**

Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement. Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

Marge brute : Chiffre d'affaires – Achats consommés

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement. L'abréviation EBITDA signifie: "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization". Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions).

NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Produit de cession d'immobilisations	433	0
Valeur nette comptable des immobilications cédées	(1 428)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(431)	0
Frais de restructuration	(6 272)	0
Pénalités, amendes et litiges	(1 092)	0
Autres produits	446	193
Autres charges	(1 304)	(981)
TOTAL	**(9 648)**	**(788)**

Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont détaillées dans les NOTES 6 et 7.

Les autres produits et charges opérationnelles regroupent les provisions pour restructuration évoquées dans la NOTE 18, ainsi que des charges correspondantes déjà constatées sur l'exercice.

Les pénalités, amendes et litiges correspondent principalement à des pénalités fiscales et sociales.

NOTE 28 - Résultat financier

Les pertes de change s'élèvent à 1,6 M€ contre 0,5 M€ l'année dernière. Les autres charges financières s'élèvent à 4,5 M€ contre 1,8 M€ en N-1 du fait notamment des frais financiers engagés sur l'exercice qui sont liés aux obligations convertibles et à la restructuration de la dette engagée avant la clôture.

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Gains de change	594	217
Pertes de change	(1 560)	(480)
Autres produits financiers	159	118
Produits financiers	**(807)**	**(145)**
Coût de l'endettement financier net	(3 531)	(1 629)
Autres charges financières	(952)	(181)
Charges financières	**(4 482)**	**(1 810)**
Résultat financier	**(5 289)**	**(1 955)**

NOTE 29 - Impôts sur les résultats

Composantes de la charge d'impôt	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Impôts exigibles	527	(787)
Impôts différés	(7 982)	(664)
CVAE	(333)	(137)
TOTAL	**(7 788)**	**(1 589)**

Le Groupe a comptabilisé en charge sur l'exercice les actifs nets d'impôts différés comptabilisés jusqu'au 31 mars 2018 pour un montant de 7,2 M€. .

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net	(65 327)	(2 412)
Impôts sur les bénéfices	7 788	1 589
Résultat avant impôt	**(57 539)**	**(823)**
Taux d'impôt théorique	28,00%	33,33%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	**16 111**	**274**
Différences permanentes	(502)	(173)
Déficits non activés	(23 349)	(1 750)
Ecart de taux France/Etranger	0	62
Autres	(48)	(2)
Charge (ou produit) réelle d'impôt	**(7 788)**	**(1 589)**

NOTE 30 – Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG
- LST
- TECHFUN
- ATM73

NOTE 31 - Résultat par action

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(64 819)	(2 717)
Nombre d'actions de droit ordinaire	18 364 154	13 088 946
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	15 925 233	13 925 178
Nombre d'actions à dividende prioritaire	999 360	999 360
Nombre restant d'obligations convertibles en actions	7 766 127	
Nombre d'actions potentielles dilutives en échange de la conversion des obligations convertibles restantes	10 922 208	
Résultat en euros par action	**(4,07)**	**(0,20)**
Résultat dilué en euros par action	**(4,07)**	**(0,20)**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions de droit ordinaire en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (obligations convertibles…) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné que le résultat est déficitaire.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 32 – Information sectorielle

32.1.1 Résultats sectoriels

	Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	20 619	36 670	57 289	22 248	65 351	87 599
Résultat Opérationnel Courant	(6 462)	(36 110)	(42 603)	1 084	833	1 919
Résultat Opérationnel	(8 727)	(43 521)	(52 251)	776	353	1 133

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a totalisé des ventes annuelles de 36,7 M€ vs 65,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 20,6 M€ vs 22,2 M€ sur l'exercice précédent.

Au cours de la période, le pôle "Enneigement & Remontées mécaniques" a enregistré un résultat opérationnel courant de -36,1 M€ tandis que le pôle "Sécurité & Loisirs" a vu son bénéfice opérationnel courant se dégrader à -6,5 M€.

32.1.2 Répartition des actifs et des passifs

	Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	**17 487**	**23 028**	**40 515**	**18 741**	**31 854**	**50 595**
- écart d'acquisition	10 241	2 461	12 702	10 232	2 915	13 147
- autres actifs non courants	7 246	20 567	27 813	8 509	28 939	37 448
Actifs courants	**18 456**	**39 894**	**58 349**	**21 085**	**81 270**	**102 355**
- stocks	5 758	12 679	18 437	5 286	15 366	20 653
- créances clients et autres débiteurs	12 680	26 473	39 153	14 616	61 640	76 255
- autres actifs courants	(105)	436	331	869	3 773	4 642
- disponibilités	122	306	428	314	491	805
Total actif	**35 943**	**62 921**	**98 864**	**39 826**	**113 124**	**152 950**
Passifs non courants	**5 428**	**10 540**	**15 969**	**1 536**	**6 046**	**7 582**
- dettes financières	4 470	7 950	12 420	1 183	3 885	5 068
- autres passifs non courants	958	2 590	3 549	353	2 161	2 513
Passifs courants	**29 460**	**82 917**	**112 376**	**26 250**	**90 205**	**116 455**
- dettes financières	19 106	34 804	53 910	18 653	46 419	65 072
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 279	44 482	51 761	6 741	39 865	46 606
- autres passifs courants	3 074	3 631	6 705	856	3 921	4 777
Total passif	**34 888**	**93 457**	**128 345**	**27 786**	**96 250**	**124 036**

31.2 Information par zone géographique

	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
France	24 162	42,2%	19 538	22,3%
Allemagne	1 781	3,1%	5 199	5,9%
Autriche	5 423	9,5%	7 433	8,5%
Espagne	1 304	2,3%	340	0,4%
Italie	2 224	3,9%	2 684	3,1%
Suisse	2 891	5,0%	2 305	2,6%
Slovaquie	0	0,0%	458	0,5%
Suède	8 227	14,4%	2 741	3,1%
Reste de l'Europe (hors France)	2 447	4,3%	5 394	6,2%
Etats-Unis	3 654	6,4%	4 000	4,6%
Turquie	0	0,0%	54	0,1%
Chine	6 773	11,8%	24 845	28,4%
Reste du monde	(1 598)	-2,8%	12 607	14,4%
Total	**57 288**	**100,0%**	**87 598**	**100,0%**

Sur l'exercice 2018/2019, la part de la France sur le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 22% à 42% pour s'établir à 24,2 M€.

Le chiffre d'affaires de la zone Europe, hors France, s'élève à 24,2 M€ contre 26,5 M€ l'année précédente, avec des variations contributives importantes sur certains pays, comme en Suède qui passe de 3,1% du chiffre d'affaires Groupe à 14,4%.

Sur le grand export, la Chine a réduit sa contribution au Groupe de 28,4% en 2017/2018 à 11,8% sur l'exercice et s'élève à 6,8 M€. Le Reste du monde est pénalisé par l'annulation de commandes.

NOTE 33 – Instruments financiers

Au 30 juin 2019	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Titres non consolidés et créances rattachées	B		2 545	2 545
Autres actifs financiers non courants	B		0	0
Clients	B		27 411	27 411
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	B	2	44	44
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1	428	428
Total			**30 428**	**30 428**
Passifs				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	B	2	39 434	39 434
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	B		0	0
Concours bancaires courants	B		26 897	26 897
Fournisseurs et autres créditeurs	B		32 486	32 486
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	B		5 849	5 849
Total			**104 667**	**104 667**

A - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat
B - Actifs et passifs évalués au coût amorti
C - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix côtés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées (non applicable).

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

NOTE 34 – Facteurs de risques financiers

34.1. Risque de taux d'intérêts

Au 30 juin 2019, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 66 331 K€ (NOTE 17) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 53 911 K€
- De 1 à 5 ans : 12 420 K€
- Au-delà de 5 ans : 0 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2019, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 2 908 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

34.2. Risque de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises. A ce titre, le Groupe dispose d'une couverture de change.

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à 236 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

		30 juin 2019		Sens. Devise	31 mars 2018		Sens. Devise
Zone euro	**EUR**	**33 639**	**59%**		**53 052**	**61%**	
Autres devises							
Dollar américain	USD	3 654	6%	(37)	4 000	5%	(40)
Franc suisse	CHF	2 891	5%	(29)	2 305	3%	(23)
Couronne suédoise	SEK	8 227	14%	(82)	2 741	3%	(27)
Livre turque	TRY	74	0%	(1)	54	0%	(1)
Dollar canadien	CAD	978	2%	(10)	602	1%	(6)
Renminbi	CNY	6 773	12%	(68)	24 845	28%	(248)
Kuna croate	HRK	1 051	2%	(11)	0	0%	0
Sous-total autres devises		**23 649**	**41%**		**34 547**	**39%**	
Total		**57 288**	**100%**	**(236)**	**87 599**	**100%**	**(345)**

La sensibilité du Groupe sur les capitaux propres s'élève à 158 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

	30 juin 2019	31 mars 2018
Résultat net avant impact risque de change	(65 327)	(2 412)
Impact risque de change net d'IS	(158)	(230)
Capitaux propres avant impact	(29 371)	28 514
Capitaux propres après impact du risque de change	**(29 529)**	**28 284**
Répartition de l'impact sur les capitaux propres par devise :		
Dollar américain	(24)	(27)
Franc suisse	(19)	(15)
Couronne suédoise	(55)	(18)
Livre turque	(0)	(0)
Dollar canadien	(7)	(4)
Renminbi	(45)	(166)
Kuna croate	(7)	0
Total impact capitaux propres	**(158)**	**(230)**

34.3. Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Les autorisations court terme dont le Groupe disposait au 30 juin 2019 s'élevait à 33,5 M€ pour une utilisation à cette même date de 23,5 M€.

Nature des autorisations	Au 30 juin 2019	
	Plafond autorisé	Montant utilisé
Découvert	11 967	11 116
Dailly	20 080	11 953
Affacturage *	1 500	477
Total	**33 547**	**23 546**

Suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire entamées au cours de l'exercice mais finalisées en septembre 2019, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

34.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

34.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de

clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

34.6. Risque de dilution

Il existe à ce jour un risque de dilution lié aux obligations convertibles en actions non encore converties au 30 juin 2019 et qui s'élèvent en nombre à 7 766 217 obligations. Au 30 juin 2019, le risque de dilution lié à ces obligations non converties, conformément à la parité de conversion définie dans le contrat d'emprunt, est de 10 922 208 actions nouvelles.

Par ailleurs, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires (confère NOTE 39 – Evènements post clôture). L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

34.7. Risque de changement de contrôle

En date du 30 juin 2019, ce risque n'existait pas mais les opérations d'augmentation de capital postérieures à la clôture (confère NOTE 39 – Evènements post clôture), mettent en évidence un risque de changement de contrôle en raison de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Montagne et Vallée et de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Cheydemont qui pourraient être exercées en cas de survenance d'un cas de défaut (principalement défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable -clause MAC ou Material Adverse Change- dans la situation financière de Montagne et Vallée, Cheydemont ou MND). Un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. Ce changement de contrôle entrainerait une situation d'offre publique obligatoire et Cheyne SVC devrait alors se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

NOTE 35 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(1 532)	(1 035)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(415)	(370)
Charges externes	Loyers (3)	Montagne & Vallée	(1 869)	(1 028)
Charges externes	Loyers (4)	SCI Immo Brescia	(188)	(150)
Charges externes	Loyers (5)	SCI JLS	(336)	(264)
Charges externes	Loyers (6)	SCI Moromaya	(107)	(99)
Charges externes	Loyers (7)	SCI Snowbusiness Gmbh	(202)	(180)
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(8)	(6)
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(23)	(18)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	2 786	53

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.
(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier.
(3) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND.
(4) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée.
(5) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 100% par MONTAGNE ET VALLEE.
(6) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.
(7) Convention de location relative aux locaux d'Innsbruck conclue entre MND AUSTRIA et la SCI SNOWBUSINESS Gmbh contrôlée à 100 % par MONTAGNE ET VALLEE.
(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des indemnités de mandat.

NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements donnés	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Cautions	2 440	2 260
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	22 316	23 523
Dailly	10 662	6 683
Location simple	8 017	9 902
Total engagements donnés	**43 435**	**42 368**

Engagements reçus	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Cautions	0	0
Nantissements	0	0
Autres	0	0
Total engagements reçus	**0**	**0**

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.
- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	3 271	3 189
Compris entre un et cinq ans	4 746	6 696
Supérieur à cinq ans	0	17
Total	**8 017**	**9 902**

NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

NOTE 39 – Evènements post clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, le groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation :

- de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€. En contrepartie des prêts accordés pour réaliser ces augmentations de capital, le partenaire financier a sécurisé par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire et s'est vu attribuer une action de préférence au capital de M&V et une action de préférence au capital de Cheydemont.,

- et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebidta ajusté / Intérêts). Cette réorganisation des modalités de l'endettement financier du Groupe MND entrainera une réduction significative des besoins de financement à court terme.

Du fait de ces opérations, la situation financière du groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l'exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du groupe s'élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€. Les autorisations court terme ont également été réajustées et s'élèvent désormais à 13,5 M€ à ce jour.

NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 30 juin 2019						Au 31 mars 2018					
	Deloitte & Associés		Orfis		Autres		Deloitte & Associés		Orfis		Autres	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	95	100%	77	60%		0%	45	47%	34	29%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%	51	40%	62	100%	32	34%	67	56%	24	100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous-Total	**95**	**100%**	**129**	**100%**	**62**	**100%**	**77**	**81%**	**101**	**85%**	**24**	**100%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%	18	19%	18	15%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-Total	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**18**	**19%**	**18**	**15%**	**0**	**0%**
TOTAL	**95**	**100%**	**129**	**100%**	**62**	**100%**	**95**	**100%**	**119**	**100%**	**24**	**100%**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J’atteste qu’à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu’ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l’exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée
Président Directeur Général

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019

ORFIS
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 1 723 040 €
572 028 041 RCS Nanterre

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2019 s'établit à 34,8 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note des méthodes d'évaluation et de présentation de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction

financière du groupe, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne et Lyon, le 22 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

CRFIS		Deloitte & Associés
Jean-Louis FLECHE	Nicolas TOUCHET	Dominique VALETTE

BILAN ACTIF

(En euros)	Note	30/06/2019			31/03/2018
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
Immobilisations incorporelles		**1 618 969**	**675 547**	**943 423**	**1 229 453**
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions et brevets		1 618 969	675 547	943 423	1 125 776
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					103 677
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		**1 180 972**	**688 866**	**492 106**	**568 159**
Terrains		41 402	2 541	38 861	
Constructions		47 321	19 878	27 442	35 139
Installations techniques		6 624	5 820	804	1 027
Autres immobilisations corporelles		1 085 625	660 627	424 998	531 993
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)		**49 731 275**	**14 082 041**	**35 649 234**	**49 065 766**
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		48 855 985	14 082 041	34 773 944	48 205 990
Créances rattachées à des participations					
TIAP					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		875 290		875 290	859 777
ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		**52 531 216**	**15 446 454**	**37 084 762**	**50 863 378**
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)		**8 679 288**	**22 942**	**8 656 346**	**3 109 145**
Créances clients et comptes rattachés		8 033 036	22 942	8 010 094	1 804 211
Autres créances d'exploitation		646 252		646 252	1 304 934
Créances diverses (3)		**45 657 179**	**13 231 033**	**32 426 146**	**34 867 268**
Capital souscrit appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement		**214 238**	**170 758**	**43 480**	**112 550**
Actions propres					
Autres titres		214 238	170 758	43 480	112 550
Disponibilités		**38 275**		**38 275**	**106 106**
Instruments de trésorerie					
Autres disponibilités		38 275		38 275	106 106
ACTIF CIRCULANT		**54 588 980**	**13 424 733**	**41 164 247**	**38 195 069**
Charges constatées d'avance (3)		**424 653**		**424 653**	**456 726**
TOTAL III		**55 013 633**	**13 424 733**	**41 588 900**	**38 651 796**
Frais d'émission d'emprunt à étaler		**578 026**		**578 026**	**32 330**
Primes de remboursement des obligations		**500 268**		**500 268**	
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF		**108 623 144**	**28 871 187**	**79 751 956**	**89 547 504**

(1)Dont droit au bail (net)

(2)Dont part à moins d'un an (brut)

(3)Dont part à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

(En euros)	Note	30/06/2019	31/03/2018
Capital		18 008 068	13 102 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport		29 542 814	27 436 296
Ecarts de réévaluation (1)			
Réserves :			
Réserve légale		444 172	444 172
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(2 090 527)	(737 394)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(35 678 818)	(1 353 133)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		937 436	890 075
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)		**11 163 145**	**39 782 144**
Emissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)			
Provisions pour risques			400 000
Provisions pour charges		4 687 046	
PROVISIONS (TOTAL III)		**4 687 046**	**400 000**
Dettes financières		48 467 115	38 452 620
Emprunts obligataires convertibles		12 920 771	
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		27 679 973	28 985 864
Emprunts et dettes financières divers (3)		7 866 371	9 466 756
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation		9 861 337	4 251 703
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 939 393	3 140 326
Dettes fiscales et sociales		2 921 943	1 111 377
Autres dettes d'exploitation			
Dettes diverses		5 573 313	6 661 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 484 066	5 494 066
Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)			
Autres dettes diverses		89 247	1 166 970
Instruments de trésorerie			
DETTES (4)		**63 901 765**	**49 365 359**
Produits constatés d'avance (4)			
Quotas d'émission alloués par l'état			
TOTAL IV		**63 901 765**	**49 365 359**
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL PASSIF		**79 751 956**	**89 547 504**

(1) Dont écart d'équivalence		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	11 765 585	12 638 720
(3) Dont emprunts participatifs		
(4) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		

COMPTE DE RESULTAT

(En euros)	Note	30/06/2019		31/03/2018
				Détaillé	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises			1 949 215	1 297 363
Production vendue			7 516 530	5 756 913
Ventes				
Travaux				
Prestations de services		7 516 530		
Montant net du chiffre d'affaires			**9 465 745**	**7 054 276**
dont à l'exportation :				
Production stockée				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits				
Production immobilisée				224 800
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Transferts de charges			42 330	88 823
Autres produits			278 505	2 897
PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)			**9 786 580**	**7 370 796**
Charges d'exploitation (2)				
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice				
Achats de marchandises (a)				
Variation de stock (marchandises)				
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			8 343 928	6 593 459
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) :				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes :				
Achats de sous-traitance		10 038		
Achats non stockés de matières et fournitures		151 744		
Services extérieurs :				
Personnel extérieur		8 375		
Loyers en crédit-bail mobilier		2 996 236		
Loyers en crédit-bail immobilier				
Autres		5 177 534		
Impôts, taxes et versements assimilés			172 595	101 227
Sur rémunérations		33 905		
Autres		138 690		
Charges de personnel			2 822 327	2 324 647
Salaires et traitements		1 941 662		
Charges sociales		880 665		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			643 092	315 797
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		620 150		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		22 942		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				

COMPTE DE RESULTAT

(En euros)	Note	30/06/2019		31/03/2018
				Détail	Totaux
Autres charges			34 976		3 541
CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)			**12 016 917**		**9 338 671**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**(2 230 337)**		**(1 967 875)**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée (III)					
Perte ou bénéfice transféré (III)					
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)			1 854 519		1 740 132
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			26 000		34 856
Reprises sur provisions et transferts de charges (4)					10 352
Différences positives de change			2 832		5 382
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)			**1 883 351**		**1 790 722**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			28 686 969		
Intérêts et charges assimilées (5)			2 011 929		973 737
Différences négatives de change			1 348		56
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)			**30 700 246**		**973 793**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**(28 816 896)**		**816 930**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2 + III - IV)			**(31 047 232)**		**(1 150 945)**
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			2 746		
Sur opérations en capital (6) :					
Produits des cessions d'éléments d'actif					
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice					
Autres					
Reprises sur provisions et transferts de charges (7)			400 000		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (TOTAL VII)			**402 746**		
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion			550 730		15 057
Sur opérations en capital :			793 240		
Valeurs comptables des éléments immobiliers et financiers cédés					
Autres		793 240			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			3 690 361		544 277
Dotations aux provisions réglementées		47 361			
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres provisions		3 643 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (TOTAL VIII)			**5 034 331**		**559 334**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			**(4 631 585)**		**(559 334)**
Participation des salariés aux résultats (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					**(357 146)**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			**12 072 677**		**9 161 518**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			**47 751 495**		**10 514 651**

COMPTE DE RESULTAT

(En euros)	Note	30/06/2019	31/03/2018
			Détaitotaux
5. RESULTAT (bénéfice ou perte)		**(35 678 818)**	**(1 353 133)**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		1 854 519	1 740 132
(4) Dont reprises sur dépréciations et provisions financières			10 352
(5) Dont intérêts concernant les entreprises liées		155 232	202 777
(6) Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (N-1)			
(7) Dont reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		400 000	

(a) y compris droits de douane

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 (JO du 28 décembre 2016).

Ce règlement s'applique aux exercices ouverts au 28 décembre 2016 et modifie notamment pour les comptes annuels, les points suivants:
- l'effectif moyen employé pendant l'exercice est défini selon l'article D. 123-200 du code de commerce ;
- les sociétés présentant une annexe de base doivent fournir le nom et le siège de l'entreprise (et le numéro d'identification pour les entreprises françaises) qui établit les états financiers consolidés ;
- les sociétés présentant une annexe de base (sauf celles incluses dans un périmètre de consolidation) doivent indiquer le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, pour chaque commissaire aux comptes, en séparant les honoraires afférents à la certification des comptes et ceux afférents aux autres services ;
- la fraction concernant les entreprises liées dans les immobilisations financières, les créances et les dettes, les charges et les produits financiers, généralement présentée sous forme de tableau, n'est plus obligatoire ;
- la possibilité de ne pas fournir certaines informations (capitaux propres, quote-part de capital détenue, valeur comptable nette et brute des titres détenus, prêts et avances consentis, etc.) sur les filiales et participations, en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation, est supprimée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin juin 2019, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique ne sera désormais plus comptabilisé en totalité dans le fonds commercial mais en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

- les frais d'établissement,

- les frais de recherche et de développement,
- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
- le fonds commercial,
- autres actifs incorporels.

Conformément au règlement ANC 2014-03 les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

- Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
- Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
- Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
- Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges.

Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions de l'activité des deux prochaines années, extrapolées à 5 ans, auxquels on ajoute une valeur terminale déterminée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2%, identique pour toutes les filiales). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient béta traduisant le risque sectoriel). Au 30 juin 2019, le taux d'actualisation est de 8,50 %.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

La société a intégré dans le coûts des titres les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans à compter de l'activation des charges.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en titres immobilisés.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrécouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation.

Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...).

Les actions propres affectées à des plans de stock options destinés aux salariés sont classées en valeurs mobilières de placement.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 20 170 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Crédit d'impôt compétitivité emploi.
Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôts sur les sociétés au titre de l'exercice.
Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- de reconstituer le fonds de roulement

Changement de méthode

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est au cours de l'exercice.

Faits postérieurs à l'exercice

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, le groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€ et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023.

Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation : suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire entamées au cours de l'exercice mais finalisées en septembre 2019, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture. La situation financière du groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l' exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du groupe s' élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€. Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.
Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.
La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

FAITS MARQUANTS

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d' ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l' exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois.

Dans un exercice particullèrement atypique, le Groupe a dans un premier temps émis sur l'exercice pour 19,7 M€ d'obligations convertibles et simples (confère NOTE 17 de la présente Annexe) qui n'ont permis de restaurer que partiellement la situation de tension de trésorerie qui s'est aggravée en fin d'exercice, et a conduit à une recapitalisation majeure au cours de l'été sur l'exercice 2019/20. Les comptes annuels 2018/19 du groupe sont en nette dégradation, principalement du fait :

1. Du fort recul de l'activité (57,3 M€ de chiffre d'affaires vs. 87,6 M€ au cours de l'exercice 2017/2018), conséquence des tensions sur la trésorerie du groupe qui ne lui ont pas permis de produire et de délivrer le carnet de commandes prévu, et donc de la marge brute. Le groupe a également été confronté à des décalages de contrats et de projets et des annulations de commandes, liés notamment à la non-obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques ;
2. Des restructurations opérationnelles engagées (fermeture de 2 sites industriels à l'étranger et de 3 filiales de distribution), afin de finaliser la rationalisation des sites industriels et commerciaux étrangers pour améliorer la performance financière du groupe de manière durable. Il en résulte que les provisions liées à ces fermetures ont dû être comptabilisées dans les comptes au 30 juin 2019 ;
3. Des coûts associés à la restructuration capitalistique et financière qui a été opérée au cours de l'été 2019, qui ont été provisionnés dans les comptes au 30 juin 2019.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations

(En euros)	Ouverture 01/04/2018	Augmentations: Réévaluations / Mise en équivalence	Augmentations: Entrées / Virement poste à poste	Diminutions: Virement poste à poste	Diminutions: Sorties	Clôture 30/06/2019
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 606 855		12 115			1 618 969
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 606 855**		**12 115**			**1 618 969**
Terrains			41 402			41 402
Constructions	47 321					47 321
dont :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	47 321					47 321
Installations techniques, matériels et outillage	6 624					6 624
Installations générales, agencements, aménagements divers	616 478		3 900			620 378
Matériel de transport	12 001					12 001
Matériel de bureau et informatique, mobilier	435 782		17 464			453 247
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 118 205**		**62 767**			**1 180 972**
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	48 205 990		649 995			48 855 985
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	859 777		30 314		14 800	875 290
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**49 065 766**		**680 309**		**14 800**	**49 731 275**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**51 790 827**		**755 190**		**14 800**	**52 531 216**

AMORTISSEMENTS

(En euros)	Ouverture 01/04/2018	Augmentations	Diminutions Cessions, rebus	Diminutions Reprises	Clôture 30/06/2019
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences et droits similaires	377 402	298 145			675 547
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**377 402**	**298 145**			**675 547**
Terrains		2 541			2 541
Constructions	12 182	7 696			19 878
Installations techniques, matériels et outillage	5 597	223			5 820
Installations générales, agencements, aménagements divers	257 941	751 908	673 233		336 616
Matériel de transport	5 714	22 670	18 923		9 461
Matériel de bureau et informatique, mobilier	268 613	675 034	629 098		314 549
Emballages récupérables et divers					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**550 047**	**1 460 073**	**1 321 254**		**688 866**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**927 448**	**1 758 218**	**1 321 254**		**1 364 413**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 30/06/2019

Liste des filiales (détenues à + de 50%)

(En euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Date de clôture
A - Filiales françaises : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
SAS TAS	500 000	(966 826)	100.00	8 543 000	8 543 000	(2 487 387)		7 116 423	(1 563 304)	870 701	30/06/2019
SAS MBS	1 000 020	(2 295 392)	100.00	4 500 135	4 500 135	2 399 454		5 631 848	(2 274 696)		30/06/2019
SAS SUFAG	2 059 820	(7 773 843)	100.00	7 251 446	7 251 446	3 352 399		10 922 056	(8 108 564)		30/06/2019
SAS LST	3 000 000	(14 807 831)	100.00	4 232 723		18 018 004		13 039 345	(15 089 991)		30/06/2019
SAS TECHFUN	500 000	(2 515 686)	100.00	1 031 250	1 031 250	924 188		4 471 838	(2 488 231)		30/06/2019
B - Filiales étrangères : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
LST Gmbh	315 000	(10 072)	100	6 433 891		10 886 972		2 464 000	(9 061 000)		30/06/2019
SUFAG AB	217 735	1 679 210	100	2 071 258		(4 855 299)		4 027 432	(2 659 455)		30/06/2019
MND America	1 092 267	333 040	100	948 929	948 929	670 465		3 855 976	(351 807)		30/06/2019
MND Swiss	540 297	(1 831 607)	100	586 496		1 056 991		3 002 000	(946 000)		30/06/2019
MND Italia	110 000	260 000	100	2 300 584	2 300 584	521 391		3 611 000	(854 000)		30/06/2019
MND Iberia	150 000	(129 000)	100	670 000		305 902		411 000	(177 000)		30/06/2019
MND Turkey	30 462	(663 620)	100	87 672		981 169		11 663	(453 828)		30/06/2019
MND Sverige	9 466	(59 640)	100	572 424	572 424	637 095		8 743 000	(260 887)		30/06/2019
MND Austria	100 000	(1 253 000)	100	4 132 110	4 132 110	1 560 888		8 431 000	(3 060 000)		30/06/2019
MND Beijing	277 930	(335 486)	100	293 251	293 251			806 096	(299 108)		30/06/2019
MND Mountain Developpement	6 395 088	(1 009 145)	80	5 200 815	5 200 815			6 647 483	(2 525 904)		30/06/2019
C - Filiales non reprises (valeur brute < 1 % du capital de la société)											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 30/06/2019

Ensemble des filiales et participations

	Filiales		Participations		Total
(En euros)	**Françaises**	**Etrangères**	**Françaises**	**Etrangères**	**(F+P)**
Valeur comptable des titres détenus :					
- brute réévaluée	25 558 554	23 297 430			48 855 984
- nette	21 325 831	13 448 113			34 773 944
Montant des prêts et avances accordés	22 206 658	11 765 574			33 972 232
Montant des cautions et avals donnés					
Montant des dividendes comptabilisés	870 701				870 701

ETAT DES CREANCES

Etat des échéances des créances

(En euros)	30/06/2019		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	875 290		875 290
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	**875 290**		**875 290**
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	8 033 036	8 033 036	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garanties			
Personnel et comptes rattachés	2 200	2 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 442 325	1 442 325	
Taxe sur la valeur ajoutée	644 052	644 052	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers (Etat)			
Groupe et associés (3)	44 104 890	44 104 890	
Débiteurs divers	109 964	109 964	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**54 336 467**	**54 336 467**	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**424 653**	**424 653**	
TOTAL DES CREANCES	**55 636 410**	**54 761 120**	**875 290**

(1) Prêts accordés au cours de l'exercice :

(2) Prêts récupérés au cours de l'exercice :

(3) Prêts et avances consentis aux associés :

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(En euros)	30/06/2019			31/03/2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Parts dans des entreprises liées						
Actions propres	214 238	170 758	43 480	151 460	38 909	112 551
Actions						
Autres titres (droit de propriété)						
Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle						
Obligations						
Certificats de dépôts						
Bons du Trésor						
Billets de trésorerie						
Autres titres de créances négociables						
Bons de caisse						
Autres valeurs mobilières de placements						
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES	**214 238**	**170 758**	**43 480**	**151 460**	**38 909**	**112 551**

Les actions propres ont été évaluées à la clôture en fonction du cours de bourse moyen de juin 2019.

A la date de clôture, les actions propres représentaient :

* en nombre : 48 505 actions

* en valeur : 43 480 euros

CAPITAUX PROPRES

Clôture au : 30/06/2019

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	14 088 310	5 275 204		19 363 514	0.93
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

(En euros)	Au 31/03/2018	Variation de capital	Affectation du résultat 2018	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 30/06/2019
Capital social	13 102 128	4 905 940				18 008 068
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 436 296	2 106 518				29 542 814
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	444 172					444 172
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	(737 394)		(1 353 133)			(2 090 527)
Résultat de l'exercice	(1 353 133)		1 353 133	(35 678 818)		(35 678 818)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	890 075				47 361	937 436
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**39 782 144**	**7 012 458**		**(35 678 818)**	**47 361**	**11 163 145**

PROVISIONS

Provisions inscrites au bilan

(En euros)	Ouverture 01/04/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Clôture 30/06/2019
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	890 075	47 361		937 436
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantations à l'étranger avant le 1.1.1992				
Provisions pour implantations à l'étranger après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions régiementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**890 075**	**47 361**		**937 436**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	400 000		400 000	
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations simliaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		4 687 046		4 687 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**400 000**	**4 687 046**	**400 000**	**4 687 046**
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciation des immobilisations corporelles				
Dépréciation des immobilisations financières		14 082 041		14 082 041
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation		14 082 041		14 082 041
- Autres immobilisations financiéres				
Dépréciation des stocks et en cours				
Dépréciation des comptes clients		22 942		22 942
Autres provisions pour dépréciation	38 909	13 560 882		13 401 791
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**38 909**	**27 665 865**		**27 506 774**
TOTAL DES PROVISIONS	**1 328 984**	**32 400 272**	**400 000**	**33 131 256**
Impact sur Résultat d'exploitation		22 942		
Impact sur Résultat financier		28 686 969		
Impact sur Résultat exceptionnel		3 690 361	400 000	
TOTAL		**32 400 272**	**400 000**	

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions pour restructuration pour un montant de 4,7 M€, des provisions pour dépréciation des titres pour 14.1 M€ et des provisions pour dépréciation de comptes courants pour 13.4 M€.

ETAT DES DETTES

État des échéances des dettes

(En euros)	30/06/2019 Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus	> 5 ans	31/03/2018 Montant brut
Emprunts obligataires convertibles (1)	12 920 771		12 920 771		
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) : :					
à 1 an au maximum à l'origine	11 765 585	11 765 585			12 721 355
à plus d' 1 an à l'origine	15 865 680	15 865 680			16 264 509
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)	199 772	199 772			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	**40 751 808**	**27 831 037**	**12 920 771**		**28 985 864**
Fournisseurs et comptes rattachés	6 939 393	6 939 393			3 140 326
Dettes fiscales et sociales :					
Personnel et comptes rattachés	279 022	279 022			188 279
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	377 075	377 075			233 384
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	1 061 465	1 061 465			682 987
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 170 690	1 170 690			6 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 484 066	5 484 066			5 494 066
Groupe et associés	7 666 599	7 666 599			9 466 756
Autres dettes	89 247	89 247			1 166 970
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	**23 067 557**	**23 067 557**			**20 379 495**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
TOTAL DES DETTES	**63 819 365**	**50 898 594**	**12 920 771**		**49 365 359**
(1) Emprunts souscrits en cours de l'exercice :	19 670 771				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice :	7 195 572				
(2) à 2 ans au maximum à l'origine :	27 631 265	27 631 265			28 985 864
(2) à plus de 2 ans à l'origine :					
(3) Dont dettes envers les associés :					

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par nature et zone géographique

	Montant au 30/06/2019			Montant au 31/03/2018		
(En euros)	France	International	Total	France	International	Total
Ventes de marchandises						
Ventes de produits fabriqués						
Travaux						
Etudes						
Prestations de services	5 270 045	1 825 887	7 095 932	3 891 432	1 752 441	5 643 873
Commissions et courtages						
Locations diverses				125		125
Autres produits d'activités annexes	2 300 611	69 202	2 369 813	1 627 266	(216 987)	1 410 279
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**7 570 656**	**1 895 089**	**9 465 745**	**5 518 823**	**1 535 454**	**7 054 277**

RESULTAT FINANCIER

Résultat financier

(En euros)	30/06/2019 Résultat	31/03/2018 Résultat
Produits financiers de participations	1 854 519	1 740 132
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Charges d'intérêts	(1 256 701)	(965 505)
Résultat sur financement court terme		
Résultat sur opérations de change	1 484	5 327
Résultat net sur opérations de placement		
Résultat sur autres opérations financières	(729 228)	26 624
RESULTAT FINANCIER HORS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	**(129 927)**	**806 578**
Dépréciations des immobilisations financières	(14 082 041)	
Dépréciations des autres éléments financiers	(1 242 046)	10 352
Transferts de charges financières		
DEPRECIATIONS FINANCIERES	**(15 324 087)**	**10 352**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES	**(13 362 882)**	
TOTAL	**(28 816 896)**	**816 930**

TRANSFERTS DE CHARGES

Transferts de charges

(En euros)	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/03/2018
Transferts de charges	42 330	88 823
TOTAL	**42 330**	**88 823**

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel

(En euros)	30/06/2019 Résultat	31/03/2018 Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(544 814)	(15 057)
Résultat sur exercices antérieurs	(3 170)	
Résultat de cessions d'éléments d'actif		
Résultat sur autres éléments exceptionnels	(793 240)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL HORS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	**(1 341 224)**	**(15 057)**
Dépréciations exceptionnelles	(3 643 000)	
Transferts de charges exceptionnelles		
DÉPRÉCIATIONS EXCEPTIONNELLES	**(3 643 000)**	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**(47 361)**	**(144 277)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	**400 000**	**(400 000)**
TOTAL	**(4 631 585)**	**(559 334)**

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Clôture au : 30/06/2019

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

(En euros)	Résultat avant impôt	Impôt Taux	Impôt Théorique	Impôt Dû	Résultat net Théorique	Résultat net Comptable	Impôt dû au 31/03/2018
Résultat courant	(31 047 232)	28.00%			(31 047 232)	(31 047 232)	(1 150 945)
Résultat exceptionnel à court terme	(4 631 585)	28.00%			(4 631 585)	(4 631 585)	(559 334)
Résultat exceptionnel à long terme							
Différences permanentes							
Différences temporaires							
Reports déficitaires							
Impact de l'intégration fiscale							355 106
Participation des salariés							
Crédits d'impôt							2 040
Contribution sociale sur les bénéfices							
Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs							
TOTAL	**(35 678 817)**				**(35 678 817)**	**(35 678 817)**	**(1 353 133)**

IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

Variations des impôts différés ou latents

(En euros)	Base d'impôts au 31/03/2018		Variations		Base d'impôts au 30/06/2019		dont Base d'impôts ventilée suivant le taux à		Impôt différé ou latent
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	%	%	
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS									
PROVISIONS REGLEMENTEES		890 074		47 361		937 436	937 436		
Subventions d'investissement									
Charges non déductibles temporairement									
Produits non taxables temporairement									
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés									
ELEMENTS A IMPUTER									
Déficits reportables fiscalement									
Moins-values à long terme									
Autres									
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE									
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion									
Réserve spéciale des plus-values à long terme									
Réserve spéciale des profits de construction									
Autres									
TOTAL		890 074		47 361		937 436	937 436		

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Eléments concernant les entreprises liées et participations

(En euros)	Au 30/06/2019			Au 31/03/2018		
	Entreprises liées	Participations	Total	Entreprises liées	Participations	Total
Avances et acomptes sur immobilisations						
Participations	48 855 985		48 855 985	48 205 553		48 205 553
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	60 670		60 670	71 156		71 156
Avances et acomptes versés sur commandes - actif circulant						
Créances clients et comptes rattachés	7 998 837		7 998 837	1 783 124		1 783 124
Autres créances	44 104 888		44 104 888	36 192 002		36 192 002
Capital souscrit appelé non versé						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers	7 666 597		7 666 597	12 299 111		12 299 111
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 209		115 209	38 458		38 458
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
BILAN	**108 802 186**		**108 802 186**	**98 589 404**		**98 589 404**
Produits de participation	870 701		870 701	1 200 000		1 200 000
Autres produits financiers	983 818		983 818	540 132		540 132
Charges financières	155 232		155 232	202 777		202 777
COMPTE DE RESULTAT	**2 009 751**		**2 009 751**	**1 942 909**		**1 942 909**

EFFECTIFS

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile comme suit :

	30/06/2019	31/03/2018
Ingénieurs et cadres	20	20
Agents de maîtrise	5	12
Employés et techniciens	5	6
Ouvriers		
Autres		
TOTAL	**30**	**38**
Dont apprentis		

L'effectif, défini par l'article D 123-200 du code de commerce, ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté).

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements Hors-Bilan

Les engagements hors-bilan de la société se décomposent comme suit :

(En euros)	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Tiers	Total au 30/06/2019	Total au 31/03/2018
Cautions de contre-garantie sur marchés					
Créances cédées non échues					
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles			16 845 409	16 845 409	20 083 605
Avals, cautions et garantie donnés			1 227 414	1 227 414	2 879 017
Lettres d'Intention					
Garanties de passif					
Autres engagements donnés					
ENGAGEMENTS DONNES			**18 072 823**	**18 072 823**	**22 962 622**
Avals, cautions et garantie reçues			2 000 000	2 000 000	2 000 000
Créances assorties de garantie					
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune					
Chèques de caution					
ENGAGEMENTS REÇUS			**2 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
TOTAL DES ENGAGEMENTS			**20 072 823**	**20 072 823**	**24 962 622**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Clôture au : 30/06/2019

Engagements de retraite (Informations)

En application de la loi française, la Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de n de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations dénies;
- par des régimes dits à prestations dénies.

Les régimes dits à cotisations dénies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières.

L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit « de moyens »). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations dénies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations dénies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit « de résultat »).

Les régimes à prestations dénies peuvent :

- soit être nancés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

La convention collective de l'entreprise MND, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée a l'exercice
précédent:

- taux d'actualisation: 0,77 %
- taux d'augmentation annuel des salaires: 1%
- âge de départ à la retraite : 65 ou 67 ans
- table de taux de mortalité : INSEE 2017

Le montant de l'engagement pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés s'élève à 74 067 euros.

INTEGRATION FISCALE

Clôture au : 30/06/2019

Intégration fiscale

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le , a été signée dans le cadre de l'option prise MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2019, pour le périmètre, par une charge nette d'impôt nulle. En l'absence d'intégration fiscale, la charge nette d'impôt pour MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT aurait été nulle.

SOCIETES CONSOLIDANTES

Clôture au : 30/06/2019

Identités des sociétés consolidantes

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société consolidante du Groupe MND.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues à l'adresse du siège social de la société mère.

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

(En euros)	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/03/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	932 217	447 920
AUTRES CREANCES	**66 371**	**8 874**
Fournisseurs - avoirs à recevoir		
Personnel et comptes rattachés - produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir		
Etat - produits à recevoir	51 551	8 874
Associés - intérêts courus		
Divers - produits à recevoir	14 820	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**998 588**	**456 794**

Explications

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance

(En euros)	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/03/2018
CHARGES D'EXPLOITATION	424 653	456 726
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	424 653	456 726

Les charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais relatifs à un exercice ultérieur

CHARGES A PAYER

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan:

(En euros)	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/03/2018
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	**248 041**	**259 511**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	248 041	259 511
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	420 501	223 989
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**497 599**	**249 494**
Personnel et comptes rattachés	269 303	163 132
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 487	79 635
Etat et autres collectivités publiques	77 809	6 727
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	7 800	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	**1 173 942**	**732 994**

Explications

Montagne et Neige Développement

Société anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019

ORFIS
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
S.A.S. au capital de 9 364 800 €
957 509 045 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON
S.A.S. au capital de 1 723 040 €
572 028 041 RCS Nanterre

Montagne et Neige Développement

Société anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserves", nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

Le chiffre d'affaires et la marge relatifs à différents contrats ont été comptabilisés sur l'exercice clos le 31 mars 2018, alors que les critères permettant leur comptabilisation n'étaient pas remplis à cette date. Nous avions formulé une réserve sur ce point dans notre rapport du 1er août 2018 portant sur les comptes consolidés de cet exercice. Pour deux de ces contrats, le transfert du contrôle n'est pas non plus intervenu depuis cette date, les commandes ayant été annulées du fait, dans un cas, de la non-obtention de permis de construire et, dans le second cas, des difficultés financières affectant la poursuite du contrat, et cette annulation a donné lieu à la comptabilisation d'avoirs au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019. Pour les trois autres, le contrôle des actifs correspondants est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, alors que le chiffre d'affaires et la marge ont été comptabilisés sur l'exercice précédent. En conséquence, les capitaux propres au 1er avril 2018 sont surévalués de 1 M€ et le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2019 sont sous-évalués, respectivement, de 4,3 M€ et 1 M€.

Les stocks de pièces de la filiale allemande LST Gmbh, qui est en cours de fermeture, sont inscrits au bilan pour une valeur brute de 5,8 M€ et une valeur nette de 1,1 M€, après constatation, au cours de l'exercice, d'une charge de dépréciation de 4,7 M€. Nous n'avons pas obtenu de l'auditeur de la filiale les éléments estimés suffisants, ni n'avons été en mesure d'effectuer nous-mêmes les travaux estimés nécessaires pour apprécier la valeur de ces stocks et le montant de la dépréciation enregistré.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1, 2.18 et 2.12 de l'annexe qui exposent l'incidence de l'entrée en vigueur des normes IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IFRS 9 – *Instruments financiers*, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserves", nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre société applique la méthode de prise en compte des résultats à l'avancement pour les contrats clés en mains d'équipements de montagne comprenant la fourniture et la mise en service de remontées mécaniques, installations de loisirs, équipement de stations de skis, selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.18 de l'annexe des comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison de chaque programme réalisé sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures mises en place par la société pour la mesure du degré d'avancement et l'enregistrement des coûts. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2019 s'établit à 12,7 M€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

- La note 2.22 – *Impôts sur les résultats* (impôts différés) et la note 10 – *Impôts différés actifs* de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités de reconnaissance et de dépréciation des impôts différés activés au titre des déficits fiscaux reportables. Nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserves", nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne et Lyon, le 22 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

ORFIS		DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Louis FLECHE	Nicolas TOUCHET	Dominique VALETTE

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Ecarts d'acquisition	5	12 704	13 147
Immobilisations incorporelles	6	16 003	15 590
Immobilisations corporelles	7	9 152	11 566
Autres actifs financiers	8/9	2 545	3 805
Impôts différés	10	0	6 487
Autres actifs long terme		0	0
Actifs non-courants		40 404	50 595
Stocks et en-cours	11	18 437	20 653
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	12	27 411	61 862
Créances fiscales	12	5 642	4 596
Autres débiteurs	12	5 128	9 753
Créances d'impôt		44	2 279
Autres actifs courants		1 372	2 386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	428	805
Actifs courants		58 463	102 355
Total Actif		98 866	152 949

		Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Capital	14	18 008	13 102
Primes liées au capital		29 543	27 436
Actions propres		(214)	(151)
Autres réserves		(439)	(765)
Résultats accumulés		(76 269)	(11 108)
Total Capitaux propres, part du groupe		(29 371)	28 514
Intérêts minoritaires		(108)	400
Total Intérêts minoritaires		(108)	400
Total des capitaux propres		(29 479)	28 914
Emprunts et dettes financières	17	12 420	5 068
Engagements envers le personnel	15/16	857	765
Autres provisions	15	42	73
Impôts différés		1 595	182
Autres passifs long terme		1 054	1 493
Total Passifs non courants		15 968	7 581
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	53 911	65 072
Provisions (part à moins d'un an)	18	5 367	400
Dettes fournisseurs	19	32 486	34 905
Dettes sociales	19	5 035	3 866
Dettes fiscales	19	5 386	3 175
Autres créditeurs	19	3 843	4 576
Dettes d'impôt		0	469
Autres passifs courants et passifs liés aux contrats clients	19	5 849	3 992
Total Passifs courants		112 377	116 455
Total des passifs		128 345	124 035
Total Passif		98 866	152 949

ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffre d'affaires	20	57 288	87 599
Achats consommés	21	(35 643)	(49 171)
Charges externes	22	(22 040)	(16 133)
Charges de personnel	23	(26 089)	(19 296)
Impôts et taxes		(846)	(493)
Dotation aux amortissements		(4 570)	(3 205)
Dotation aux dépréciations et provisions	24	(11 416)	41
Autres produits et charges d'exploitation	25	1 714	2 578
Résultat opérationnel courant		(42 602)	1 920
Résultat sur cession de participations consolidées		0	
Autres produits et charges opérationnels non courants	27	(9 648)	(788)
Résultat opérationnel		(52 250)	1 132
Coût de l'endettement financier net	28	(3 531)	(1 629)
Autres produits et charges financiers	28	(1 759)	(326)
Résultat avant impôt		(57 539)	(823)
Impôts sur les bénéfices	29	(7 788)	(1 589)
Résultat net		(65 327)	(2 412)
Part du groupe		(64 819)	(2 717)
Part des minoritaires		(508)	305
Résultat par action (€/action)	31	(4,07)	(0,20)
Résultat dilué par action (€/action)	31	(4,07)	(0,20)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net total		(65 327)	(2 412)
Ecarts de conversion		90	(559)
Ecarts actuariels		0	(24)
Actions auto-détenues		0	2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		90	(581)
Résultat global		(65 237)	(2 993)
Dont part revenant au Groupe consolidé		(64 719)	(3 298)
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		(518)	305

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe				Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Autres réserves hors OCI/CTA	Total				
Situation au 1er avril 2017	11 996	22 865	(153)	(65)	(126)	0	(211)	(6 388)	28 109	85	28 284
Recyclage des OCI en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(36)	0	(36)	0	(36)	0	(36)
Ecarts de conversion	0	0	0	(559)	0	0	(559)	0	(559)	0	(559)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	(2 412)	(2 717)	305	(2 412)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(559)	(36)	0	(595)	(2 412)	(3 312)	305	(3 007)
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	1 106	4 571	0	0	0	0	0	0	5 677	0	5 677
Mouvements sur actions propres	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	2
Composante fonds propres des émissions obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	(104)	145	0	41	(308)	37	0	37
Situation Au 31 mars 2018	13 102	27 436	(151)	(748)	(17)	0	(765)	(11 108)	28 514	400	28 914
Situation ajustée au 1er avril 2018	13 102	27 436	(151)	(748)	(17)	0	(765)	(11 108)	28 514	400	28 914
Recyclage des OCI en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	90	0	0	90	0	90	0	90
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	(85 327)	(84 819)	(508)	(85 327)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	90	0	0	90	(85 327)	(84 729)	(508)	(85 237)
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	4 906	2 107	0	0	0	0	0	0	7 012	0	7 012
Mouvements sur actions propres	0	0	(63)	0	0	0	0	0	(63)	0	(63)
Composante fonds propres des émissions obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	219	17	0	236	166	(105)	0	(105)
Situation Au 30 juin 2019	18 008	29 543	(214)	(439)	0	0	(439)	(76 269)	(29 371)	(108)	(29 479)

L'augmentation de capital est détaillée en NOTE 14 – Capital social et correspond à la conversion d'obligations convertibles en actions.

La norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres au 31 mars 2018 comme cela est précisé en NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation, paragraphe 2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net total consolidé		(65 327)	(2 412)
Ajustements			
Amortissements et provisions		10 098	3 526
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		941	31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(54 288)	**1 145**
Charge (produit) d'impôt	29	7 708	1 589
Coût de l'endettement financier net	28	3 531	1 629
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(42 989)	**4 363**
Incidence de la variation des stocks	11	2 216	3 637
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	41 290	(36 766)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	1 178	15 679
Impôts payés		194	(450)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		1 918	**(13 557)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 779)	(9 432)
Variation des prêts et avances consentis	9	1 260	(1 741)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	433	46
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 086)	**(11 127)**
Augmentation de capital	14	7 013	5 677
Cession (acquisition) nette d'actions propres		63	(2)
Emission d'emprunts	17	21 139	13 913
Remboursement d'emprunts	17	(10 574)	(7 285)
Intérêts financiers nets versés	29	(3 434)	(1 564)
Autres flux liés aux opérations de financement	17	(13 015)	16 170
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1 192	**26 910**
Incidence de la variation des taux de change		56	6
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de la trésorerie		1 080	**2 231**
Trésorerie d'ouverture	13/17	(24 197)	(26 428)
Trésorerie de clôture	13/17	(23 118)	(24 197)

ANNEXE

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2019, et disponibles sur le site Internet de la Commission Européenne : http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm.
Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2018

L'Union Européenne a adopté les normes, amendements et interprétations qui sont d'application obligatoire par le groupe pour son exercice ouvert au 1er avril 2018, à savoir :

- Les normes d'amélioration annuelle cycles 2010-2012 et 2012-2014,
- L'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,
- L'amendement IAS 1 « initiative, informations à fournir »,
- IFRS 15 y compris amendements de clarification – contrats avec les clients (confère le paragraphe 2.18 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation),
- IFRS 9 – instruments financiers (confère paragraphe 2.12 de la NOTE – Méthodes et règles d'évaluation),
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (amendements IFRS 1 et IAS 28).

Norme IFRS 15 : la 1ère application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. Les principes comptables retenus pour la comptabilisation des contrats avec les clients a été cependant réécrite pour mise en conformité avec la norme IFRS 15 en note 20.

Norme IFRS 9 : la 1ère application de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les comptes. En effet, le groupe ne détient pas de titres non consolidés significatifs, l'analyse des risques clients n'a pas conduit à constater de dépréciations complémentaires au titre des pertes attendues. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture de types optionnels.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe Montagne et Neige Développement a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 30 juin 2019, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants.

Applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 « contrats de location », adopté par l'Union Européenne en octobre 2017.
- Amendements à IFRS 9 « Caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative », adopté par l'Union Européenne le 22 mars 2018 ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines », adopté par l'Union Européenne le 23 octobre 2018 ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », adopté par l'Union Européenne le 8 février 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), adoptées par l'Union Européenne le 14 mars 2019. Ces améliorations apportent des modifications aux normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprise », IFRS 11 « Partenariats », IAS 23 « Coûts d'emprunts » et IAS 12 « Impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime », adoptés par l'Union européenne le 13 mars 2019.

Applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne :

- IFRS 3 « amendements à IFRS 3, définition d'une activité (a),
- Amendements IAS 1 et IAS 8 sur le seuil de matérialité, publiée le 10/12/2019
- Nouveau cadre conceptuel, et référence au cadre conceptuel (a),
- Amendements à IFRS 7 et 9 « réforme des taux d'intérêts de référence – étape 1 (dont la publication par l'UE est prévue fin 2019).

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB avec une 1ère application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 est en cours de réalisation au sein du groupe. Une première approche permet d'estimer à environ 10% du montant total des actifs du Groupe au 30 juin 2019 l'impact de l'application de la norme. La méthode de transition retenue sera la méthode rétrospective simplifiée. Des réflexions sont toujours en cours, notamment au niveau français, sur les modalités de comptabilisation de certains actifs, notamment immobiliers. L'application de la norme se traduira par la constatation d'actifs au titre des droits d'utilisation et en contrepartie de dettes financières. Les loyers seront ventilés entre dotations aux amortissements et frais financiers. Cependant, le retraitement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres. Pour information, les contrats de location simple portent essentiellement sur des locations immobilières. Le montant des charges de location simples et des loyers restant à payer est indiqué en Note 37.

Le groupe ne s'attend pas, compte tenu de l'analyse en cours, à ce que les autres amendements et interprétations non appliqués par anticipation aient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2018, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients, ainsi que sur l'identification des obligations de performance et leur modalité de comptabilisation. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

1.3. Principes de présentation

Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.4. Modalités de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier des co-entreprises, et pas d'activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines filiales respectant ces critères mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 8.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.3. Conversion des éléments en devises

2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.
Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
1 euro =	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,1512	1,1380	1,1705	1,2321
Franc suisse (CHF)	1,1427	1,1105	1,1355	1,1779
Couronne suédoise (SEK)	10,4183	10,5633	9,7539	10,2843
Livre turque (TRY)	6,1624	6,5655	4,3099	4,8976
Dollar canadien (CAD)	7,7497	7,8185	1,5007	1,5895
Renminbi (CNY)			7,7466	7,7466

2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs isolés et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 17, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle et dans l'hypothèse de la détermination de l'écart d'acquisition selon la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

• La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

• La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net » (sans impact à la clôture des comptes au 30 juin 2019).

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé dans le cas des sociétés consolidées par intégration globale.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'option d'achat.

2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions/cessions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

(a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
(b) intention du Groupe d'achever le projet,
(c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,

(d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
(e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
(f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « Immobilisations incorporelles ».

Dès lors que la phase de développement est terminée, ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 12 ans). Dès lors que la phase de développement est toujours en cours, les frais sont comptabilisés en immobilisations en cours et ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les principaux actifs incorporels immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- Les contrats de location financement,
- Les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

• Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.

• Pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

A ce titre, le Groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ». Aucune modification du périmètre des UGT n'est intervenue au cours de l'exercice.

Une fois par an, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé à cinq ans pour les besoins du calcul, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juillet 2019.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2019 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,5%, contre 8,5% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Taux sans risque	1,0%	2,0%
Prime de risque marché	6,5%	6,7%
Prime de risque spécifique	0,8%	1,5%
Bêta	1,41	1,18
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%

Compte tenu de la perte significative constatée sur l'exercice 2018/2019, les impairement tests ont été sensibilisés sur les principales données opérationnelles que sont le chiffre d'affaires et la marge pour les UGT « sécurité des sites de loisirs » et « remontées mécaniques » afin d'y inclure une part de risque liée à la possible non atteinte du business plan.

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel courant / non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence, ou lorsque les UGT sont cédées. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 30 juin 2019 d'instrument dérivé ayant un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

• Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;

• Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix côtés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

• Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur brute de réalisation fait l'objet d'une revue annuelle par la direction opérationnelle de chaque Société et est établie en fonction de sa connaissance précise des produits existants, des évolutions techniques et des marchés.

2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

La norme IFRS 9 n'a pas conduit à constater des dépréciations complémentaires des créances clients au titre des pertes attendues. Dans le cadre d'IFRS 9, les créances clients sont qualifiées selon le modèle de dépréciation suivant :

• Catégorie 1 : créances saines (dont le risque de crédit est faible à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives. En pratique, l'analyse n'a pas conduit à constater de provisions pour pertes attendues sur les exercices présentés.

• Catégorie 2 : créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale (absence de preuve de défaillance à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives.

• Catégorie 3 : créances en souffrance pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la clôture. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (affacturage, cession DAILLY, escompte d'effets...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Sur les exercices présentés, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.14. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part en capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2018 et au 30 juin 2019, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 30 juin 2019 et 31 mars 2018 :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ou 67 ans
Taux de charges sociales moyen	44,65%	44,65%
Taux d'actualisation (iBoxx)	0,77%	1,37%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

2.17. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe applique la norme IFRS 15 à compter de l'exercice 2018/2019, y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La norme n'a pas été appliquée aux données de l'exercice précédent clos au 31 mars 2018. La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat ;
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- La détermination du prix global du contrat ;
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse du chiffre d'affaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence deux familles principales de ventes :

(1) les ventes de produits finis,
(2) les ventes de projets,

On retrouve ces deux familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnu en chiffre d'affaires. Concernant les ventes « sortie d'usine », le transfert de contrôle vers le client ne se réalisant que lorsque la marchandise a été transférée au client, le revenu de la vente ne peut plus être reconnu en IFRS 15 contrairement à l'exercice précédent.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à différencier la reconnaissance du revenu selon les activités. En effet, pour l'activité « Sécurité », l'application de la norme a conduit à considérer plusieurs obligations de performance fonction des prestations réalisées (principalement les études, la livraison du matériel, les travaux d'implantation, et l'installation et la mise en route). Pour chacune de ces obligations de performance, le chiffre d'affaires est désormais reconnu lors du transfert de contrôle au client. En effet, les produits de cette activité (principalement les déclencheurs d'avalanche) ne sont pas suffisamment spécifiques à un projet donné. Quant aux autres activités, c'est à dire « Enneigement », « Remontées mécaniques » et « Loisir d'été », l'application de la norme a conduit à ne considérer qu'une seule obligation de performance et à reconnaître le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Par ailleurs, le Groupe intervient en tant que principal partenaire vis-à-vis de ses clients et non en tant qu'intermédiaire. Il n'existe pas de composante de financement significative dans les contrats signés avec les clients. Il n'existe pas d'autre actif lié aux contrats clients (coûts marginaux d'obtention de contrats clients ou coûts d'exécution de contrats clients). Les passifs liés au contrats clients correspondent essentiellement à des avances reçues et à des produits constatés d'avance.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.19. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés non courants.

2.20. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.21. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement de l'affacturage, des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.22. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Informations obligatoires sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE, ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé par les différentes entités du Groupe notamment pour reconstituer leur fonds de roulement.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l''entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), ou à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui ne dépasse généralement pas 5 ans, sur la base du business plan établi par la direction et approuvé par le conseil d'administration. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (notamment le plafonnement des utilisations et la durée fiscale de report des déficits), et de taux d'impôt.

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.23. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.24. Activités cédées ou abandonnées

Exercice 2017-2018 :

Néant.

Exercice 2018-2019 :

Néant.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3.1. Entrées de périmètre

Il n'y a pas de variation de périmètre sur l'exercice.

3.2. Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2019

				Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
Unités	Société mère	Pays	Activité	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	98,57 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG

NOTE 4 - Comparabilité des comptes

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et n'est donc pas comparable avec celui de l'exercice précédent.

NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

NOTE 5 - Ecarts d'acquisition

Montants bruts	Ecart d'acquisition
Au 31 mars 2018	13 147
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	
• Cessions / Diminutions de l'exercice	
• Écart de conversion	
Au 30 juin 2019	13 147
Pertes de valeurs	
Au 31 mars 2018	0
• Test de dépréciation	431
• Écart de conversion	12
Au 30 juin 2019	443
Montants nets	
Au 31 mars 2018	13 147
Au 30 juin 2019	12 704

Par UGT	Valeurs nettes Au 30 juin 2019	Valeurs nettes Au 31 mars 2018
Sécurité des sites de loisirs	3 692	3 692
Protection contre les risques naturels	6 094	6 094
Enneigement de culture	663	663
Remontées mécaniques	1 909	2 252
Loisirs	246	246
TOTAL	12 704	13 147

Par secteur d'activité	Valeurs nettes Au 30 juin 2019	Valeurs nettes Au 31 mars 2018
Sécurité et loisirs	10 232	10 232
Enneigement et remontées mécaniques	2 472	2 915
TOTAL	12 704	13 147

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'Impairement sont les suivantes :

UGT	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité des sites de loisirs	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Protection contre les risques naturels	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Enneigement de culture	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Remontées mécaniques	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%
Loisirs	8,5%	2,0%	9,0%	2,0%

Au 30 juin 2019, et dans le cadre de la revue de ses écarts d'acquisition significatifs, le Groupe a identifié un indice de perte de valeur qui l'a conduit à comptabiliser une dépréciation de 0,4 M€ des écarts d'acquisition sur l'UGT Remontées Mécaniques.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraineraient pas la comptabilisation complémentaire de perte de valeur.

Sensibilité du taux

La marge de l'UGT la plus sensible (sécurité) serait annulée en retenant un taux d'actualisation de 12,7% contre 14,0% en n-1 combiné à un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs, Protection contre les risques naturels et Remontées mécaniques) qu'avec une dégradation de la valeur terminale issue des flux de trésorerie de 30% (contre 64% en n-1).

NOTE 6 - Immobilisations incorporelles

	Frais de développements	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
Montants bruts				
Au 31 mars 2017	2 923	2 704	10 543	16 169
• Augmentations de l'exercice	258	292	2 858	3 408
• Diminutions de l'exercice		(40)		(40)
• Transferts	5 784	402	(6 186)	0
• Écart de conversion	(18)	(1)		(19)
Au 31 mars 2018	8 947	3 357	7 215	19 518
• Augmentations de l'exercice	1 862	734	369	2 965
• Diminutions de l'exercice	(945)	(211)		(1 155)
• Transferts				0
• Écart de conversion				0
Au 30 juin 2019	9 864	3 880	7 584	21 328
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 31 mars 2017	(1 081)	(804)	(438)	(2 322)
• Dotations de l'exercice	(1 055)	(264)	(341)	(1 660)
• Diminutions de l'exercice	22	38		60
• Transferts		(15)		(15)
• Écart de conversion	7	2		9
Au 31 mars 2018	(2 107)	(1 043)	(779)	(3 928)
• Dotations de l'exercice	(1 502)	(253)	(303)	(2 058)
• Diminutions de l'exercice	686			686
• Transferts		(416)	416	0
• Écart de conversion		(10)	(14)	(24)
Au 30 juin 2019	(2 923)	(1 722)	(680)	(5 325)
Montants Nets				
Au 31 mars 2017	1 842	1 900	10 105	13 847
Au 31 mars 2018	6 840	2 314	6 436	15 590
Au 30 juin 2019	6 941	2 158	6 904	16 003
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)				
Au 31 mars 2017	0	0	1 781	1 781
Au 31 mars 2018	0	0	1 571	1 571
Au 30 juin 2019	0	0	1 251	1 251

Dans la continuité de l'exercice clos au 31 mars 2018, le Groupe a poursuivi ses investissements, principalement dans le secteur du transport urbain, avec un montant de dépenses R&D à hauteur de 3,0 M€.

Ces projets capitalisés sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Ces dépenses sont amorties sur une durée comprise entre 5 et 12 années. Ils seront activés et amortis à la fin de la période de développement précédant la phase d'industrialisation et de commercialisation. Au 30 juin 2019, les deux principaux projets sont le Debrayable, en cours d'amortissement, et le Cabline en phase de développement.

Les analyses effectuées n'ont pas conduit à identifier des indices de pertes de valeur sur les projets capitalisés.

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené à déprécier et comptabiliser en charges certaines immobilisations incorporelles pour un montant net de 0,5 M€.

NOTE 7 - Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2017	478	10 287	3 972	86	14 823
• Augmentations de l'exercice	55	5 190	770	9	6 024
• Diminutions de l'exercice	(9)	(260)	(265)		(534)
• Transferts					0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion	(1)	(15)	(38)		(54)
Au 31 mars 2018	523	15 202	4 439	94	20 259
• Augmentations de l'exercice	41	457	316		814
• Diminutions de l'exercice	(271)	(1 540)	(1 572)		(3 383)
• Transferts		(30)	124	(94)	0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion	2	(1)	(16)		(16)
Au 30 juin 2019	295	14 088	3 291	0	17 675
Amortissements					
Au 31 mars 2017	(116)	(5 386)	(2 092)	0	(7 592)
• Dotations de l'exercice	(69)	(1 132)	(359)		(1 560)
• Diminutions de l'exercice	9	245	183		437
• Transferts		(2)			(2)
• Écart de conversion		10	14		24
Au 31 mars 2018	(175)	(6 264)	(2 254)	0	(8 693)
• Dotations de l'exercice	(35)	(1 476)	(798)		(2 309)
• Diminutions de l'exercice		1 372	1 107		2 479
• Transferts	88	2	(90)		0
• Écart de conversion					0
Au 30 juin 2019	(122)	(6 366)	(2 035)	0	(8 523)
Montants nets					
Au 31 mars 2017	364	4 902	1 880	86	7 231
Au 31 mars 2018	349	8 938	2 185	94	11 566
Au 30 juin 2019	174	7 722	1 256	0	9 151
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)					
Au 31 mars 2017		3 462			3 462
Au 31 mars 2018		7 492			7 492
Au 30 juin 2019		6 806			6 806

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené à déprécier et sortir certaines immobilisations corporelles pour un montant net de 0,6 M€.

NOTE 8 - Titres mis en équivalence

Non applicable car toutes les sociétés sont en intégration globale.

NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 545	3 805
Valeurs brutes	2 545	3 805
Provision pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes	2 545	3 805

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés principalement par les sociétés filiales françaises aux sociétés propriétaires des bâtiments industriels des sites français et des cautions bancaires.

La variation constatée dans les comptes au 30 juin 2019 par rapport à N-1 concerne principalement la diminution du fond de garantie du factor.

NOTE 10 - Impôts différés actifs

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Au 30 juin 2019, et conformément à l'IAS 12, l'historique des pertes récentes a conduit le groupe à comptabiliser en charges l'intégralité des reports déficitaires activés au cours des années précédentes.

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Total
Au 31 mars 2017	3	7 247	213	(433)	7 030
• Incidence résultat	11	0	(14)	(522)	(525)
• Variations de périmètre			(8)		(8)
• Reclassement			(48)		(48)
• Autres				50	50
• Écart de conversion		(9)			(10)
Au 31 mars 2018	14	7 236	143	(905)	6 487
• Incidence résultat	9	(7 238)	(4)	(850)	(8 083)
• Variations de périmètre					0
• Reclassement					0
• Autres					0
• Écart de conversion					0
Au 30 juin 2019	23	(0)	139	(1 755)	(1 596)

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux Au 31 mars 2018	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(22 898)	(5 305)	(1 849)	(3 169)
Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés	*(18 195)*	*(4 357)*	*(1 202)*	*(1 019)*
Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés	*(4 703)*	*(948)*	*(647)*	*(2 150)*

Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2019	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(75 176)	(14 366)	(4 909)	(11 722)
Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés	*(75 176)*	*(14 366)*	*(4 909)*	*(11 722)*

NOTE 11 - Stocks

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Stocks matières premières et fournitures	15 600	15 572
Encours de Production	6 879	3 881
Stocks de marchandises	1 737	1 955
Valeurs brutes	26 416	21 208
Provision pour dépréciation	(7 979)	(555)
Valeurs nettes	18 437	20 653

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer une une dépréciation de l'ordre de 7,4 M€ sur l'exercice.

NOTE 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Avances et acomptes versés sur commandes	419	1 346
Créances clients	19 128	31 191
Actifs sur contrats clients	11 454	30 807
Créances sociales	7	13
Créances fiscales	5 635	4 596
Comptes courants débiteurs	2 950	1 546
Débiteurs divers	1 755	6 846
Valeurs brutes	41 352	76 347
Provision pour dépréciation	(3 170)	(116)
Valeurs nettes	38 182	76 231

Échéancement	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	38 182	76 231
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	38 182	76 231

Le poste « Créances clients » s'élève à 19,1 M€ au 30 juin 2019 et le poste « Actifs sur contrats clients » à 11,5 M€, en lien avec la baisse de l'activité constatée sur le second semestre de l'exercice.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

La principale variation du poste « Débiteurs divers » est liée à la diminution des créances liées au factor.

La dépréciation concerne uniquement le poste « Clients et comptes rattachés ». Sur la base de leur analyse au cas par cas, certaines créances ont été dépréciées, notamment celles dont le risque de

crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale et celles en souffrance pour lesquelles ils existent des preuves objectives de défaillance à la clôture.

NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Disponibilités à court terme	428	805
VMP et autres placements	0	0
Total	428	805

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou à des garanties.

NOTE 14 - Capital Social

Au 30 juin 2019, le capital de la Société était composé 19 363 514 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext Growth. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une option de rachat des ADP2012 au prix unitaire de 3 euros exerçable initialement entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2018 et dont l'engagement a été conventionnellement reconduit jusqu'au 15 octobre 2019, portant sur la totalité des ADP2012 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable. En cas de non-exercice de l'option de rachat, le montant du dividende prioritaire serait nul jusqu'à la clôture de l'exercice au 31 mars 2020, MND n'envisageant pas de verser de dividende avant cette date. Dans le cas où au 1er avril 2020, les ADP2012 sont toujours en circulation et que MND décidait d'un versement de dividendes, les ADP2012 percevraient un dividende prioritaire de 2,5 € pour chaque euro de dividende versé.

Suite à la clôture de l'exercice, l'actionnaire principale de la Société, à savoir Montagne et Vallée, a levé l'option de rachat des ADP 2012 (confère NOTE 39 – Evènements post clôture).

Sur l'exercice, le Groupe a procédé des augmentations de capital successives avec l'émission de 5 275 204 actions nouvelles pour un montant total net de 7,0 M€.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2018.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total Au 31 mars 2018					14 088 310	0,93 €	13 102 128,30 €
18/09/2018	Conversion d'obligations	1 227 321,00 €	1 295 768,00 €	1 319 700	15 488 010	0,93 €	14 329 449,30 €
30/01/2019	Conversion d'obligations	2 504 935,00 €	188 339,00 €	2 693 500	18 101 510	0,93 €	16 834 404,30 €
02/04/2019	Conversion d'obligations	505 456,72 €	188 704,82 €	543 504	18 645 014	0,93 €	17 339 863,02 €
30/06/2019	Conversion d'obligations	668 205,00 €	453 688,00 €	718 500	19 363 514	0,93 €	18 008 068,02 €
Total Au 30 juin 2019		4 905 939,72 €	2 104 517,82 €	5 275 204	19 363 514	0,93 €	18 008 068,02 €

NOTE 15 – Provisions non courantes

	Garanties	Pensions et retraites	Autres	Total
Au 31 mars 2017	**75**	**854**	**5**	**933**
• Dotations de l'exercice		68		68
• Reprise de provision utilisée		(157)	(4)	(161)
• Reprise de provision non utilisée				0
• Variations de périmètre				0
• Autres		2		2
• Écart de conversion	(2)	(1)		(3)
Au 31 mars 2018	**73**	**765**	**1**	**838**
• Dotations de l'exercice		92		92
• Reprise de provision utilisée				0
• Reprise de provision non utilisée	(31)		(1)	(31)
• Variations de périmètre				0
• Autres				0
• Écart de conversion				0
Au 30 juin 2019	**42**	**857**	**0**	**899**

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatées directement en autres éléments du résultat global.

NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs.

Variation de l'engagement net reconnu au bilan	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Dette actuarielle de début de période	765	864
Coût des services rendus	92	(90)
Gains ou pertes actuariels	0	2
Ecart de conversion	0	(1)
Dette actuarielle de fin de période	857	765

Le Groupe ne disposant pas d'actif de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

NOTE 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2018
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance / Financements innovation	7 959		(155)		(7 774)		30
Emprunts auprès établ. de crédit	5 645	7 909	(543)		(11 880)	(28)	1 093
Dettes financières crédit-bail	2 580	4 730	(50)		(3 469)		3 791
Autres emprunts et dettes assimilées	0	154					154
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	16 184	12 793	(749)	0	(23 133)	(28)	5 068
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance / Financements innovation	2 073	406	(1 296)		7 774		8 957
Emprunts auprès établ. de crédit	2 184	714	(2 709)		11 890	(18)	12 060
Dettes financières crédit-bail	1 786		(2 532)		3 469		2 723
Autres emprunts et dettes assimilées	16	16 170				26	16 212
Intérêts courus	59	117	(52)				118
Concours bancaires courants	28 523	109	(3 615)			(15)	25 002
Dettes financières courantes	34 635	17 516	(10 204)	0	23 133	(8)	65 072

Échéancement	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	34 635	65 072
Compris entre un et deux ans	5 984	2 572
Compris entre deux et trois ans	5 227	1 311
Compris entre trois et quatre ans	3 064	693
Supérieur à cinq ans	1 909	491
Total	50 819	70 140

Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2019
Emprunts obligataires	0	19 670		(8 750)	(500)		12 420
BPIFrance Innovation	30				(30)		0
Emprunts auprès établ. de crédit	1 093				(1 093)		0
Dettes financières crédit-bail	3 791				(3 791)		0
Autres emprunts et dettes assimilées	154				(154)		0
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	5 068	19 670	0	(8 750)	(5 568)	0	12 420
Emprunts obligataires	0				500		[illegible]
BPIFrance Innovation	8 957	674	(290)		30		9 371
Emprunts auprès établ. de crédit	12 060	450	(519)		1 093		13 084
Dettes financières crédit-bail	2 723	345	(3 015)		3 791		3 844
Autres emprunts et dettes assimilées	16 212		(13 015)		154		3 351
Intérêts courus	118	97					215
Concours bancaires courants	25 002		(1 456)				23 546
Dettes financières courantes	65 072	1 566	(18 295)	0	5 568	0	53 911

Échéancement	Au 31 mars 2018	Au 30 juin 2019
Inférieur à un an	65 072	53 911
Compris entre un et deux ans	2 572	12 420
Compris entre deux et trois ans	1 311	0
Compris entre trois et quatre ans	693	0
Supérieur à cinq ans	491	0
Total	70 140	66 331

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits à taux fixe et en euros. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 2,90 %.

Conformément à la norme IAS 1, paragraphe 65, le Groupe a reclassé en dettes financières courantes le capital restant dû d'emprunts moyen terme ayant fait l'objet de report d'échéances dont la contractualisation avec les partenaires bancaires était en cours de discussion à la date du 30 juin 2019.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice à trois emprunts obligataires dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous :

a) Emprunt obligataire convertible en actions pour un montant nominal de 10,0 M€, à échéance mai 2021 et pour un nombre d'obligations de 10 000 000. Il a été souscrit en juin 2018 et se décompose en deux tranches : la première de 6,0 M€ et la seconde de 4,0 M€, libérées respectivement en juin 2018 et en août 2018. En date du 30 juin 2019, 6 750 000 obligations ont été converties en actions, et il reste donc 3 250 000 obligations non converties.
b) Emprunt obligataire convertible en actions pour un montant nominal de 4,5 M€, à échéance mai 2021 et pour un nombre d'obligations de 4 516 127. Il a été souscrit en novembre 2018. Il a été libéré en totalité en décembre 2018. En date du 30 juin 2019, aucune obligation n'a été convertie en actions, et il reste donc 4 516 127 obligations non converties.
c) Emprunt obligataire simple pour un montant nominal de 5,2 M€ à échéance mai 2021 et qui pourra être transformé en obligations convertibles.

Ces trois emprunts obligataires ne donnent pas lieu à une rémunération.

Au 30 juin 2019, la dette obligataire restante se décompose en une part à moins d'un an de 0,5 m€ et une part à plus d'un an de 12,4 M€. Toute la dette obligataire est classée en dettes financières. Il n'y a pas de composante reclassée en capitaux propres.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Au 30 juin 2019, le Groupe disposait de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly notifiées et non notifiées, affacturage) dont le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 1%. Sur l'ensemble de ces lignes de financement, une partie est plafonnée à hauteur de 33,5 M€ et une autre partie ne l'est pas. A fin juin, le Groupe utilise ces concours bancaires courants à hauteur de 23,5 M€.

NOTE 18 – Provisions courantes

	Garanties	Litiges	Restructuration	Total
Au 31 mars 2017				0
• Dotations de l'exercice				0
• Reprise de provision utilisée				0
Au 31 mars 2018	0	0	0	0
• Dotations de l'exercice	933	247	4 687	5 867
• Reprise de provision utilisée				0
Au 30 juin 2019	933	247	4 687	5 867

La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions pour restructuration pour un montant de 4,7 M€. Par ailleurs, des coûts de garanties et des litiges en lien avec les clients ont été comptabilisés pour un montant de 1,2 M€.

NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Dettes fournisseurs	32 486	34 905
Dettes sociales	5 035	3 886
Dettes fiscales	5 386	3 174
Comptes courants créditeurs	0	0
Dettes diverses	3 043	4 576
Autres passifs courants	105	0
Passifs sur contrats	5 744	3 992
Total	52 599	50 513

Échéancement	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	52 599	50 513
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	52 599	50 513

Le maintien des dettes fournisseurs malgré la baisse d'activité correspond à un allongement des délais de règlements.

Le poste « Passifs sur contrats » est composé principalement des acomptes clients reçus à hauteur de 3,0 M€ et aux produits constatés d'avance pour 2,7 M€ au 30 juin 2019, confère paragraphe 2.18 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation.

NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1er juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1er avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent clos au 31 mars 2018.

NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires consolidé

	Au 30 juin 2019 15 mois		Au 31 mars 2018 12 mois	
Production vendue de biens	40 586	70,8%	78 451	89,6%
Production vendue de services	10 688	18,7%	3 288	3,8%
Ventes de marchandises	6 014	10,5%	5 860	6,7%
Total	57 288	100,0%	87 699	100,0%

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

L'analyse des produits des activités ordinaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence 2 familles de ventes :

(1) les ventes de produits finis,
(2) les ventes de projets,

On retrouve ces 2 familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnu en chiffre d'affaires. Concernant les ventes « sortie d'usine », le transfert de contrôle vers le client ne se réalisant que lorsque la marchandise a été transférée au client, le revenu de la vente ne peut plus être reconnu en IFRS 15 contrairement à l'exercice précédent.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à différencier la reconnaissance du revenu selon les activités. En effet, pour l'activité « Sécurité », l'application de la norme a conduit à considérer plusieurs obligations de performance fonction des prestations réalisées (principalement les études, la livraison du matériel, les travaux d'implantation, et l'installation et la mise en route). Pour chacune de ces obligations de performance, le chiffre d'affaires est désormais reconnu lors du transfert de contrôle au client. En effet, les produits de cette activité (principalement les déclencheurs d'avalanche) ne sont pas suffisamment spécifiques à un projet donné. Quant aux autres activités, c'est à dire « Enneigement », « Remontées mécaniques » et « Loisir d'été », l'application de la norme a conduit à ne considérer qu'une seule obligation de performance et à reconnaître le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Dans le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice, le tableau ci-après précise la quote-part de ce chiffre d'affaires lié aux contrats dont la reconnaissance du revenu à fait l'objet d'un calcul d'avancement par les coûts.

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffre d'affaires	33 794	55 883
Coûts encourus	(29 392)	(40 340)

Le chiffre d'affaires correspondant qui s'élève à 33,8 M€ est composé d'actifs sur contrats pour un montant 11,5 M€.

NOTE 21 – Achats consommés

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Achat sous-traitance industrielle	(8 240)	(13 198)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(29 062)	(24 209)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	5 406	(4 642)
Achats de marchandises	(3 524)	(7 270)
Variation stocks de marchandises	(231)	641
Achats non stockés de matières et fournitures	(992)	(855)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	0	360
Total	**(36 643)**	**(49 171)**

NOTE 22 – Charges externes

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Sous-traitance générale	(272)	(12)
Locations et charges locatives	(4 892)	(3 499)
Primes d'assurance	(934)	(753)
Entretiens et réparations	(766)	(794)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(5 640)	(3 899)
Publicités	(1 379)	(1 029)
Transports	(2 643)	(2 295)
Déplacements, missions	(2 178)	(1 480)
Frais postaux et télécommunication	(294)	(328)
Divers	(3 051)	(2 044)
Total	**(22 040)**	**(16 133)**

NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Rémunération du personnel	(19 804)	(14 742)
Charges sociales	(6 693)	(4 591)
Dotation nette pour engagement de retraite	(92)	37
TOTAL	(26 089)	(19 296)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1er janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 222 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Cadres	149	119
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	193	240
Total	342	358

En date du 30 juin 2019, le Groupe compte 331 salariés pour 364 collaborateurs au 31 mars 2018.

La restructuration du Groupe touchera 38 des 331 personnes présentes dans les effectifs du Groupe au 30 juin 2019.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Dot. aux provisions d'exploitation	(921)	0
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	(7 435)	0
Dot./dép. des actifs circulants	(3 060)	0
Rep. aux provisions d'exploitation	0	4
Rep./dép. des créances	0	37
Total	(11 416)	41

Les dotations aux provisions d'exploitation correspondent à des provisions pour garanties données aux clients à hauteur de 0,9 M€.
La restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions sur les stocks à hauteur de 7,4 M€.

Par ailleurs, le Groupe a constaté sur cet exercice des risques de non-recouvrement de certaines créances clients qu'il a provisionné à hauteur de 3,1 M€.

NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	764	1 066
Subventions d'exploitation	561	965
Produits et charges diverses	389	548
Total	1 714	2 579

NOTE 26 – Indicateurs de performance

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Chiffres d'Affaires	57 288	87 599
Achats Consommés	(36 643)	(49 171)
Marge brute	20 645	38 428
Charges externes	(22 040)	(16 133)
Charges de Personnel	(26 089)	(19 296)
Impôts et Taxes	(646)	(493)
Autres Produits et Charges d'exploitation	1 714	2 579
EBITDA	(26 616)	5 085

Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement. Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

Marge brute : Chiffre d'affaires – Achats consommés

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement. L'abréviation EBITDA signifie: "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization". Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions).

NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Produit de cession d'immobilisations	433	0
Valeur nette comptable des immobilications cédées	(1 428)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(431)	0
Frais de restructuration	(6 272)	0
Pénalités, amendes et litiges	(1 092)	0
Autres produits	446	193
Autres charges	(1 304)	(981)
TOTAL	(9 648)	(788)

Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont détaillées dans les NOTES 6 et 7.

Les autres produits et charges opérationnelles regroupent les provisions pour restructuration évoquées dans la NOTE 18, ainsi que des charges correspondantes déjà constatées sur l'exercice.

Les pénalités, amendes et litiges correspondent principalement à des pénalités fiscales et sociales.

NOTE 28 - Résultat financier

Les pertes de change s'élèvent à 1,6 M€ contre 0,5 M€ l'année dernière. Les autres charges financières s'élèvent à 4,5 M€ contre 1,8 M€ en N-1 du fait notamment des frais financiers engagés sur l'exercice qui sont liés aux obligations convertibles et à la restructuration de la dette engagée avant la clôture.

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Gains de change	594	217
Pertes de change	(1 560)	(480)
Autres produits financiers	159	118
Produits financiers	(807)	(145)
Coût de l'endettement financier net	(3 551)	(1 629)
Autres charges financières	(952)	(181)
Charges financières	(4 482)	(1 810)
Résultat financier	(5 289)	(1 955)

NOTE 29 - Impôts sur les résultats

Composantes de la charge d'impôt	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Impôts exigibles	527	(787)
Impôts différés	(7 982)	(664)
CVAE	(333)	(137)
TOTAL	**(7 788)**	**(1 589)**

Le Groupe a comptabilisé en charge sur l'exercice les actifs nets d'impôts différés comptabilisés jusqu'au 31 mars 2018 pour un montant de 7,2 M€. .

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net	(65 327)	(2 412)
Impôts sur les bénéfices	7 788	1 589
Résultat avant impôt	**(57 539)**	**(823)**
Taux d'impôt théorique	28,00%	33,33%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	**16 111**	**274**
Différences permanentes	(502)	(173)
Déficits non activés	(23 349)	(1 750)
Ecart de taux France/Etranger	0	62
Autres	(48)	(2)
Charge (ou produit) réelle d'impôt	**(7 788)**	**(1 589)**

NOTE 30 – Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG
- LST
- TECHFUN
- ATM73

NOTE 31 - Résultat par action

	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(64 819)	(2 717)
Nombre d'actions de droit ordinaire	18 364 154	13 088 946
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	15 925 233	13 925 178
Nombre d'actions à dividende prioritaire	999 360	999 360
Nombre restant d'obligations convertibles en actions	7 766 127	
Nombre d'actions potentielles dilutives en échange de la conversion des obligations convertibles restantes	10 922 208	
Résultat en euros par action	(4,07)	(0,20)
Résultat dilué en euros par action	(4,07)	(0,20)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions de droit ordinaire en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (obligations convertibles...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné que le résultat est déficitaire.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 32 – Information sectorielle

32.1.1 Résultats sectoriels

	Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	20 619	36 670	57 289	22 248	65 351	87 599
Résultat Opérationnel Courant	(6 462)	(36 110)	(42 603)	1 084	833	1 918
Résultat Opérationnel	(8 727)	(43 521)	(52 251)	778	353	1 133

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a totalisé des ventes annuelles de 36,7 M€ vs 65,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 20,6 M€ vs 22,2 M€ sur l'exercice précédent.

Au cours de la période, le pôle "Enneigement & Remontées mécaniques" a enregistré un résultat opérationnel courant de -36,1 M€ tandis que le pôle "Sécurité & Loisirs" a vu son bénéfice opérationnel courant se dégrader à -6,5 M€.

32.1.2 Répartition des actifs et des passifs

	Au 30 juin 2019			Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	17 487	23 028	40 515	18 741	31 854	50 595
- écart d'acquisition	10 241	2 461	12 702	10 232	2 915	13 147
- autres actifs non courants	7 246	20 567	27 813	8 509	28 939	37 448
Actifs courants	18 456	39 894	58 349	21 085	81 270	102 355
- stocks	5 758	12 679	18 437	5 286	15 368	20 653
- créances clients et autres débiteurs	12 680	26 473	39 153	14 616	61 640	76 256
- autres actifs courants	(105)	436	331	869	3 773	4 642
- disponibilités	122	306	428	314	491	805
Total actif	35 943	62 921	98 864	39 826	113 124	152 950
Passifs non courants	5 428	10 540	15 969	1 536	6 046	7 582
- dettes financières	4 470	7 950	12 420	1 183	3 885	5 068
- autres passifs non courants	958	2 590	3 549	353	2 161	2 513
Passifs courants	29 460	82 917	112 378	26 250	90 205	116 456
- dettes financières	19 193	34 801	53 910	18 653	46 419	65 072
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 279	44 482	51 761	6 741	39 865	46 606
- autres passifs courants	3 074	3 631	6 705	856	3 921	4 777
Total passif	34 888	93 457	128 345	27 786	96 250	124 036

31.2 Information par zone géographique

	Au 30 juin 2019		Au 31 mars 2018	
France	24 162	42,2%	19 538	22,3%
Allemagne	1 781	3,1%	5 199	5,9%
Autriche	5 423	9,5%	7 433	8,5%
Espagne	1 304	2,3%	340	0,4%
Italie	2 224	3,9%	2 684	3,1%
Suisse	2 891	5,0%	2 305	2,6%
Slovaquie	0	0,0%	458	0,5%
Suède	8 227	14,4%	2 741	3,1%
Reste de l'Europe (hors France)	2 447	4,3%	5 394	6,2%
Etats-Unis	3 654	6,4%	4 000	4,6%
Turquie	0	0,0%	54	0,1%
Chine	6 773	11,8%	24 845	28,4%
Reste du monde	(1 598)	-2,8%	12 607	14,4%
Total	57 288	100,0%	87 598	100,0%

Sur l'exercice 2018/2019, la part de la France sur le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 22% à 42% pour s'établir à 24,2 M€.

Le chiffre d'affaires de la zone Europe, hors France, s'élève à 24,2 M€ contre 26,5 M€ l'année précédente, avec des variations contributives importantes sur certains pays, comme en Suède qui passe de 3,1% du chiffre d'affaires Groupe à 14,4%.

Sur le grand export, la Chine a réduit sa contribution au Groupe de 28,4% en 2017/2018 à 11,8% sur l'exercice et s'élève à 6,8 M€. Le Reste du monde est pénalisé par l'annulation de commandes.

NOTE 33 – Instruments financiers

Au 30 juin 2019	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Titres non consolidés et créances rattachées	B		2 545	2 545
Autres actifs financiers non courants	B		0	0
Clients	B		27 411	27 411
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	B	2	44	44
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1	428	428
Total			30 428	30 428
Passifs				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	B	2	39 434	39 434
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	B		0	0
Concours bancaires courants	B		28 897	28 897
Fournisseurs et autres créditeurs	B		32 486	32 486
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	B		5 849	5 849
Total			104 667	104 667

A - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat
B - Actifs et passifs évalués au coût amorti
C - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix côtés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées (non applicable).

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

NOTE 34 – Facteurs de risques financiers

34.1. Risque de taux d'intérêts

Au 30 juin 2019, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 66 331 K€ (NOTE 17) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 53 911 K€
- De 1 à 5 ans : 12 420 K€
- Au-delà de 5 ans : 0 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2019, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 2 908 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

34.2. Risque de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises. A ce titre, le Groupe dispose d'une couverture de change.

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à 236 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

		30 juin 2019		Sens. Devise	31 mars 2018		Sens. Devise
Zone euro	**EUR**	33 639	59%		53 052	61%	
Autres devises							
Dollar américain	USD	3 654	6%	(37)	4 000	5%	(40)
Franc suisse	CHF	2 891	5%	(29)	2 305	3%	(23)
Couronne suédoise	SEK	8 227	14%	(82)	2 741	3%	(27)
Livre turque	TRY	74	0%	(1)	54	0%	(1)
Dollar canadien	CAD	978	2%	(10)	602	1%	(6)
Renminbi	CNY	6 773	12%	(68)	24 845	28%	(248)
Kuna croate	HRK	1 051	2%	(11)	0	0%	0
Sous-total autres devises		23 649	41%		34 547	39%	
Total		57 288	100%	(236)	87 599	100%	(345)

La sensibilité du Groupe sur les capitaux propres s'élève à 158 K€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

	30 juin 2019	31 mars 2018
Résultat net avant impact risque de change	(65 327)	(2 412)
Impact risque de change net d'IS	(158)	(230)
Capitaux propres avant impact	(29 371)	28 514
Capitaux propres après impact du risque de change	(29 529)	**28 284**
Répartition de l'impact sur les capitaux propres par devise :		
Dollar américain	(24)	(27)
Franc suisse	(19)	(15)
Couronne suédoise	(55)	(18)
Livre turque	(0)	(0)
Dollar canadien	(7)	(4)
Renminbi	(45)	(166)
Kuna croate	(7)	0
Total impact capitaux propres	(158)	**(230)**

34.3. Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Les autorisations court terme dont le Groupe disposait au 30 juin 2019 s'élevait à 33,5 M€ pour une utilisation à cette même date de 23,5 M€.

Nature des autorisations	Au 30 juin 2019	
	Plafond autorisé	Montant utilisé
Découvert	11 967	11 116
Dailly	20 080	11 953
Affacturage *	1 500	477
Total	33 547	23 546

Suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire entamées au cours de l'exercice mais finalisées en septembre 2019, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

34.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

34.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de

clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

34.6. Risque de dilution

Il existe à ce jour un risque de dilution lié aux obligations convertibles en actions non encore converties au 30 juin 2019 et qui s'élèvent en nombre à 7 766 217 obligations. Au 30 juin 2019, le risque de dilution lié à ces obligations non converties, conformément à la parité de conversion définie dans le contrat d'emprunt, est de 10 922 208 actions nouvelles.

Par ailleurs, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires (confère NOTE 39 – Evènements post clôture). L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

34.7. Risque de changement de contrôle

En date du 30 juin 2019, ce risque n'existait pas mais les opérations d'augmentation de capital postérieures à la clôture (confère NOTE 39 – Evènements post clôture), mettent en évidence un risque de changement de contrôle en raison de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Montagne et Vallée et de l'action de préférence accordée à Cheyne SVC dans le capital de la société Cheydemont qui pourraient être exercées en cas de survenance d'un cas de défaut (principalement défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable -clause MAC ou Material Adverse Change- dans la situation financière de Montagne et Vallée, Cheydemont ou MND). Un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. Ce changement de contrôle entrainerait une situation d'offre publique obligatoire et Cheyne SVC devrait alors se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

NOTE 35 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 30 juin 2019 15 mois	Au 31 mars 2018 12 mois
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(1 532)	(1 035)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(415)	(370)
Charges externes	Loyers (3)	Montagne & Vallée	(1 869)	(1 028)
Charges externes	Loyers (4)	SCI Immo Brescia	(188)	(150)
Charges externes	Loyers (5)	SCI JLS	(336)	(264)
Charges externes	Loyers (6)	SCI Moromaya	(107)	(99)
Charges externes	Loyers (7)	SCI Snowbusiness Gmbh	(202)	(180)
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(8)	(6)
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(23)	(18)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	2 786	53

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.
(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier.
(3) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND.
(4) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée.
(5) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 100% par MONTAGNE ET VALLEE.
(6) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.
(7) Convention de location relative aux locaux d'Innsbruck conclue entre MND AUSTRIA et la SCI SNOWBUSINESS Gmbh contrôlée à 100 % par MONTAGNE ET VALLEE.
(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des indemnités de mandat.

NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements donnés	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Cautions	2 440	2 260
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	22 316	23 523
Dailly	10 662	6 683
Location simple	8 017	9 902
Total engagements donnés	**43 435**	**42 368**

Engagements reçus	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Cautions	0	0
Nantissements	0	0
Autres	0	0
Total engagements reçus	**0**	**0**

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.
- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	Au 30 juin 2019	Au 31 mars 2018
Inférieur à un an	3 271	3 189
Compris entre un et cinq ans	4 746	6 696
Supérieur à cinq ans	0	17
Total	**8 017**	**9 902**

NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

NOTE 39 – Evènements post clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, le groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation :

- de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€. En contrepartie des prêts accordés pour réaliser ces augmentations de capital, le partenaire financier a sécurisé par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire et s'est vu attribuer une action de préférence au capital de M&V et une action de préférence au capital de Cheydemont.,

- et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebidta ajusté / Intérêts). Cette réorganisation des modalités de l'endettement financier du Groupe MND entrainera une réduction significative des besoins de financement à court terme.

Du fait de ces opérations, la situation financière du groupe a été profondément renforcée depuis la clôture de l'exercice. Sur la base de la situation financière du 30 juin 2019 et en tenant compte de ces opérations, les capitaux propres du groupe s'élèveraient à 4,0 M€ pour une situation d'endettement financier net de l'ordre de 32,4 M€. Les autorisations court terme ont également été réajustées et s'élèvent désormais à 13,5 M€ à ce jour.

NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 30 juin 2019						Au 31 mars 2018					
	Deloitte & Associés		Orfis		Autres		Deloitte & Associés		Orfis		Autres	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	95	100%	77	60%		0%	45	47%	34	29%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%	51	40%	62	100%	32	34%	67	56%	24	100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous-Total	95	100%	129	100%	62	100%	77	81%	101	85%	24	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%	18	19%	18	15%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-Total	0	0%	0	0%	0	0%	18	19%	18	15%	0	0%
TOTAL	95	100%	129	100%	62	100%	95	100%	119	100%	24	100%